

ÉCOLE DES ROSERAIES



REMPACEMENT DE LA FINITION INTÉRIEURE - PHASE 3

ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES 2024-10-21

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou, Anjou, Québec, H1M 1W2

No. dossier architecte: 181-2024

No. du projet: 023E22010

No. d'appel d'offres: 24-137

LISTE DES PLANS - ARCHITECTURE

A000	PAGE FRONTISPICE / LISTE DES PLANS
A001	NOTES GÉNÉRALES, LÉGENDE, ABRÉVIATIONS ET RÉGLEMENTATION
A002	COMPOSITIONS, CLOISONS ET DÉTAILS TYPES
A003	DÉTAILS TYPES PLAFOND ET RETOMBÉES DE GYPSE
A010	PLAN DE MOBILISATION ET D'IMPLANTATION
A011	PLAN DE LOCALISATION DES INTERVENTIONS - NIVEAU RDC ET SOUS-SOL
A012	PLAN DES PROTECTIONS TEMPORAIRES ET DE LOCALISATION DES PHOTOS - NIVEAU SOUS-SOL
A013	PLAN DES PROTECTIONS TEMPORAIRES ET DE LOCALISATION DES PHOTOS - NIVEAU RDC
A014	RELEVÉ PHOTOGRAPHIQUE - NIVEAU RDC
A015	RELEVÉ PHOTOGRAPHIQUE - NIVEAU SOUS-SOL
A100	PLAN D'AMÉNAGEMENT - NIVEAU SOUS-SOL - DÉMOLITION
A101	PLAN D'AMÉNAGEMENT - NIVEAU RDC - DÉMOLITION
A151	PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI - NIVEAU RDC - DÉMOLITION
A161	PLAN DE FINIS DE PLANCHER - NIVEAU RDC - DÉMOLITION
A201	PLAN D'AMÉNAGEMENT - NIVEAU RDC - RÉAMÉNAGEMENT
A251	PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI - NIVEAU RDC - RÉAMÉNAGEMENT
A261	PLAN DE FINIS DE PLANCHER - NIVEAU RDC - RÉAMÉNAGEMENT
A300	PLANS AGRANDIS ET ÉLÉVATIONS - NIVEAU RDC - BLOC SANITAIRE 109
A301	PLANS AGRANDIS ET ÉLÉVATIONS - NIVEAU RDC - BLOC SANITAIRE 113
A900	PLANS ET ÉLÉVATIONS - CASIERS
A901	ÉLÉVATION ET COUPES - CASIER TYP. ET BANC TYP.
A902	PLANS, ÉLÉVATION ET COUPE TABLETTES - LOCAL 116, 123 ET 126
A903	PLANS, ÉLÉVATION ET COUPE MOBILIER HAUT - TYPE 1 ET 2

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUIRE

SCEAU



CLIENT



ARCHITECTURE



MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE



STRUCTURE



NOTES GÉNÉRALES

NG 1 TOUS LES TRAVAUX DEVRONT ÊTRE CONFORMES À L'ÉDITION LA PLUS RÉCENTE DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CNB EN VIGUEUR).

NG 2 TOUS LES NIVEAUX ET LES DIMENSIONS DE COMPOSANTES EXISTANTES SONT APPROXIMATIFS (4) ET DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS SUR PLACE.

NG 3 TOUS LES DÉBRANCHEMENTS ET REBRANCHEMENTS ÉLECTRIQUES REQUIS DOIVENT ÊTRE FAIT PAR UN MAÎTRE-ÉLECTRICIEN, CE CI INCLUT LE BRANCHEMENT ET DÉBRANCHEMENT DE TOUS LES APPAREILS MÉCANIQUES.

NG 4 CONSIDÉRER QUE LE PROJET SE FAIT EN CONDITION D'AMIANTE ET EN ESPACE CLOS POUR CERTAINS TRAVAUX.

NG 5 TOUS LES RACCORDEMENTS ET DÉBRANCHEMENTS DES RÉSEAUX DE GAZ, EAU, ETC., DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS PAR DES OUVRIERS MEMBRES D'UNE CORPORATION PROFESSIONNELLE (PLOMBIER, ETC...).

NOTES GÉNÉRALES - DÉMOLITION

NGD 1 ENLEVER JUSQU'À LA SOURCE TOUS LES CONDUITS, GAINES DE VENTILATION, TUYAUX DE PLOMBERIE ET ÉQUIPEMENTS EN MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ QUI SONT À DÉMOLIR (VOIR AUSSI DOCUMENTS EN MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ).

NGD 2 ENLEVER ET DISPOSER DES BARRES À SERVIETTES, DE CROCHETS, DISTRIBUTEURS DE SAVON, DISTRIBUTEURS DE PAPIER À MAIN, BABILLARDS, TABLEAUX, STORES, MOBILIER MOBILE, MOBILIER FIXE ET TOUT AUTRE ÉQUIPEMENT DANS LA ZONE DES TRAVAUX DE DÉMOLITION, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, DANS CE CAS, REMETTRE À LA CSSPI. CERTAINS ACCESSOIRES SERONT CONSERVÉS. L'ENTREPRENEUR DEVRA VALIDER AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE AU PRÉALABLE.

NGD 3 VOIR AUSSI LES DOCUMENTS EN MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ POUR LES NOUVELLES COMPOSANTES À INSTALLER. PRÉVOIR À CET EFFET, TOUS LES PERCEMENTS REQUIS DANS LA DALLE DE BÉTON ET MURS DE BLOC DE BÉTON/TERRACOTTA/ET/OU GYPSE POUR LE PASSAGE DE CONDUITS, TUYAUX ET ÉQUIPEMENTS EN MÉCANIQUE-ÉLECTRIQUE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX (VOIR AUSSI DOCUMENTS EN MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ), EXÉCUTER LES SCÈLLEMENTS CONSÉQUENTS AU PÉRIMÈTRE DES COMPOSANTES, AINSI QUE LA DÉMOLITION REQUISE À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT EXISTANT POUR EFFECTUER LES TRAVAUX ÉLECTROMÉCANIQUES (OUVERTURE DES MURS ET DES PLAFONDS EXISTANTS, PERCEMENTS DES DALLES DE BÉTON ETC.). REMETTRE EN ÉTAT, LES SURFACES ET/OU COMPOSANTES DÉMOLIES OU CONSERVÉES.

NGD 4 TRAVAUX DE PLANCHER: PRÉVOIR DE RAGRÉER LA DALLE DE BÉTON SUITE À LA DÉMOLITION DES CLOISONS DE GYPSE ET SUITE À L'ENLÈVEMENT DES FINIS DE PLANCHER, PRÉVOIR DE NETTOYER MÉCANIQUEMENT LA DALLE EXISTANTE SELON CONDITION. APRÈS CE NETTOYAGE, PRÉPARER LES SURFACES POUR RECEVOIR LES NOUVEAUX FINIS SELON RECOMMANDATIONS DU FABRICANT, RESURFAÇER TOUTES LES SURFACES ET NIVELLER POUR OBTENIR UN FINI UNIFORME, LISSE ET EXEMPT DE DÉFAUT.

NGD 5 RETIRER TOUTES LES ENSEIGNES D'ISSUES SUR L'ÉTAGE VOIR AUSSI ING. MÉC.-ÉLEC. POUR LES QUANTITÉS ET POSITIONS.

NGD 6 CONSIDÉRER QU'À CHAQUE ENSEIGNE DISSUE À RETIRER ET À REMPLACER, IL Y AURA DES TRAVAUX DE RAGRÉAGE DE MURS ET DE PEINTURE.

NGD 7 L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE SOIN DE RETIRER LE REVÊTEMENT DE PLANCHER SANS ALTÉRER LA DALLE DE BÉTON. ADVENANT LE CAS OÙ LA CHAPE DE BÉTON EST DÉMOLIE LORS DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA À SES FRAIS L'ÉVACUER HORS DU SITE ET LA REMPLACER PAR UN PRODUIT TEL QUE SPÉCIFIÉ ET APPROUVÉ PAR LES PROFESSIONNELS. AUCUN FRAIS OU DÉLAIS SUPPLÉMENTAIRE NE SERA ACCEPTÉ POUR CES TRAVAUX.

NOTES GÉNÉRALES - PLAFOND

NGPLF 1 PRÉVOIR DE DÉCOUPER ET PRÉPARER LES NOUVELLES TUILLES ACOUSTIQUES POUR INTÉGRER LES COMPOSANTES ÉLECTROMÉCANIQUES EXISTANTES OU NOUVELLES (VOIR AUSSI DOC. MÉC.-ÉLEC.).

NGPLF 2 POUR LES POSITIONS, QUANTITÉS ET DIMENSIONS DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE, DIFFUSEURS, GRILLES ET AUTRES COMPOSANTES ÉLECTRO-MÉCANIQUES INTÉGRÉS AUX PLAFONDS, SE RÉFÉRER AUX PLANS DES ING. MÉC.-ÉLEC.

NGPLF 3 PRÉVOIR DE RAGRÉER LES NOMBREUX TROUS LAISSÉS PAR LE DÉMÂTEMENT DES CONDUITS MÉC.-ÉLECT. DES PRISES ÉLECTRIQUES, DES CONDUITS EN SURFACE ETC. VOIR AUSSI PLANS DES ING. MÉC.-ÉLEC.

NOTES GÉNÉRALES - CONSTRUCTION

NGC 1 RAGRÉER LES OUVRAGES EXISTANTS ET LES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS (ARBUSTES, PLANTATIONS, GAZON, ASPHALTE ET TROTTOIRS DE BÉTON).

NGC 2 RAGRÉER TOUS LES FINIS EXISTANTS AUX MUR, PLAFOND ET PLANCHER SUITE AUX TRAVAUX EN ARCHITECTURE, MÉCANIQUE-ÉLECTRIQUE ET STRUCTURE. RAGRÉER TOUS LES FINIS EXISTANTS ET NOUVEAUX SUITE AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION ET DE CONSTRUCTION ENDOIMMAGÉS PENDANT LES TRAVAUX.

NGC 3 CONSIDÉRER QUE TOUTES LES SURFACES DE GYPSE, ET ENDUIT TEXTURÉ, CRÉPI, GYPSE, BLOCS DE BÉTON, BÉTON DES MURS, CLOISONS ET COLONNES EXISTANTS SONT À RÉPARER (TROUS À BOUCHER, COINS DE MUR À RÉPARER, ETC.). PRÉPARER LES SURFACES APTES À RECEVOIR LA PEINTURE (VOIR AUSSI DEVIS).

NGC 4 NIVELER ET RÉPARER TOUTES LES SURFACES EXISTANTES ENDOIMMAGÉES (PEINTURE AVEC PRÉSENCE DE PLOMB), ENDUIT TEXTURÉ, BLOCS DE BÉTON ET GYPSE APTES À RECEVOIR LA PEINTURE. RÉPARER ET BOUCHER TOUS LES TROUS ET TOUS LES COINS DE MURS ENDOIMMAGÉS. RAGRÉER LES SURFACES DE GYPSE ET/OU DE CRÉPI TEXTURÉ MURAL ET AU PLAFOND SUITE À L'ENLÈVEMENT DE CONDUITS, CACHE-FILS, HAUT-PARLEUR ET ÉQUIPEMENTS EN ALARME INCENDIE, ET TOUT AUTRE ÉQUIPEMENT EN MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ OU AUTRE. LES INDICATIONS AUX PLANS NE SONT PAS LIMITATIVES QUANT À LA PORTÉE DES TRAVAUX DE RÉPARATIONS DES MURS (DANS LA ZONE DES TRAVAUX), CETTE NOTE S'APPLIQUE AUSSI POUR L'INSTALLATION DE NOUVEAUX CONDUITS, TUYAUX, GAINES ET TOUT AUTRE ÉQUIPEMENT EN MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ.

NGC 5 OBTURER TOUTES LES OUVERTURES DANS LA DALLE DE BÉTON, MUR, ENTRE-PLAFOND ET PLAFOND SUITE À L'ENLÈVEMENT D'ÉQUIPEMENTS OU CONDUIT EN ÉLECTRICITÉ-MÉCANIQUE AVEC DU BÉTON OU PRODUIT IGNIFUGE APPROUVÉ PAR LE PROFESSIONNEL (VOIR AUSSI DOCUMENTS EN MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ).

NGC 6 PRÉVOIR DES SYSTÈMES COUPE-FEU (LAINE IGNIFUGE ET SCÉLLANT IGNIFUGE APPROUVÉS ULC) DANS LES SÉPARATIONS COUPE-FEU ET AU PÉRIMÈTRE DES COMPOSANTES TRAVERSANT DES SÉPARATIONS COUPE-FEU (CONDUITS ÉLECT., MÉC., ETC).

NGC 7 RÉPARATIONS MURALES: AUX ENDOITRS OÙ DES SECTIONS DE MURS EXISTANTS SONT À DÉMOLIR POUR LE PASSAGE DE CONDUITS, PRÉVOIR LE RAGRÉAGE ET NIVELAGE POUR ASSURER UNE SURFACE UNIFORME D'UN CÔTÉ À L'AUTRE DE LA COMPOSANTE. PRÉPARER LES SURFACES POUR RECEVOIR LA NOUVELLE PEINTURE SELON EXIGENCES DU DEVIS ET DES DESSINS (DANS LA ZONE DES TRAVAUX).

NGC 8 PRÉVOIR DE RAGRÉER, NIVELER ET RÉPARER TOUTES LES CLOISONS (GYPSE ET/OU COLONNE EN BÉTON) SUITE À L'ENLÈVEMENT DE FINIS, DE MOBILIER FIXE, D'ACCESSOIRES, ET/OU SUITE AUX INTERVENTIONS EN MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ ET ARCHITECTURE. VOIR AUSSI DOCUMENTS EN MÉCANIQUE-ÉLECTRIQUE, PUIS PEINDRE.

NGC 10 AUX ENDOITRS OÙ DES PLAFONDS SONT À DÉMOLIR OU À OUVRIR, SOUTENIR TEMPORAIREMENT LES ÉQUIPEMENTS À CONSERVER.

NGC 11 TOUS LES MURS ET PLAFONDS (QUI NE SONT PAS EN TUILE ACOUSTIQUE) D'UN LOCAL TOUCHÉ PAR LES TRAVAUX SONT À PEINTURER, INCLUANT LES CADRES DE PORTES CADRES (CHAQUE CÔTÉ), DÉPÔT ADJACENT, ENCADREMENTS, RADIATEURS, ETC. LES PORTES DE BOIS VERNIS NE SONT PAS À PEINDRE.

NGC 12 CONSIDÉRER QUE CERTAINES COMPOSITIONS À DÉMOLIR CONTIENNENT DE L'AMIANTE (VOIR AUSSI DEVIS AMIANTE ET CARACTÉRISATION).

NGC 13 FOURNIR ET INSTALLER TOUS LES FONDOS DE CLOUAGE EN CONTREPLAQUÉ DE 19mm POUR LES CLOISONS DE TOILETTES, LE MOBILIER, LES CROCHETS ET TOUT AUTRE ÉQUIPEMENT MURAL DANS LES CLOISONS (VOIR AUSSI DEVIS).

NGC 14 POUR TOUT ÉLÉMENT SUSCEPTIBLE D'ARRIVER EN RETARD, L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR DE CONSERVER L'ÉLÉMENT D'ORIGINE. IL DEVRA LE REINSTALLER AVANT LE DÉBUT DES CLASSES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DU SERVICE SCOLAIRE. IL DEVRA AUSSI PRÉVOIR DE LE RETIRER ET EN DISPOSER LORSQU'IL Y A UN RETARD EST LIVRÉ AU CHANTIER.

NGC 15 L'ENTREPRENEUR DOIT CONSIDÉRER QUE LE RAGRÉAGE DES DALLES STRUCTURALES VA SE FAIRE DANS UN ESPACE CLOS ET RESTREINT (VOIR AUSSI ING. STRUCTURE)

NGC 16 CONSIDÉRER QUE CERTAINS CONDUITS NE SERONT PAS DÉPLACÉS (VOIR AUSSI ING. MÉC.-ÉLEC.)

NOTES GÉNÉRALES - CLOISONS TYPIQUES

- MÊME SI NON INDIQUÉ AUX DESSINS, PRÉVOIR DES JOINTS DE CONTRÔLE À TOUS LES 10 MÈTRES LORSQUE LES SURFACES DE GYPSE CONTINUES ONT 10 MÈTRES ET PLUS.
- CONSIDÉRER QUE LE TYPE DE CLOISON AU-DESSUS D'UNE OUVERTURE EST LE MÊME TYPE QUE LA CLOISON DANS LAQUELLE L'OUVERTURE EST INSCRITE.
- PRÉVOIR UN ARRÊT DE MÉTAL AU GYPSE À LA RENCONTRE DE FINIS DIFFÉRENTS ET LA POSE D'UN JOINT D'ÉTANCHÉITÉ.
- À LA TÊTE DES CLOISONS DE GYPSE, PRÉVOIR UNE LISSE MÉTALLIQUE TÉLESCOPIQUE FIXÉE SOUS LE PONTAGE DU TOIT OU DU PLANCHER SUPÉRIEUR. LES PANNEAUX DE GYPSE DOIVENT ÊTRE VISSÉS SUR LES MONTANTS VERTICAUX. REMPLIR L'ESPACE D'ISOLANT ACOUSTIQUE COMPRESSIBLE. (JEU MINIMUM REQUIS 25mm.)
- PRÉVOIR LE DÉCOUPAGE DU GYPSE À LA TÊTE DES CLOISONS SELON PROFIL DES COMPOSANTES INTERSECTÉES (STRUCTURE, PONTAGE MÉTALLIQUE, ETC.). PRÉVOIR SCÉLLANT ACOUSTIQUE SUR TOUT LE PÉRIMÈTRE DES CLOISONS (HAUT, BAS, EXTRÉMITÉS ET AUX PERCEMENTS).
- REPLACER LE GYPSE PAR UN PANNEAU D'APPUI POUR CÉRAMIQUE 16mm PARTOUT OÙ DE LA CÉRAMIQUE MURALE EST PRÉVUE. (VOIR AUSSI DEVIS)
- LE TYPE ET L'ESPACEMENT DES DISPOSITIFS DE FIXATION DES PANNEAUX DE GYPSE DOIVENT:
 - ÊTRE À AU MOINS 38mm DES RIVES ET DES BOUTS DES PANNEAUX, SAUF POUR LES DISPOSITIFS DES BOUTS DE LA PLAQUE NON APPARENTE DES PLAFONDS À DEUX ÉPAILSEURS
 - LES DISPOSITIFS DE FIXATION NE DOIVENT PAS ÊTRE ESPACÉS DE PLUS DE 400mm ENTRE AXES.
- PRÉVOIR UN COUSSIN D'ÉTAFOAM SOUS LA LISSE ET UN SCÉLLANT PÉRIMÉTRIQUE À CHAQUE ÉPAILSEUR DE GYPSE, TÊTE ET BASE, PÉRIMÈTRE ET AUX PERCEMENTS.
- LES DIMENSIONS DES SOUFFLAGES SONT SELON LES COMPOSANTES ÉLECTROMÉCANIQUES À INTÉGRER À LA CLOISON (VOIR AUSSI DOCUMENTS EN MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ).
- LAISSER UN ESPACE DE 12mm ET POSER UN SCÉLLANT AU BAS DE TOUTES LES CLOISONS.
- SUR CHAQUE SOUFFLAGE DE CLOISON, PRÉVOIR UN RETOUR DE 90° AUX PÉRIMÈTRES DES CADRES DE PORTE ET DE FENÊTRE.
- SI NON INDIQUÉ, CONSIDÉRER QUE LES HAUTEURS DE, PLANCHER À DESSOUS PLANCHER (NOUVEAU OU EXISTANT) SONT DE +/- 3600mm.

RÉGLEMENTATION

CLASSIFICATION DU BÂTIMENT

USAGE PRINCIPAL: ÉTABLISSEMENT DE RÉUNION (A2)
ÉCOLE PRIMAIRE
HAUTEUR DE BÂTIMENT: 2 ÉTAGES (AVEC UN SOUS-SOL PARTIEL ET UN VIDE SANITAIRE)
AIRE DE BÂTIMENT: 2902m²
TYPE DE CONSTRUCTION: INCOMBUSTIBLE
BÂTIMENT NON PROTÉGÉ PAR GICLEURS

EXIGENCES CNB 2015

SÉCURITÉ INCENDIE ES BÂTIMENTS
LE BÂTIMENT EST CLASSIFIÉ SELON L'ARTICLE 3.2.2.24
- HAUTEUR MAXIMALE: 2 ÉTAGES
- LE BÂTIMENT A BESOIN D'ÊTRE PROTÉGÉ PAR GICLEURS
- LES PLANCHERS DOIVENT FORMER DES SÉPARATIONS COUPE-FEU D'AU MOINS 45 MIN.
- LE TOIT DOIT AVOIR UNE RÉSISTANCE AU FEU D'AU MOINS 45 MIN.
- LES MURS, ARCS PORTEURS ET LES COLONNES DOIVENT AVOIR UN DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU AU MOINS ÉGAL À CELUI EXIGÉ POUR LA CONSTRUCTION QUILS SUPPORTENT. DONC 45MIN.
- LES MURS D'ISSUE DOIVENT FORMER UNE SÉPARATION COUPE FEU DE 1H.

EXIGENCES - RÉGLEMENT S-3, r.2

LES INTERVENTIONS NE CONSTITUENT PAS UNE TRANSFORMATION MAJEURE DONC, LE RÉGLEMENT S'APPLIQUE S-3, r.2.

LÉGENDE

— MUR OU CLOISON EXISTANTS À CONSERVER

--- MUR OU CLOISON À DÉMOLIR

== NOUVEAU MUR OU CLOISON

— — — — — PORTE ET CADRE EXISTANTS

— — — — — PORTE ET CADRE EXISTANTS À DÉMOLIR

— — — — — NOUVELLE PORTE ET CADRE

XXX - NUMÉRO DE PORTE

XXXX - NUMÉRO DE LOCAL

XX — — — — — TYPE DE CLOISON

100'-0" - NIVEAU

XX - TYPE DE CADRE

XXXX - NIVEAU DE PLAFOND

A462 A462 - VOIR DÉTAIL

X AXXX - VOIR COUPE

X AXXX - VOIR ÉLÉVATION

— — — — — MOBILIER INTÉGRÉ À DÉMOLIR

— — — — — ZONE HORS-CONTRAT

(SANS TRAME GRISE) - ZONE DES TRAVAUX

— — — — — LIMITE ZONE DE TRAVAUX

— — — — — CLOISON TEMPORAIRE À NETTOYER ET MODIFIER SELON LES BESOINS DU CHANTIER

← — — — — — MISE EN PRESSION NÉGATIVE

NOTE ZONE HORS-CONTRAT

CETTE ZONE N'EST PAS LIMITATIVE QUANT À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX EN MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ ET AUX RAGRÉAGES QUI POURRAIENT RÉSULTER DE CES TRAVAUX (VOIR AUSSI DOCUMENTS MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ)

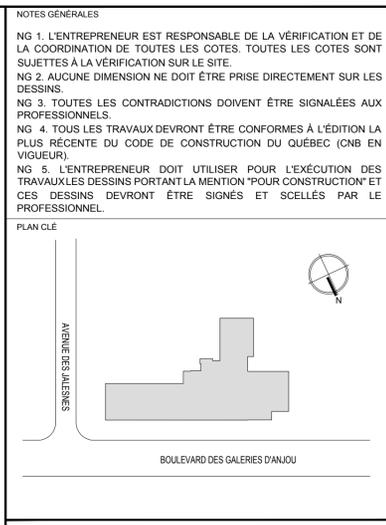
LISTES DES ABRÉVIATIONS

A.G. ACIER GALVANISÉ
A.G.P. ACIER GALVANISÉ PEINT
A.G.P.P. ACIER GALVANISÉ PRÉPEINT
A.I. ACIER INOXYDABLE
ALUM. ALUMINIUM
A.P. ACIER PEINT
A.P.P. ACIER PRÉPEINT
A.V.S.P. À VÉRIFIER SUR PLACE
BÉ BÉTON
B.H. BOUTON POUSSOIR POUR HANDICAPÉS
CAL CALIBRE
C.C. CENTRE À CENTRE
C.F. COUPE-FEU
COL. COL. DE CYGNE
C.P. CONTREPLAQUÉ
C.V. CONTREVENTEMENT
CSSPI CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-LIÈLE
DIAM. (Ø) DIAMÈTRE
D.P. DRAIN DE PLANCHER, VOIR AUSSI ING.
D.T. DRAIN DE TOIT, VOIR AUSSI ING.
E.B. EN BAS
E.E.R. ÉQUIPEMENTS À ENLEVER ET À REMETTRE EN HAUT
E.H. ÉLECTRIQUE
É.P. ÉPAILSEUR
ÉV. ÉVENT
EXT. EXTÉRIEUR
F.C. "FIRE CODE"
F.J. FOND DE JOINT
F.V. FIBRE DE VERRE
H.C. HORS CONTRAT
ING. INGÉNIEUR
INT. INTÉRIEUR
INV. INVERSÉ
J.C. JOINT DE CONTRÔLE
J.E. JOINT D'ÉTANCHÉITÉ
L.C. LECTEUR DE CARTE
L.L. LINTEAU LIBRE
L.S. LINTEAU STRUCTURAL, VOIR AUSSI ING.
MAX. MAXIMUM
M.C.A. MATÉRIAU CONTENANT DE L'AMIANTE
MÉC. MÉCANIQUE
MIN. MINIMUM
MIR. MIROIR
M.T. MOULURE DE TRANSITION
P.A. PROTECTEUR D'ANGLE
P.C. PANNEAU DE CONTRÔLE, VOIR AUSSI ING.
P.E. PANNEAU ÉLECTRIQUE, VOIR AUSSI ING.
P.P. PRÉPEINT
P.S.T.S.A. PLASTIQUE STRATIFIÉ SUR TOUTES LES SURFACES (INCLUANT CELLES DISSIMULÉES)
PT.B. POINT BAS
PT.H. POINT HAUT
R.G. RETOMBÉE DE GYPSE
SIM. SIMILAIRE
STRUC. STRUCTURE
T. TYMPAN
T.A. TUILE ACOUSTIQUE
T.N.I. TABLEAU NUMÉRIQUE INTERACTIF
TYP. TYPIQUE
U.M. UNITÉ MÉCANIQUE
U.V. UNITÉ DE VENTILATION
VAR. VARIABLE
V.B. VERRE BROCHÉ
V.T. VERRE TREMPÉ
V.P. VERRE PLOMBÉ

LEXIQUE

LE TERME "PRÉVOIR ET RAGRÉER" AUX PLANS ET DEVIS INDIQUE QUE L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR LES MATÉRIAUX, LA MAIN-D'OEUVRE, L'OUTILLAGE, LES MESURES TEMPORAIRES, LES EXPERTISES, ET TOUS LES SERVICES REQUIS POUR EXÉCUTER LE TRAVAIL DÉCRIT ET IL DOIT EN DÉFRAYER TOUS LES COÛTS DIRECTS ET INDIRECTS INCLUANT, MAIS SANS LIMITATION, LES TAXES, PROFITS, ADMINISTRATION.

SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, RAGRÉER LES OUVRAGES EXISTANTS EN REPRODUISANT LES MÊMES FORMES, DIMENSIONS ET FINIS EN UTILISANT LES MÊMES MATÉRIAUX QUE L'EXISTANT. S'IL S'AVÈRE QU'IL EST IMPOSSIBLE DE RETROUVER DES MATÉRIAUX IDENTIQUES POUR LES RAGRÉAGES, SOUMETTRE AU PROFESSIONNEL UN PRODUIT SIMILAIRE AVANT LA MÊME APPARENCE ET LES MÊMES CARACTÉRISTIQUES. AUCUN SUPPLÉMENT DE COÛTS NE SERA RECEVABLE POUR UN TEL REMPLACEMENT DE PRODUITS.



EMISSIONS

NO	DATE	DESCRIPTION	PAR
01	2024-10-21	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	SJ
NO	AAAA-MM-JJ		

CLIENT

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec) H1M 1W2

ARCHITECTURE

SJA Architecture

7992, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2R 2G1

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE

BPA

8580 Ave. De l'Esplanade
Montréal, Québec, H2P 2R8

STRUCTURE

DBA Experts-Conseils

262 boul. Brien
Repentigny, (Québec) J6A 6V2

NO. DE PROJET CLIENT 023E22010 NO. DE PROJET ARCHITECTE 181-2024

TITRE DU PROJET

**ÉCOLE DES ROSERAIES
REMPLACEMENT DE LA FINITION
INTÉRIEURE - PHASE 3**

ADRESSE DU PROJET

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec) H1M 1W2

**NOTES GÉNÉRALES
LÉGENDE, ABRÉVIATIONS
ET RÉGLEMENTATION**

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUIRE

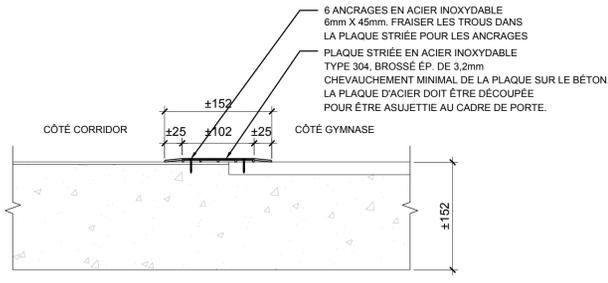
DISCIPLINE **ARCHITECTURE**

ECHELLE INDIQUÉE SCEAU

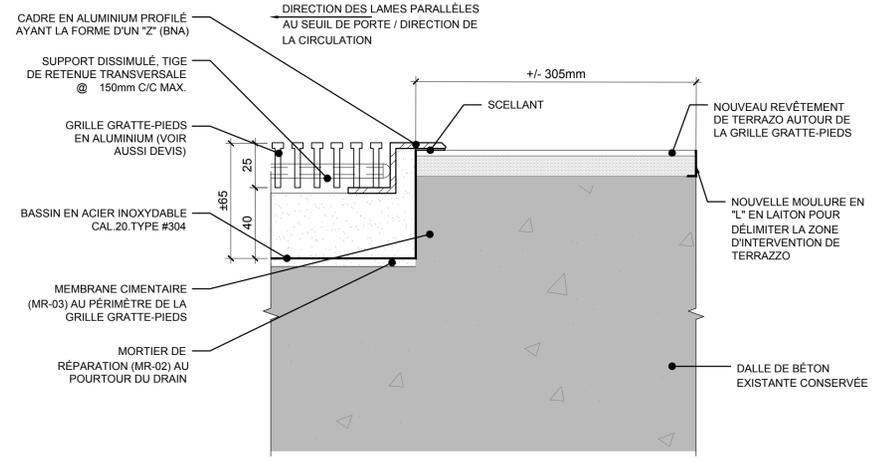
FICHER 181_2024_A000dwg
DESSINÉ PAR NM
VÉRIFIÉ PAR SJ
DESSIN NO.

A001

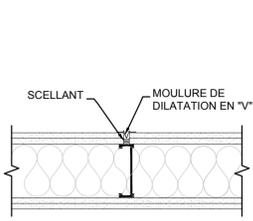
Ordre des architectes du Québec
A4167 SYLVIA JEFREMCZUK ARCHITECTE



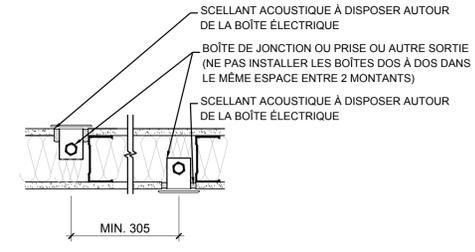
6 DÉTAIL TYPE - SEUIL
 A002 1:5



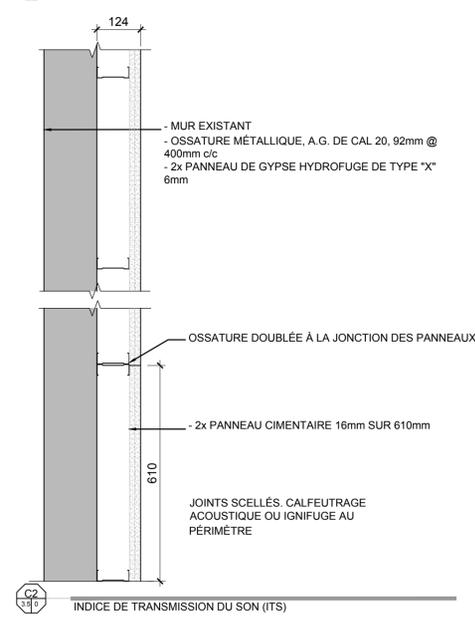
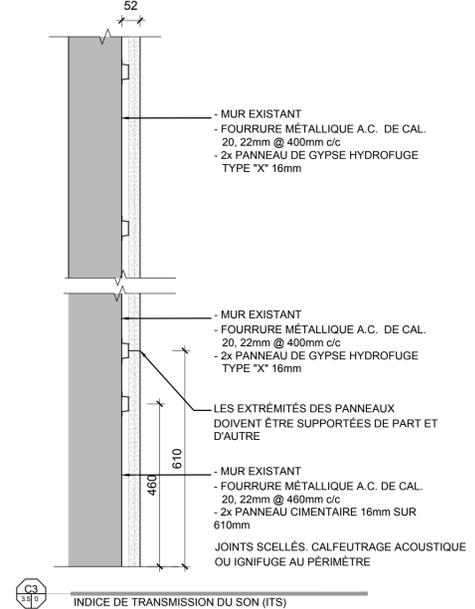
5 DÉTAIL NOUVELLE GRILLE GRATTE-PIEDS TYP.
 A002 1:2



3 DÉTAIL TYPE - JOINT DE CONTRÔLE
 A002 1:10

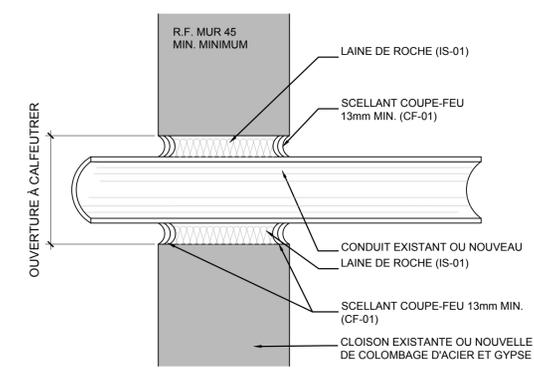


2 DÉTAIL TYPE - BOÎTE DE JONCTION OU PRISE SUR CLOISON INSONORISÉE
 A002 1:10



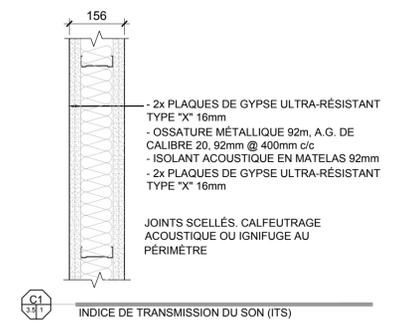
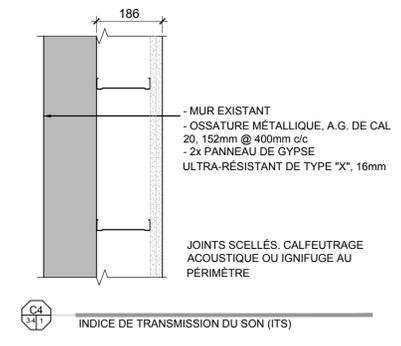
4 CLOISONS TYPES
 A002 1:10

NOTE GÉNÉRALE: ÉTANCHÉITÉ COUPE-FEU (TOUS LES DÉTAILS COUPE-FEU DEVRONT ÊTRE HOMOLOGUÉS cUL / ULC.)
 CONSIDÉRER QUE LES MURS QUI SÉPARENT LE CORRIDOR ET CEUX DES LOCAUX TECHNIQUES DOIVENT TOUS AVOIR UNE RÉSISTANCE AU FEU DE 1H. CONSIDÉRER QUE LES DALLES DE PLANCHERS ET PLAFONDS DOIVENT FORMER UNE SÉPARATION COUPE-FEU DE 45 MIN. (VOIR AUSSI DOCUMENTS EN MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ POUR OUVERTURE ET PERCEMENTS À SCÉLLER), NONOBTANT À CE QUI EST INDIQUÉ AILLEURS DANS LES DOCUMENTS, CETTE EXIGENCE PRIME.
 CONSIDÉRER QUE TOUS ÉLÉMENTS EXISTANTS OU NOUVEAUX EN MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ SONT À SCÉLLER COUPE-FEU: TUYAUTERIE DE PLOMBERIE DRAINAGE, EAU FROIDE, EAU CHAUDE, FILS ÉLECTRIQUES, ETC. DANS LA ZONE DES TRAVAUX.

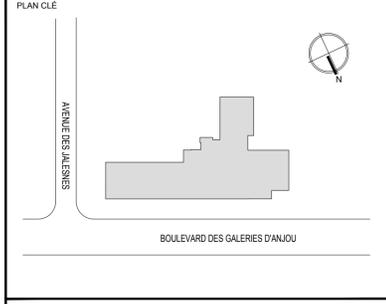


1 DÉTAILS COUPE-FEU - TYPIQUE - DÉTAILS HOMOLOGUÉS ULC ET CUL (VOIR AUSSI DEVIS)
 A002 1:5

LÉGENDE DE CONSTRUCTION - CLOISONS TYPES
 CLOISON TYPE
 DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU
 HAUTEUR DE LA CLOISON
 PLANCHER À DESSOUS DE DALLE SUPÉRIEURE EN MÈTRES
 NOTE: TOUS LES MURS SONT DE TYPE PLANCHER À DESSOUS DE DALLE SUPÉRIEURE (SAUF INDICATION CONTRAIRE).



NOTES GÉNÉRALES
 NG 1. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION ET DE LA COORDINATION DE TOUTES LES COTES. TOUTES LES COTES SONT SUJETTES À LA VÉRIFICATION SUR LE SITE.
 NG 2. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.
 NG 3. TOUTES LES CONTRADICTIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX PROFESSIONNELS.
 NG 4. TOUS LES TRAVAUX DEVRONT ÊTRE CONFORMES À L'ÉDITION LA PLUS RÉCENTE DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CNB EN VIGUEUR).
 NG 5. L'ENTREPRENEUR DOIT UTILISER POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX LES DESSINS PORTANT LA MENTION "POUR CONSTRUCTION" ET CES DESSINS DEVRONT ÊTRE SIGNÉS ET SCÉLLÉS PAR LE PROFESSIONNEL.



EMISSIONS

NO	DATE	DESCRIPTION	PAR
01	2024-10-21	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	SJ

CLIENT
Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec
 6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
 Montréal (Québec) H1M 1W2

ARCHITECTURE
SJA Architecture
 7992, rue Saint-Denis
 Montréal (Québec) H2R 2G1

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE
BPA
 8580 Ave. De l'Esplanade
 Montréal, Québec, H2P 2R8

STRUCTURE
DBA Experts-Conseils
 262 boul. Brien
 Repentigny, (Québec) J6A 6V2

NO. DE PROJET CLIENT 023E22010 NO. DE PROJET ARCHITECTE 181-2024
 TITRE DU PROJET
ÉCOLE DES ROSERAIRES REMPLACEMENT DE LA FINITION INTÉRIEURE - PHASE 3

ADRESSE DU PROJET
 6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
 Montréal (Québec) H1M 1W2

DESSIN
COMPOSITIONS CLOISONS ET DÉTAILS TYPES
 NE PAS UTILISER POUR CONSTRUIRE

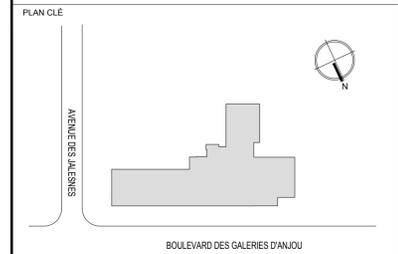
DISCIPLINE ARCHITECTURE

ECHELLE INDIQUÉE	FICHER
SCEAU	181_2024_A000dwdg
	DESSINÉ PAR NM
	VÉRIFIÉ PAR SJ
	DESSIN NO.

A002

NOTES GÉNÉRALES

- NG 1. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION ET DE LA COORDINATION DE TOUTES LES COTES. TOUTES LES COTES SONT SUJETTES À LA VÉRIFICATION SUR LE SITE.
- NG 2. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.
- NG 3. TOUTES LES CONTRADICTIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX PROFESSIONNELS.
- NG 4. TOUTS LES TRAVAUX DEVRONT ÊTRE CONFORMES À L'ÉDITION LA PLUS RÉCENTE DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CNB EN VIGUEUR).
- NG 5. L'ENTREPRENEUR DOIT UTILISER POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX LES DESSINS PORTANT LA MENTION "POUR CONSTRUCTION" ET CES DESSINS DEVRONT ÊTRE SIGNÉS ET SCELLÉS PAR LE PROFESSIONNEL.



ÉMISSIONS			
NO	DATE	DESCRIPTION	PAR
01	2024-10-21	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	SJ
	AAAA-MM-JJ		

CLIENT
Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec
 6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
 Montréal (Québec) H1M 1W2

ARCHITECTURE
SJA Architecture
 7992, rue Saint-Denis
 Montréal (Québec) H2R 2G1

MECANIQUE / ÉLECTRIQUE
BPA
 8580 Ave. De l'Esplanade
 Montréal, Québec, H2P 2R8

STRUCTURE
DBA Experts-Conseils
 262 boul. Brien
 Repentigny, (Québec) J6A 6V2

NO. DE PROJET CLIENT 023E22010 NO. DE PROJET ARCHITECTE 181-2024
 TITRE DU PROJET
**ÉCOLE DES ROSERAIES
 REMPLACEMENT DE LA FINITION
 INTÉRIEURE - PHASE 3**

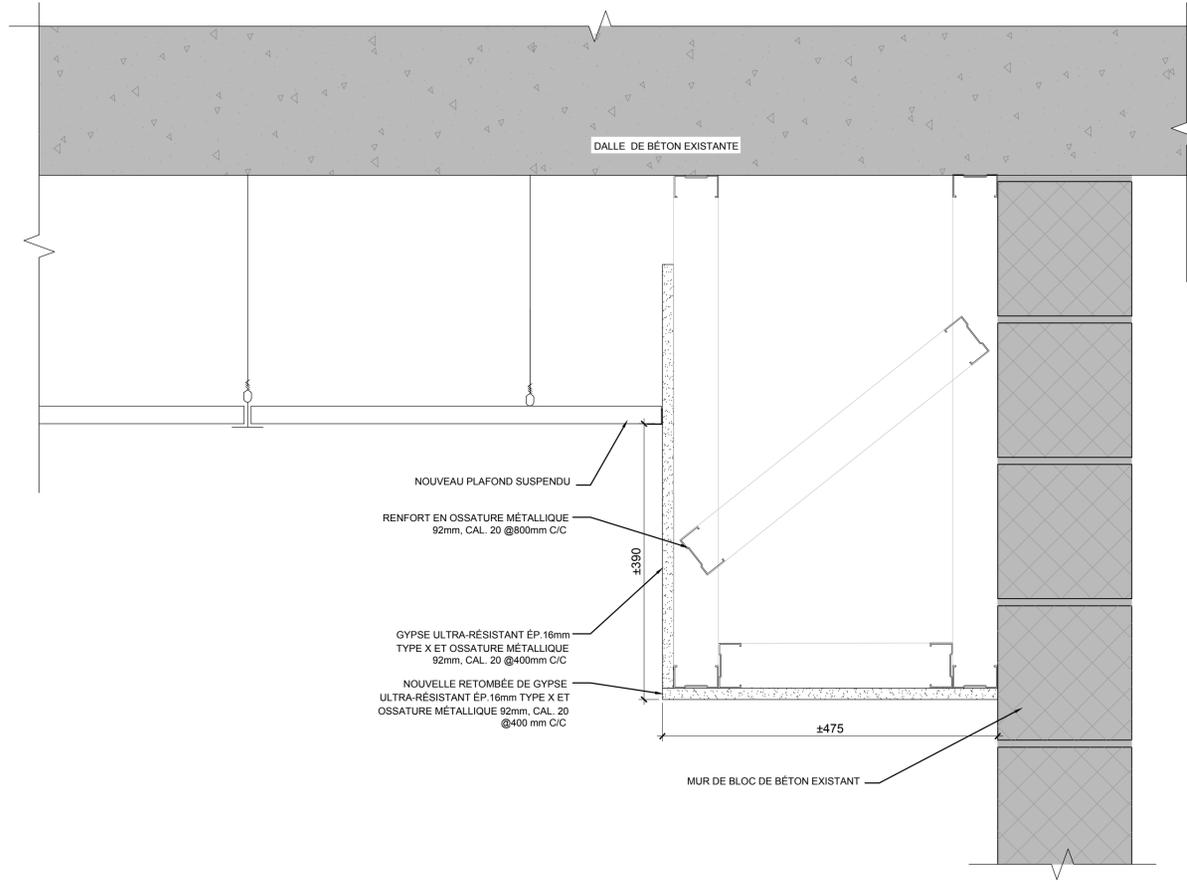
ADRESSE DU PROJET
 6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
 Montréal (Québec) H1M 1W2

DESSIN
**DÉTAILS TYPES PLAFOND
 ET RETOMBÉES DE GYPSE**

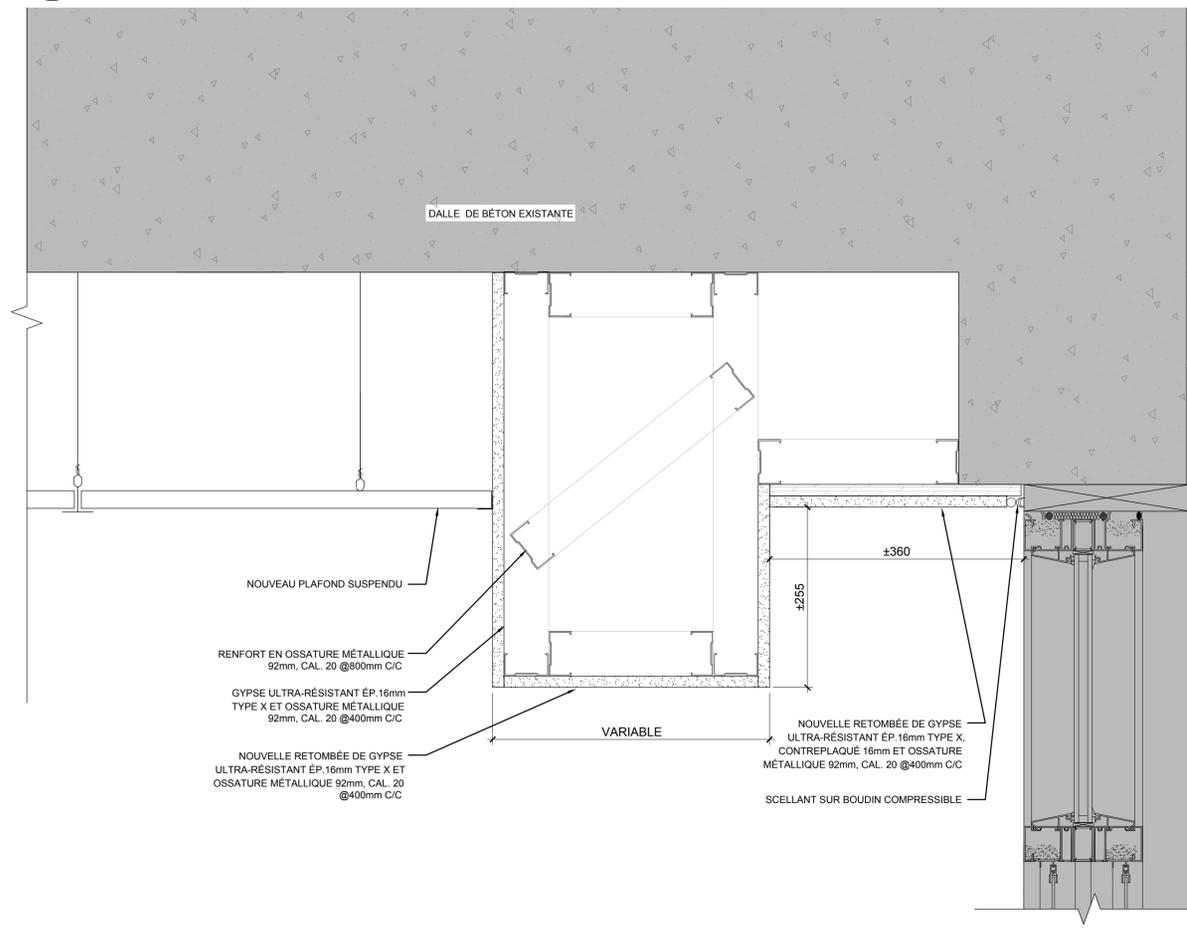
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUIRE
 DISCIPLINE **ARCHITECTURE**

ECHELLE INDICQUÉE
 SCEAU
 FICHER 181_2024_A000dwdg
 DESSINÉ PAR NM
 VÉRIFIÉ PAR SJ
 DESSIN NO.

A003

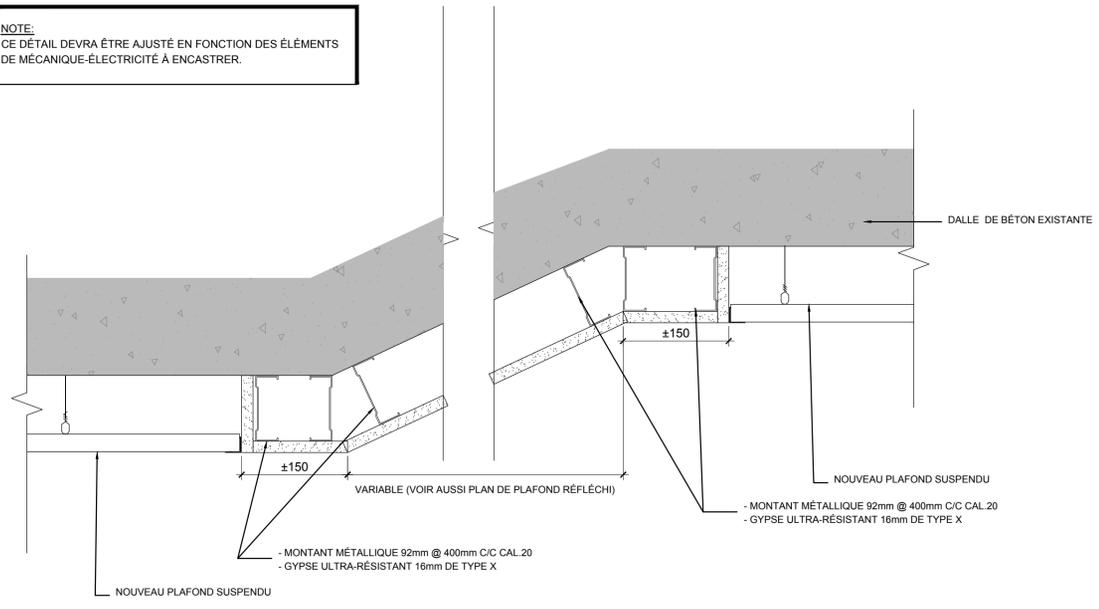


2 DÉTAIL - RETOMBÉE DE GYPSE CÔTÉ MUR DE BLOCS DE BÉTON
 A003 1:5



1 DÉTAIL TYPE - RETOMBÉE DE GYPSE CÔTÉ FENÊTRE
 A003 1:5

NOTE:
 CE DÉTAIL DEVRA ÊTRE AJUSTÉ EN FONCTION DES ÉLÉMENTS DE MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ À ENCASTRER.



3 DÉTAIL PLAFOND SUSPENDU ET RETOMBÉE DE GYPSE - CORRIDOR 130
 A003 1:5

NOTES GÉNÉRALES - MOBILISATION

NGM 1 REMETTRE EN ÉTAT LES AMÉNAGEMENTS EXISTANTS TOUCHÉS PAR LES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION EXTÉRIEURS.

NGM 2 AUCUN VÉHICULE DE L'ENTREPRENEUR ET DE SES SOUS-TRAITANTS N'EST AUTORISÉ À CIRCULER ET/OU À SE STATIONNER SUR LA PROPRIÉTÉ DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE LA POINTE-DE-L'ÎLE, SAUF DANS LES ZONES DE CHANTIER POUR LE SEUL TEMPS REQUIS À LA LIVRAISON OU À L'ÉVACUATION DE MATÉRIAUX ET D'ÉQUIPEMENTS.

NGM 3 LE PLAN D'ACCÈS AU CHANTIER DEVA ÉTRE SOUMIS POUR APPROBATION PAR LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE LA POINTE-DE-L'ÎLE. AVANT TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT ÉTABLIR UN TRACÉ POUR LE PASSAGE DE LA MACHINERIE LOURDE ET OBTENIR DU CSSPI SON APPROBATION QUANT À LA SOLIDITÉ ET À L'ÉTANCHÉITÉ DU PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ.

NGM 4 LES LIVRAISONS ET LA CIRCULATION DES MACHINERIES SUR LA VOIE PUBLIQUE (INCLUANT L'ÉVACUATION DES DÉCHETS) DOIVENT ÉTRE RÉALISÉES EN DÉHORS DES PÉRIODES DE FORTE AFFLUENCE (ENTRÉE ET SORTIE DE CLASSES, RÉCRÉATIONS ET PÉRIODES DE REPAS), DEMANDE DE PERMIS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC À FAIRE PAR L'ENTREPRENEUR.

NGM 5 L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR LA PROTECTION DE TOUS LES OUVRAGES EXISTANTS ADJACENTS AU TRACÉ. L'AMÉNAGEMENT DES ZONES DE CHANTIER DEVA ÉTRE FAIT EN RESPECTANT LES CODÉS ET LES NORMES EN VIGUEUR AINSI QUE LES EXIGENCES DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE.

NGM 6 TOUTES LES COUPURES DE SERVICES REQUISES POUR L'EXÉCUTION DU PROJET DOIVENT ÉTRE PRÉALABLEMENT COORDONNÉES AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE LA POINTE-DE-L'ÎLE ET L'ENTREPRENEUR. LES COUPURES DE SERVICES DOIVENT ÉTRE FAITES SELON L'HORAIRE DE L'ÉCOLE.

NGM 7 TOUS LES TRAVAUX DANS LES AIRES OCCUPÉES POURRONT FAIRE L'OBJET DE QUART DE TRAVAIL PARTICULIER - TRAVAIL DE SOIR ET DE FIN DE SEMAINE. L'HORAIRE DEVA ÉTRE APPROUVÉ PRÉALABLEMENT AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE LA POINTE-DE-L'ÎLE. SE RÉFÉRER AU TABLEAU POUR LES QUARTS DE TRAVAIL.

NGM 8 LES LIVRAISONS, CHARGEMENTS ET DÉCHARGEMENTS EFFECTUÉS SUR UN CHEMIN PUBLIC OU À L'EXTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ DOIVENT ÉTRE EFFECTUÉS EN PRÉSENCE D'UN SIGNALÉUR FORMÉ ET VÊTU CONFORMÉMENT AU CODE DE SÉCURITÉ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION.

NGM 9 PRÉVOIR DES CONTENEURS FERMÉS (NE PAS LES CHARGER DE FAÇON À NE PAS EXCÉDER LES CHARGES AUTORISÉES) ET LES LOCALISER À 5 MÈTRES SUR BÂTIMENT DANS LA ZONE RÉSERVÉE AU CHANTIER. L'EMPLACEMENT DEVA ÉTRE APPROUVÉ PAR LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE LA POINTE-DE-L'ÎLE.

NGM 10 LOCALISER LES COLONNES ET POUTRES DE L'ÉTAGE INFÉRIEURE, SERVICES D'EAU, D'ÉGOUT, ÉLECTRICITÉ ET GAZ AVANT D'ENTAMER LES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION. SIGNALER AUX PROFESSIONNELS TOUTES CANALISATIONS OU ÉLÉMENTS STRUCTURAUX QUI EMPÊCHERAIENT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX TELS QU'INDIQUÉS AUX PLANS.

NOTES GÉNÉRALES

NG 1. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DE LA COORDINATION DE TOUTES LES COTES. TOUTES LES COTES SONT SUJETTES À LA VÉRIFICATION SUR LE SITE.

NG 2. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÉTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.

NG 3. TOUTES LES CONTRADICTIONS DOIVENT ÉTRE SIGNALÉES AUX PROFESSIONNELS.

NG 4. TOUS LES TRAVAUX DEVONT ÉTRE CONFORMES À L'ÉDITION LA PLUS RÉCENTE DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CNB EN VIGUEUR).

NG 5. L'ENTREPRENEUR DOIT UTILISER POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX LES DESSINS PORTANT LA MENTION "POUR CONSTRUCTION" ET CES DESSINS DEVONT ÉTRE SIGNÉS ET SCÉLLÉS PAR LE PROFESSIONNEL.

PLAN CLE

EMISSIONS

NO	DATE	DESCRIPTION	PAR
01	2024-10-21	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	SJ
NO	AAAA-MM-JJ	DESCRIPTION	PAR

CLIENT

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec) H1M 1W2

ARCHITECTURE

SJA Architecture

7992, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2R 2G1

MECANIQUE / ÉLECTRIQUE

BPA

8580 Ave. De l'Esplanade
Montréal, Québec, H2P 2R8

STRUCTURE

DBA Experts-Conseils

262 boul. Brien
Repentigny, (Québec) J6A 6V2

NO. DE PROJET CLIENT 023E22010 NO. DE PROJET ARCHITECTE 181-2024

TITRE DU PROJET

**ÉCOLE DES ROSERAIES
REMPLACEMENT DE LA FINITION INTÉRIEURE - PHASE 3**

ADRESSE DU PROJET

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec) H1M 1W2

DESSIN

PLAN DE MOBILISATION ET D'IMPLANTATION

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUIRE

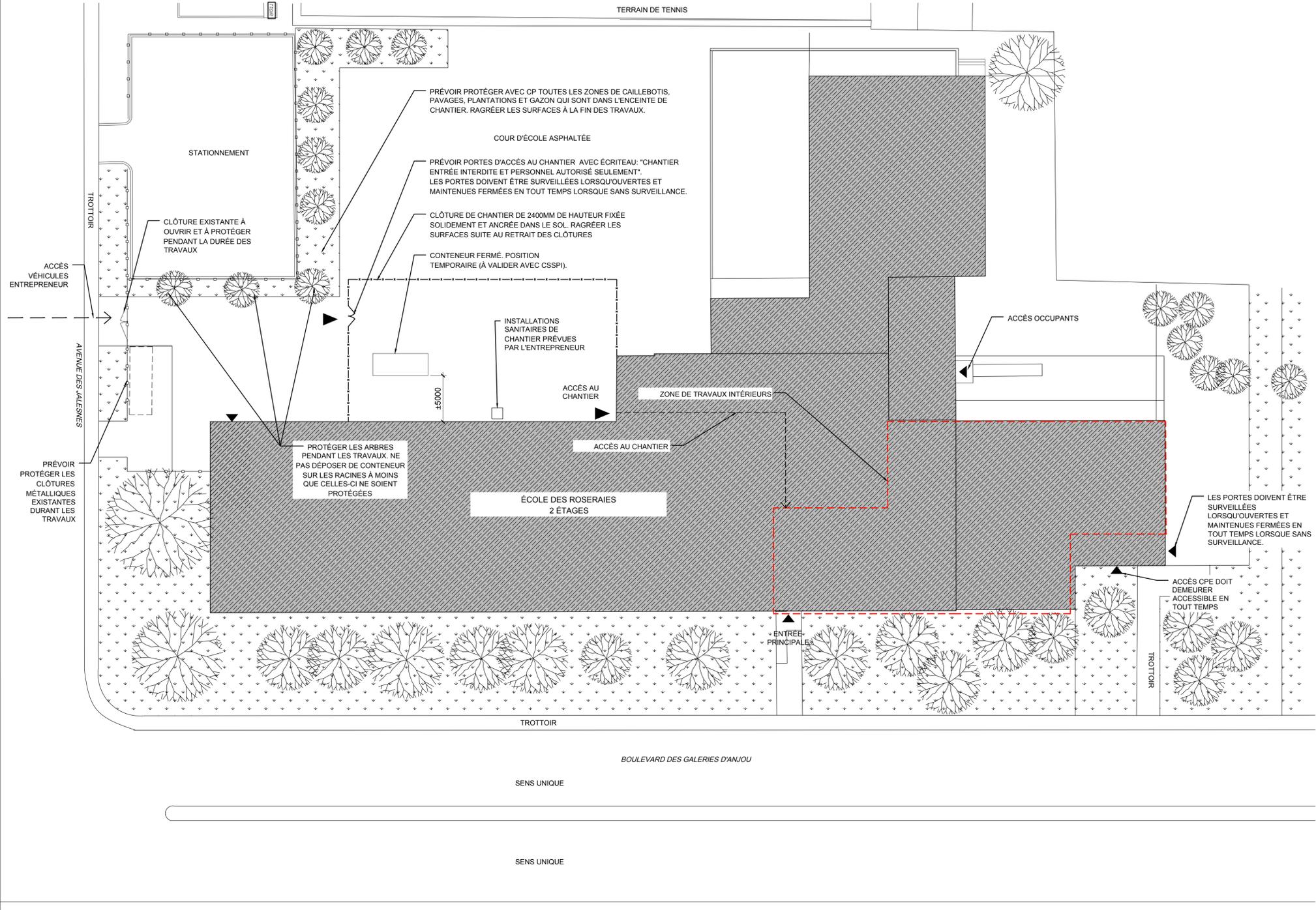
DISCIPLINE **ARCHITECTURE**

ECHELLE INDICQUÉE

SCEAU

FICHER 181_2024_A000.dwg
DESSINÉ PAR NM
VÉRIFIÉ PAR SJ
DESSIN NO.

A010



NOTES GÉNÉRALES - PROTECTION TEMPORAIRE

NP 1 L'ENTREPRENEUR DOIT RESPECTER, POUR L'AMÉNAGEMENT DES ZONES DE CHANTIER, LES CODÉS ET RÉGLEMENTS EN VIGUEUR AINSI QUE LES EXIGENCES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE LA POINTE-DE-L'ÎLE.

NP 2 PROTÉGER LES SURFACES POUR DÉPÔT DU CONTENEUR ET RAGRÉER TOUTES LES SURFACES D'ASPHALTE, BÉTON ET/OU GAZON ENDOMMAGÉES. VOIR AUSSI DEVIS.

NP 3 LES ISSUES DEVONT DEMEURER OPÉRATIONNELLES POUR TOUTE LA DURÉE DU CHANTIER. L'ENTREPRENEUR DEVA INSTALLER LA SIGNALISATION DES ISSUES À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT REFLETANT LES CONDITIONS DE CHANTIER.

NP 4 PROTÉGER LES ARBRES ET ARBUSTES. PRÉVOIR DES PIÈCES DE BOIS AVEC DES BANDES DE CAOUTCHOUC (ENTRE LE BOIS ET L'ÉCORCE) FIXÉES SOLIDEMENT AU MOYEN DE CEINTURE MÉTALLIQUES AU POURTOUR DES TRONCS D'ARBRES.

NP 5 FOURNIR ET INSTALLER LES MESURES DE PROTECTION APPROPRIÉES AUX ZONES ADJACENTES (PLANCHERS, MURS, PLAFONDS) ET CELLES REQUISES POUR PROTÉGER LES PERSONNES ET LES BIENS.

NP 6 ASSURER L'ÉTANCHÉITÉ DES MURS, DES TOITURES ET DES PLANCHERS PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX. SI LA POUSSIÈRE SE PROPAGE EN DÉHORS DE L'ENCEINTE DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DU NETTOYAGE.

NP 7 L'ENTREPRENEUR DEVA FOURNIR ET INSTALLER LES CLÔTURES DE CHANTIER ET TOUTES LES MESURES DE PROTECTIONS REQUISES ET MODIFIER SELON L'ÉVOLUTION DU CHANTIER.

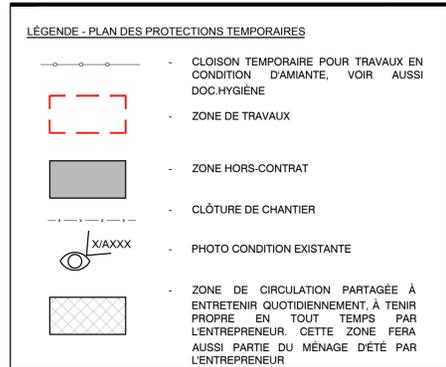
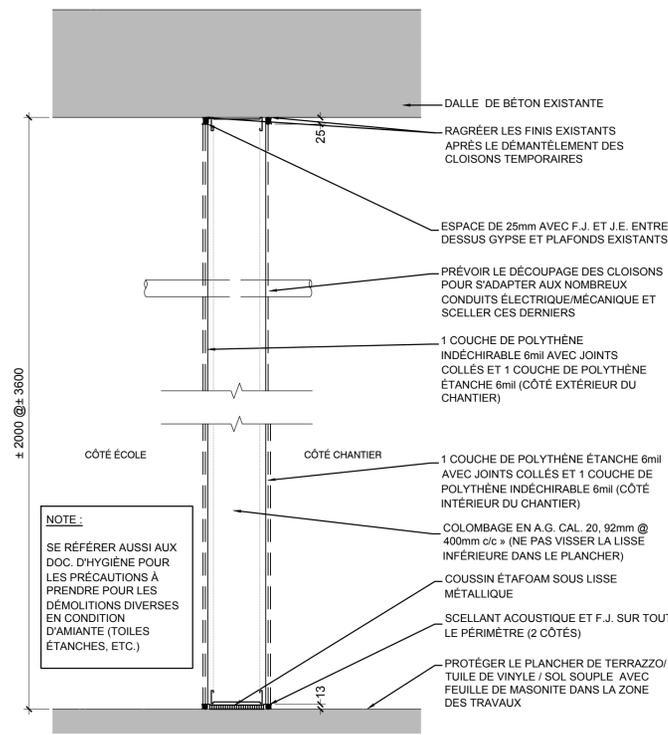
NP 8 SOUMETTRE UN PLAN DE MOBILISATION POUR APPROBATION PAR LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE LA POINTE-DE-L'ÎLE.

NP9 L'ENTREPRENEUR DEVA PRÉVOIR L'ÉVACUATION DES DÉCHETS DU SITE. L'ENTREPRENEUR DOIT INSTALLER UN CONTENEUR POUR L'ÉVACUATION DES DÉBRIS. SON EMBLACEMENT EXACT DEVA ÉTRE CONFIRMÉ PAR LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE LA POINTE-DE-L'ÎLE POUR NE PAS NUIRE À D'AUTRES ACTIVITÉS. NE PAS LE CHARGER DE FAÇON À EXCÉDER LES CHARGES AUTORISÉES. PRÉVOIR UN BAC POUR LE TRANSPORT DES DÉCHETS.

NP10 LES CLOISONS TEMPORAIRES INDICQUÉES AUX PLANS NE SONT PAS LIMITATIVES. FOURNIR ET INSTALLER TOUTES LES CLOISONS TEMPORAIRES ET MESURES DE PROTECTION NÉCESSAIRES POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.

LÉGENDE - PLAN DE MOBILISATION / IMPLANTATION

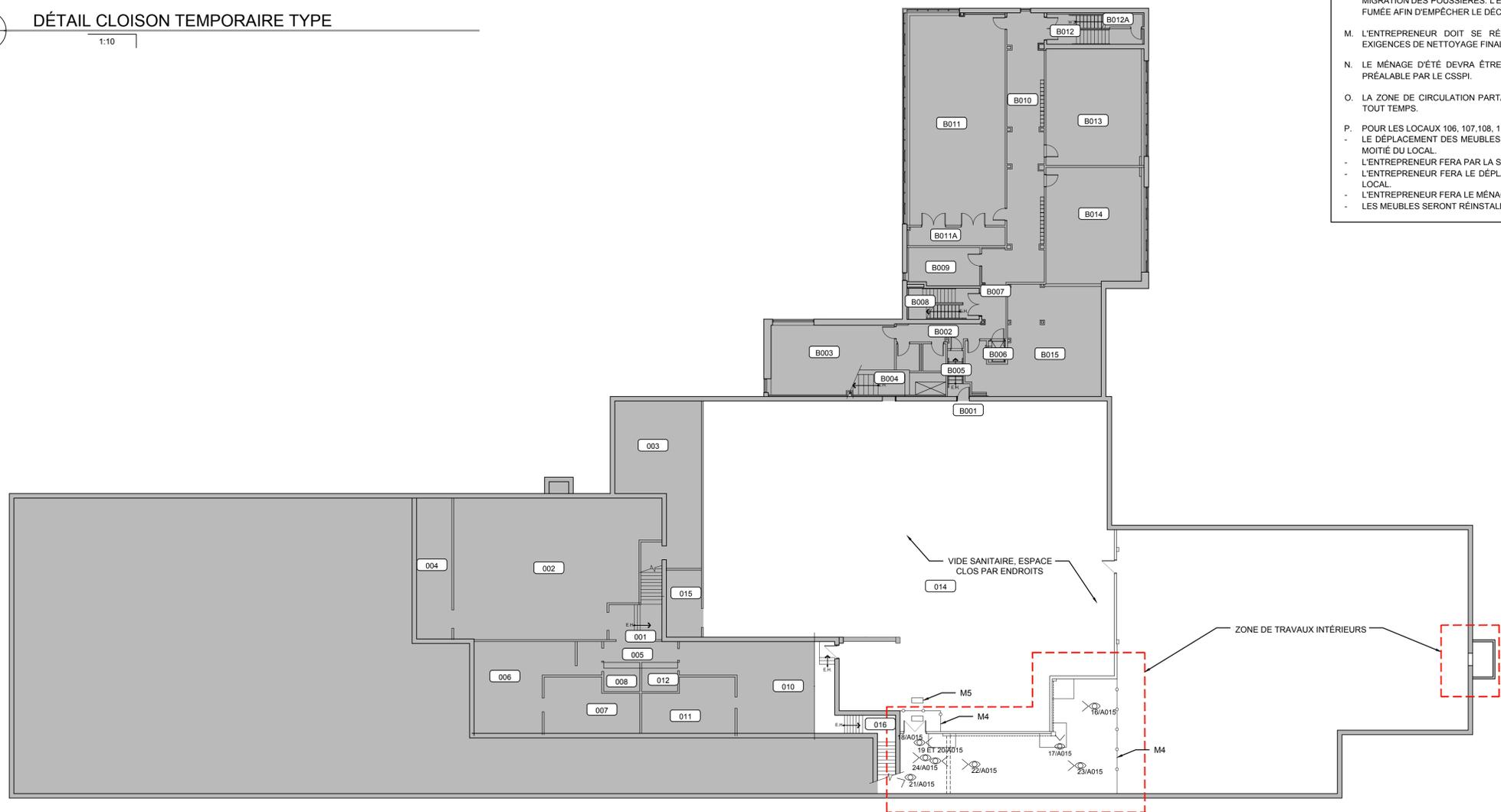
- CLÔTURE DE CHANTIER
- ▲ - ACCÈS CHANTIER
- ▲ - ACCÈS OCCUPANTS
- - BÂTIMENT EXISTANT
- - ZONE HORS-CONTRAT
- - AIR GAZONNÉE
- - ASPHALTE
- - ARBRE
- - ZONE DE TRAVAUX
- - CLÔTURES EXISTANTES



- ### NOTES SPÉCIFIQUES - MOBILISATION
- M1 FOURNIR UN EXTINCTEUR D'INCENDIE À CHAQUE SORTIE DE SECOURS ET DANS LES ENCEINTES DE DÉCONTAMINATIONS, VOIR AUSSI DOC. HYGIÈNE
 - M2 PROCÉDER À UN NETTOYAGE QUOTIDIEN DE TOUTES LES SURFACES DE L'AIRE DE TRAVAIL À L'AIDE D'UN ASPIRATEUR HEPA OU D'UN LINGE HUMIDE. CONTRÔLER ET MAINTENIR LA PRESSION NÉGATIVE DANS L'AIRE DE TRAVAIL.
 - M3 PORTE À SCELLER PENDANT LES TRAVAUX
 - M4 CLOISON TEMPORAIRE, VOIR AUSSI DOC. HYGIÈNE
 - M5 TAPIS DE PROTECTION
 - M6 ENCEINTE DE DÉCONTAMINATION DES TRAVAILLEURS À 3 SAS ET ENCEINTE DE DÉCONTAMINATION DES DÉCHETS ET DES ÉQUIPEMENTS À 3 SAS. VOIR AUSSI DOC. HYGIÈNE
 - M7 PORTE EN ALUMINIUM À PROTÉGER PENDANT LES TRAVAUX PRÉVUS EN STRUCTURE (VOIR AUSSI PLANS ING. STR.)
- NOTE 1:**
VOIR AUSSI DOCUMENTS D'HYGIÈNE POUR LES PRESCRIPTIONS DES AMÉNAGEMENTS TEMPORAIRES INTÉRIEURS ET POUR LES DÉMOLITIONS DIVERSES EN CONDITION D'AMIANTE.
- NOTE 2:**
PRÉVOIR LA MODIFICATION D'UNE FENÊTRE POUR UNE ÉVACUATION DIRECTEMENT À L'EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT.

- ### NOTES GÉNÉRALES DES PROTECTIONS TEMPORAIRES
- A. PROTÉGER TOUS LES FINIS EXISTANTS ET NOUVEAUX DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX. PROTÉGER LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE, LES GRILLES DE VENTILATION ET AUTRES ÉQUIPEMENTS OU APPAREILS DE LA POUSSIÈRE. OBSTRUER DEPUIS L'INTÉRIEUR TOUS LES DIFFUSEURS, CONDUITS ET GRILLES DE VENTILATION DE FAÇON ÉTANCHE (ALIMENTATION ET RETOUR) ET LES PROTÉGER DANS LE SECTEUR DES TRAVAUX.
 - B. FOURNIR ET INSTALLER LES MESURES DE PROTECTION APPROPRIÉES AUX ZONES ADJACENTES (PLANCHERS, MURS ET PLAFONDS) ET CELLES REQUISES POUR PROTÉGER LES PERSONNES ET LES BIENS. FOURNIR ET INSTALLER LES CLOISONS TEMPORAIRES ET MESURES DE PROTECTION, MODIFIER SELON L'ÉVOLUTION DU CHANTIER.
 - C. LES CLOISONS TEMPORAIRES RIGIDES ET ÉTANCHES INDIQUÉES AUX PLANS NE SONT PAS LIMITATIVES; FOURNIR ET INSTALLER TOUTES LES CLOISONS TEMPORAIRES ET MESURES DE PROTECTION NÉCESSAIRES POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX EN CONDITION D'AMIANTE, VOIR AUSSI DEVIS HYGIÈNE.
 - D. DANS L'ENCEINTE DE TRAVAIL (TOUS LES CORRIDORS DE L'ÉTAGE), SCELLER TOUTES LES PORTES, FENÊTRES, OUVERTURES, MEUBLES ET ÉQUIPEMENTS NE POUVANT ÊTRE DÉPLACÉS. LES CLOISONS TEMPORAIRES SERONT ÉRIGÉES CONFORMÉMENT AUX DOC. HYGIÈNE.
 - E. INSTALLER LES CONFINEMENTS ET LES PROTECTIONS ANTI-POUSSIÈRES NÉCESSAIRES, COMME DES TAPIS ANTI-POUSSIÈRES, AFIN D'ÉVITER TOUTE DISPERSION DE POUSSIÈRES DANS LES LOCAUX ADJACENTS ET DANS LES SYSTÈMES DE VENTILATION. DES TAPIS ANTI-POUSSIÈRES SONT ÉGALEMENT À INSTALLER SUR LE REVÊTEMENT DE LA COUR EXTÉRIEURE OÙ LES ENCEINTES POUR CHANTIER SERONT INSTALLÉES.
 - F. LES CLOISONS TEMPORAIRES SERONT DÉMOLIES EN S'ASSURANT DE NE LAISSER AUCUNE TRACE DE LEUR INSTALLATION LE RAGRÉAGE DES DIFFÉRENTS FINIS ABÎMÉS PAR LES CLOISONS TEMPORAIRES EST À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR.
 - G. LES ENCEINTES DE DÉCONTAMINATION DES DÉCHETS ET DES TRAVAILLEURS SERONT CONSTRUITES SELON LES DIRECTIVES HYGIÈNE. LES PORTES ENTRE LES DIFFÉRENTS SAS DOIVENT ÊTRE CONSTITUÉES DE 2 BATTANTS OCCUPANTS TOUTE LA LARGEUR, VOIR AUSSI DEVIS HYGIÈNE.
 - H. TOUS LES TRAVAUX DE PERÇAGE OU DE DÉCOUPAGE POUVANT ENGENDRER UNE GRANDE QUANTITÉ DE POUSSIÈRE DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS AVEC LES OUTILS ÉQUIPÉS D'UN SYSTÈME D'ASPIRATION INTÉGRÉ (EX.: SCIE, PERCEUSE). LE SYSTÈME DE VENTILATION AUTONOME SERA FOURNI ET INSTALLÉ PAR L'ENTREPRENEUR. S'ASSURER DE MAINTENIR DANS CES LOCAUX UNE PRESSION NÉGATIVE. L'ASPIRATEUR AVEC LE FILTRE HEPA EST REQUIS.
 - I. LE DÉPLACEMENT ET LA RÉINSTALLATION DU MOBILIER MOBILE, BABILLARDS, TABLETTES, ACCESSOIRES MURAUX, EXTINCTEURS PORTATIFS ET TOUT AUTRE ÉQUIPEMENT EXISTANT À CONSERVER, SERA FAIT PAR L'ENTREPRENEUR.
 - J. L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉVOIR D'INSTALLER UN NOMBRE SUFFISANT D'EXTRACTEURS D'AIR DANS L'ENCEINTE DE TRAVAIL EN AMIANTE AFIN DE MAINTENIR AU MOINS 4 CHANGEMENTS D'AIR PAR HEURE. VOIR AUSSI DOCUMENTS HYGIÈNE
 - K. LES BUREAUX SITUÉS AUTOUR DE LA ZONE DE TRAVAIL DU COULOIR 110 ET 104 DOIVENT ÊTRE INCLUS DANS LE NETTOYAGE DE L'ENTREPRENEUR.
 - L. PROTÉGER ET SCELLER LA VENTILATION ET AUTRES OUVERTURES DE MANIÈRES À PRÉVENIR LA MIGRATION DES POUSSIÈRES. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DE COUVRIR LES DÉTECTEURS DE FUMÉE AFIN D'ÉVITER LE DÉCLENCHEMENT ACCIDENTEL DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE.
 - M. L'ENTREPRENEUR DOIT SE RÉFÉRER AUX CLAUSES ADMINISTRATIVES DU CSSPI POUR LES EXIGENCES DE NETTOYAGE FINAL.
 - N. LE MÉNAGE D'ÉTÉ DEVRA ÊTRE FAIT PAR L'ENTREPRENEUR POUR TOUS LES LOCAUX VIDÉS AU PRÉALABLE PAR LE CSSPI.
 - O. LA ZONE DE CIRCULATION PARTAGÉE DOIT ÊTRE ENTRETENUE QUOTIDIENNEMENT ET PROPRE EN TOUT TEMPS.
 - P. POUR LES LOCAUX 106, 107, 108, 110A, 110B, 110C, 117, 118, 119 ET 124:
 - LE DÉPLACEMENT DES MEUBLES NON-FIXES SERA FAIT PAR LE PROPRIÉTAIRE DANS UNE PREMIÈRE MOITIÉ DU LOCAL.
 - L'ENTREPRENEUR FERA PAR LA SUITE LE MÉNAGE DE LA MOITIÉ NON-OCCUPÉE
 - L'ENTREPRENEUR FERA LE DÉPLACEMENT DES MEUBLES NON-FIXES DANS LA DEUXIÈME MOITIÉ DU LOCAL.
 - L'ENTREPRENEUR FERA LE MÉNAGE DANS LA MOITIÉ DU LOCAL NON OCCUPÉ
 - LES MEUBLES SERONT RÉINSTALLÉS SELON LEUR POSITION INITIALE PAR LE PROPRIÉTAIRE

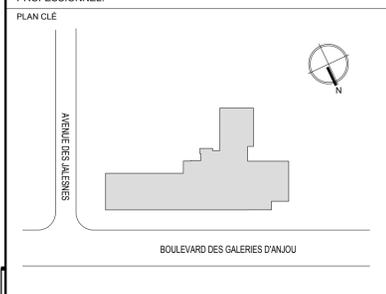
2 DÉTAIL CLOISON TEMPORAIRE TYPE
A012 1:10



1 PLAN DES PROTECTIONS TEMPORAIRES ET DE LOCALISATION DES PHOTOS- NIVEAU SOUS-SOL
A012 1:200

NOTES GÉNÉRALES

- NG 1. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DE LA COORDINATION DE TOUTES LES COTES. TOUTES LES COTES SONT SUJETTES À LA VÉRIFICATION SUR LE SITE.
- NG 2. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.
- NG 3. TOUTES LES CONTRADICTIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX PROFESSIONNELS.
- NG 4. TOUS LES TRAVAUX DEVONT ÊTRE CONFORMES À L'ÉDITION LA PLUS RÉCENTE DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CNB EN VIGUEUR).
- NG 5. L'ENTREPRENEUR DOIT UTILISER POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX LES DESSINS PORTANT LA MENTION "POUR CONSTRUCTION" ET CES DESSINS DEVONT ÊTRE SIGNÉS ET SCELLÉS PAR LE PROFESSIONNEL.



ÉMISSIONS			
NO.	DATE	DESCRIPTION	PAR
01	2024-10-21	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	SJ
NO.	AAAA-MM-JJ	DESCRIPTION	PAR

CLIENT

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec) H1M 1W2

ARCHITECTURE

SJA Architecture

7992, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2R 2G1

MECANIQUE / ÉLECTRIQUE

BPA

8580 Ave. De l'Esplanade
Montréal, Québec, H2P 2R8

STRUCTURE

DBA Experts-Conseils

262 boul. Brien
Repentigny, (Québec) J6A 6V2

NO. DE PROJET CLIENT 023E22010 NO. DE PROJET ARCHITECTE 181-2024

TITRE DU PROJET

ÉCOLE DES ROSERAIRES REMPLACEMENT DE LA FINITION INTÉRIEURE - PHASE 3

ADRESSE DU PROJET

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec) H1M 1W2

DESSIN

PLAN DES PROTECTIONS TEMPORAIRES ET DE LOCALISATION DES PHOTOS NIVEAU SOUS-SOL

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUIRE

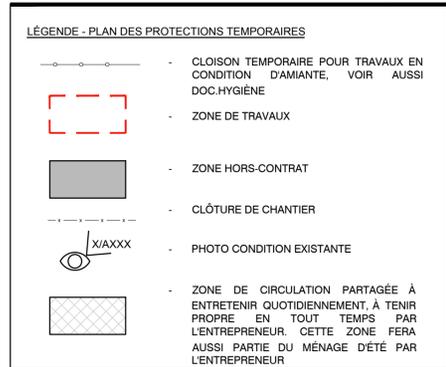
DISCIPLINE ARCHITECTURE

ECHELLE INDICQUÉE SCEAU

FICHER 181_2024_A000dwdg
DESSINÉ PAR NM
VÉRIFIÉ PAR SJ
DESSIN NO.

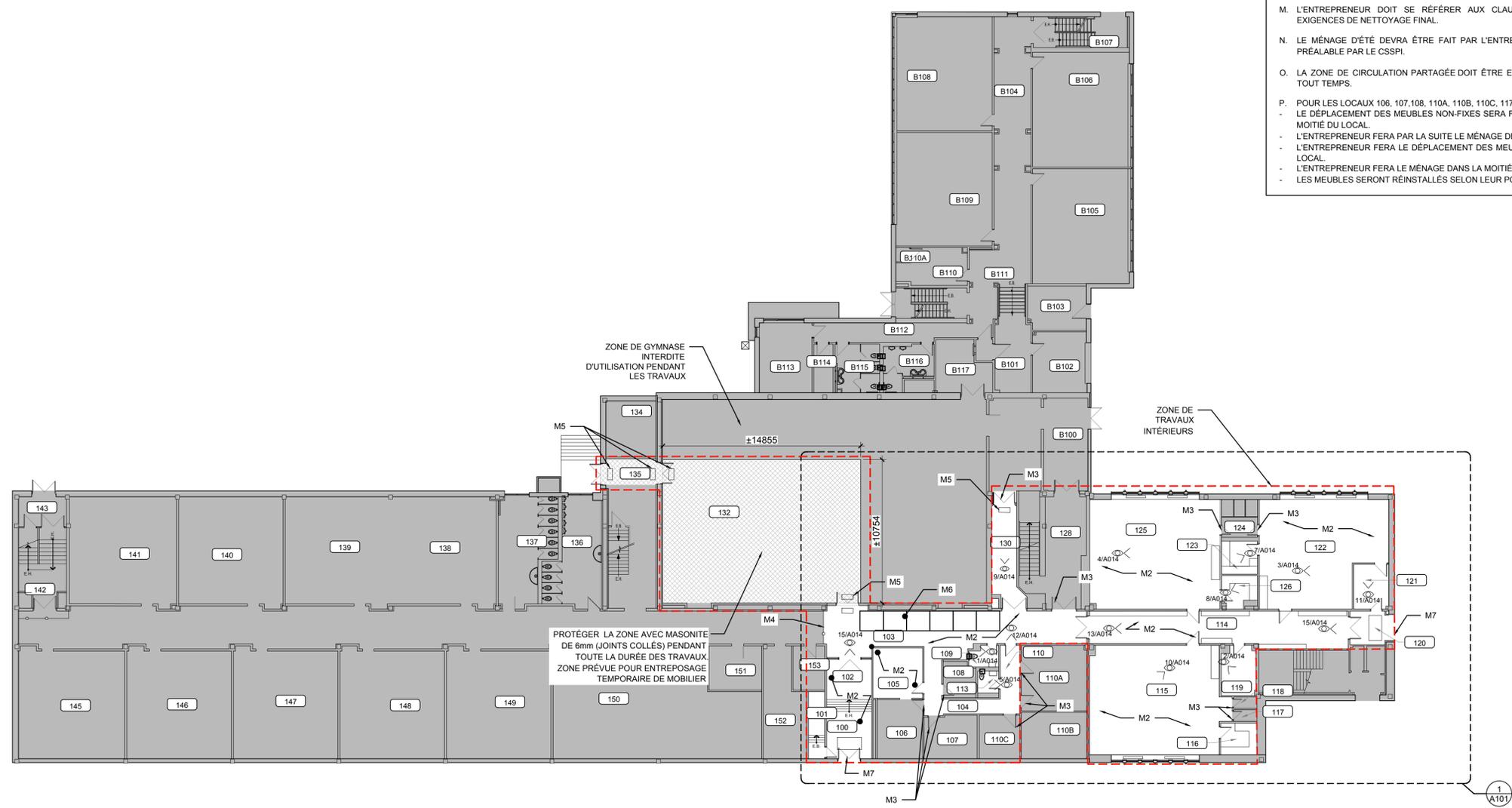
A012

Ordre des architectes du Québec



- NOTES SPÉCIFIQUES - MOBILISATION**
- M1 FOURNIR UN EXTINCTEUR D'INCENDIE À CHAQUE SORTIE DE SECOURS ET DANS LES ENCEINTES DE DÉCONTAMINATIONS, VOIR AUSSI DOC. HYGIÈNE
 - M2 PROCÉDER À UN NETTOYAGE QUOTIDIEN DE TOUTES LES SURFACES DE L'AIRE DE TRAVAIL À L'AIDE D'UN ASPIRATEUR HEPA OU D'UN LINGE HUMIDE. CONTRÔLER ET MAINTENIR LA PRESSION NÉGATIVE DANS L'AIRE DE TRAVAIL.
 - M3 PORTE À SCELLER PENDANT LES TRAVAUX
 - M4 CLOISON TEMPORAIRE, VOIR AUSSI DOC. HYGIÈNE
 - M5 TAPIS DE PROTECTION
 - M6 ENCEINTE DE DÉCONTAMINATION DES TRAVAILLEURS À 3 SAS ET ENCEINTE DE DÉCONTAMINATION DES DÉCHETS ET DES ÉQUIPEMENTS À 3 SAS. VOIR AUSSI DOC. HYGIÈNE
 - M7 PORTE EN ALUMINIUM À PROTÉGER PENDANT LES TRAVAUX PRÉVUS EN STRUCTURE (VOIR AUSSI PLANS ING. STR.)
- NOTE 1:**
VOIR AUSSI DOCUMENTS D'HYGIÈNE POUR LES PRESCRIPTIONS DES AMÉNAGEMENTS TEMPORAIRES INTÉRIEURS ET POUR LES DÉMOLITIONS DIVERSES EN CONDITION D'AMIANTE.
- NOTE 2:**
PRÉVOIR LA MODIFICATION D'UNE FENÊTRE POUR UNE ÉVACUATION DIRECTEMENT À L'EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT.

- NOTES GÉNÉRALES DES PROTECTIONS TEMPORAIRES**
- A. PROTÉGER TOUS LES FINIS EXISTANTS ET NOUVEAUX DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX. PROTÉGER LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE, LES GRILLES DE VENTILATION ET AUTRES ÉQUIPEMENTS OU APPAREILS DE LA POUSSIÈRE. OBSTRUER DEPUIS L'INTÉRIEUR TOUS LES DIFFUSEURS, CONDUITS ET GRILLES DE VENTILATION DE FAÇON ÉTANCHE (ALIMENTATION ET RETOUR) ET LES PROTÉGER DANS LE SECTEUR DES TRAVAUX.
 - B. FOURNIR ET INSTALLER LES MESURES DE PROTECTION APPROPRIÉES AUX ZONES ADJACENTES (PLANCHERS, MURS ET PLAFONDS) ET CELLES REQUISES POUR PROTÉGER LES PERSONNES ET LES BIENS. FOURNIR ET INSTALLER LES CLOISONS TEMPORAIRES ET MESURES DE PROTECTION, MODIFIER SELON L'ÉVOLUTION DU CHANTIER.
 - C. LES CLOISONS TEMPORAIRES RIGIDES ET ÉTANCHES INDIQUÉES AUX PLANS NE SONT PAS LIMITATIVES; FOURNIR ET INSTALLER TOUTES LES CLOISONS TEMPORAIRES ET MESURES DE PROTECTION NÉCESSAIRES POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX EN CONDITION D'AMIANTE, VOIR AUSSI DEVIS HYGIÈNE.
 - D. DANS L'ENCEINTE DE TRAVAIL (TOUS LES CORRIDORS DE L'ÉTAGE), SCELLER TOUTES LES PORTES, FENÊTRES, OUVERTURES, MEUBLES ET ÉQUIPEMENTS NE POUVANT ÊTRE DÉPLACÉS. LES CLOISONS TEMPORAIRES SERONT ÉRIGÉES CONFORMÉMENT AUX DOC. HYGIÈNE.
 - E. INSTALLER LES CONFINEMENTS ET LES PROTECTIONS ANTI-POUSSIÈRES NÉCESSAIRES, COMME DES TAPIS ANTI-POUSSIÈRES, AFIN D'ÉVITER TOUTE DISPERSION DE POUSSIÈRES DANS LES LOCAUX ADJACENTS ET DANS LES SYSTÈMES DE VENTILATION. DES TAPIS ANTI-POUSSIÈRES SONT ÉGALEMENT À INSTALLER SUR LE REVÊTEMENT DE LA COUR EXTÉRIEURE OÙ LES ENCEINTES POUR CHANTIER SERONT INSTALLÉES.
 - F. LES CLOISONS TEMPORAIRES SERONT DÉMOLIES EN S'ASSURANT DE NE LAISSER AUCUNE TRACE DE LEUR INSTALLATION LE RAGRÉAGE DES DIFFÉRENTS FINIS ABÎMÉS PAR LES CLOISONS TEMPORAIRES EST À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR.
 - G. LES ENCEINTES DE DÉCONTAMINATION DES DÉCHETS ET DES TRAVAILLEURS SERONT CONSTRUITES SELON LES DIRECTIVES HYGIÈNE. LES PORTES ENTRE LES DIFFÉRENTS SAS DOIVENT ÊTRE CONSTITUÉES DE 2 BATTANTS OCCUPANTS TOUTE LA LARGEUR, VOIR AUSSI DEVIS HYGIÈNE.
 - H. TOUS LES TRAVAUX DE PERCEMENT OU DE DÉCOUPAGE POUVANT ENGENDRER UNE GRANDE QUANTITÉ DE POUSSIÈRE DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS AVEC LES OUTILS ÉQUIPÉS D'UN SYSTÈME D'ASPIRATION INTÉGRÉ (EX.: SCIE, PERCEUSE). LE SYSTÈME DE VENTILATION AUTONOME SERA FOURNI ET INSTALLÉ PAR L'ENTREPRENEUR. S'ASSURER DE MAINTENIR DANS CES LOCAUX UNE PRESSION NÉGATIVE. L'ASPIRATEUR AVEC LE FILTRE HEPA EST REQUIS.
 - I. LE DÉPLACEMENT ET LA RÉINSTALLATION DU MOBILIER MOBILE, BABILLARDS, TABLETTES, ACCESSOIRES MURAUX, EXTINCTEURS PORTATIFS ET TOUT AUTRE ÉQUIPEMENT EXISTANT À CONSERVER, SERA FAIT PAR L'ENTREPRENEUR.
 - J. L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉVOIR D'INSTALLER UN NOMBRE SUFFISANT D'EXTRACTEURS D'AIR DANS L'ENCEINTE DE TRAVAIL EN AMIANTE AFIN DE MAINTENIR AU MOINS 4 CHANGEMENTS D'AIR PAR HEURE, VOIR AUSSI DOCUMENTS HYGIÈNE
 - K. LES BUREAUX SITUÉS AUTOUR DE LA ZONE DE TRAVAIL DU COULOIR 110 ET 104 DOIVENT ÊTRE INCLUS DANS LE NETTOYAGE DE L'ENTREPRENEUR.
 - L. PROTÉGER ET SCELLER LA VENTILATION ET AUTRES OUVERTURES DE MANIÈRES À PRÉVENIR LA MIGRATION DES POUSSIÈRES. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DE COUVRIR LES DÉTECTEURS DE FUMÉE AFIN D'ÉVITER LE DÉCLENCHEMENT ACCIDENTEL DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE.
 - M. L'ENTREPRENEUR DOIT SE RÉFÉRER AUX CLAUSES ADMINISTRATIVES DU CSSPI POUR LES EXIGENCES DE NETTOYAGE FINAL.
 - N. LE MÉNAGE D'ÉTÉ DEVRA ÊTRE FAIT PAR L'ENTREPRENEUR POUR TOUS LES LOCAUX VIDÉS AU PRÉALABLE PAR LE CSSPI.
 - O. LA ZONE DE CIRCULATION PARTAGÉE DOIT ÊTRE ENTRETIENNE QUOTIDIENNEMENT ET PROPRE EN TOUT TEMPS.
 - P. POUR LES LOCAUX 106, 107, 108, 110A, 110B, 110C, 117, 118, 119 ET 124:
 - LE DÉPLACEMENT DES MEUBLES NON-FIXES SERA FAIT PAR LE PROPRIÉTAIRE DANS UNE PREMIÈRE MOITIÉ DU LOCAL.
 - L'ENTREPRENEUR FERA LA SUITE LE MÉNAGE DE LA MOITIÉ NON-OCCUPÉE
 - L'ENTREPRENEUR FERA LE DÉPLACEMENT DES MEUBLES NON-FIXES DANS LA DEUXIÈME MOITIÉ DU LOCAL.
 - L'ENTREPRENEUR FERA LE MÉNAGE DANS LA MOITIÉ DU LOCAL NON OCCUPÉ
 - LES MEUBLES SERONT RÉINSTALLÉS SELON LEUR POSITION INITIALE PAR LE PROPRIÉTAIRE



NOTES GÉNÉRALES

NG 1. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION ET DE LA COORDINATION DE TOUTES LES COTES. TOUTES LES COTES SONT SUJETTES À LA VÉRIFICATION SUR LE SITE.

NG 2. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.

NG 3. TOUTES LES CONTRADICTIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX PROFESSIONNELS.

NG 4. TOUS LES TRAVAUX DEVONT ÊTRE CONFORMES À L'ÉDITION LA PLUS RÉCENTE DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CNB EN VIGUEUR).

NG 5. L'ENTREPRENEUR DOIT UTILISER POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX LES DESSINS PORTANT LA MENTION "POUR CONSTRUCTION" ET CES DESSINS DEVONT ÊTRE SIGNÉS ET SCELLÉS PAR LE PROFESSIONNEL.

PLAN CLE

ÉMISSIONS

NO	DATE	DESCRIPTION	PAR
01	2024-10-21	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	SJ

CLIENT

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec) H1M 1W2

ARCHITECTURE

SJA Architecture

7992, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2R 2G1

MECANIQUE / ÉLECTRIQUE

BPA

8580 Ave. De l'Esplanade
Montréal, Québec, H2P 2R8

STRUCTURE

DBA Experts-Conseils

262 boul. Brien
Repentigny, (Québec) J6A 6V2

NO. DE PROJET CLIENT 023E22010 NO. DE PROJET ARCHITECTE 181-2024

TITRE DU PROJET

ÉCOLE DES ROSERAIRES REMPLACEMENT DE LA FINITION INTÉRIÈRE - PHASE 3

ADRESSE DU PROJET

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec) H1M 1W2

DESSIN

PLAN DES PROTECTIONS TEMPORAIRES ET DE LOCALISATION DES PHOTOS NIVEAU RDC

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUIRE

DISCIPLINE	ARCHITECTURE
ECHELLE INDICQUÉE	FICHER 181_2024_A000dwg
SCÉAU	DESSINÉ PAR NM VÉRIFIÉ PAR SJ DESSIN NO.

Ordre des architectes du Québec

A4167 SYLVIA JEFREMCZUK ARCHITECTE

A013

FORMAT ISO_A1



PHOTO 24



PHOTO 23



PHOTO 22



PHOTO 21



PHOTO 20



PHOTO 19



PHOTO 18



PHOTO 17



PHOTO 16

NOTES:

-L'ENTREPRENEUR DOIT CONSIDÉRER QUE LE RAGRÉAGE DES DALLES STRUCTURALES VA SE FAIRE DANS UN ESPACE CLOS ET RESTREINT.

-CONSIDÉRER QUE CERTAINS CONDUITS NE SERONT PAS DÉPLACÉS (VOIR AUSSI ING. ÉLÉC.). PRÉVOIR TRAVAILLER EN CONTOURNANT CES ÉLÉMENTS

NOTES GÉNÉRALES

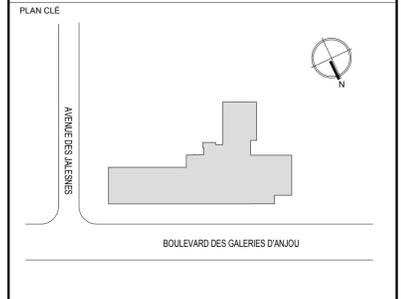
NG 1. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION ET DE LA COORDINATION DE TOUTES LES COTES. TOUTES LES COTES SONT SUJETTES À LA VÉRIFICATION SUR LE SITE.

NG 2. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.

NG 3. TOUTES LES CONTRADICTIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX PROFESSIONNELS.

NG 4. TOUTS LES TRAVAUX DEVRONT ÊTRE CONFORMES À L'ÉDITION LA PLUS RÉCENTE DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CNB EN VIGUEUR).

NG 5. L'ENTREPRENEUR DOIT UTILISER POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX LES DESSINS PORTANT LA MENTION "POUR CONSTRUCTION" ET CES DESSINS DEVRONT ÊTRE SIGNÉS ET SCELLÉS PAR LE PROFESSIONNEL.



ÉMISSIONS

NO.	DATE	DESCRIPTION	PAR
01	2024-10-21	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	SJ
NO.	AAAA-MM-JJ	DESCRIPTION	PAR

CLIENT

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec) H1M 1W2

ARCHITECTURE

SJA Architecture

7992, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2R 2G1

MECANIQUE / ÉLECTRIQUE

BPA

8580 Ave. De l'Esplanade
Montréal, Québec, H2P 2R8

STRUCTURE

DBA Experts-Conseils

262 boul. Brien
Repentigny, (Québec) J6A 6V2

NO. DE PROJET CLIENT 023E22010 NO. DE PROJET ARCHITECTE 181-2024

TITRE DU PROJET

**ÉCOLE DES ROSERAIES
REMPLACEMENT DE LA FINITION
INTÉRIEURE - PHASE 3**

ADRESSE DU PROJET

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec) H1M 1W2

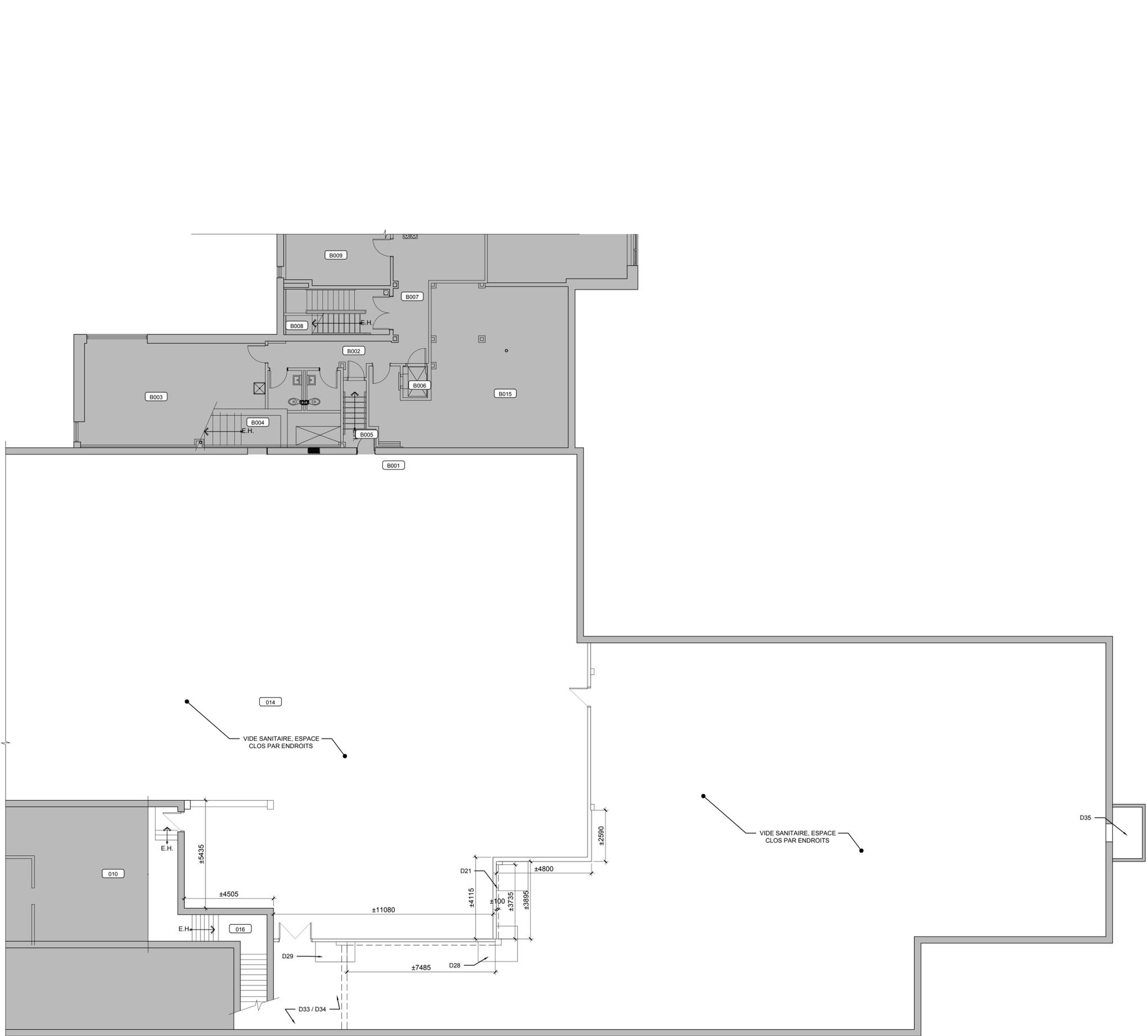
DESSIN

**RELEVÉ PHOTOGRAPHIQUE
NIVEAU SOUS-SOL**

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUIRE

DISCIPLINE **ARCHITECTURE**

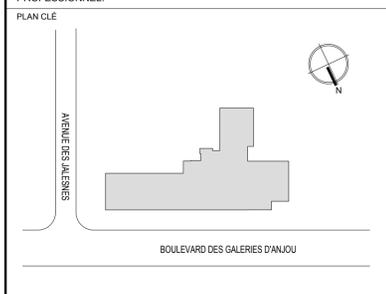
ECHELLE	FICHER
INDIQUÉE	181_2024_A000.dwg
SCEAU	DESSINÉ PAR
	NM
	VÉRIFIÉ PAR
	SJ
	DESSIN NO.
	A015



- NOTES SPÉCIFIQUES - DÉMOLITION**
- D1: MEUBLE À CONSERVER ET PROTÉGER.
 - D2: ARMOIRE À RETIRER
 - D3: TABLEAU BLANC À RETIRER ET RÉINSTALLER
 - D4: TABLEAU BLANC INTERACTIF À RETIRER ET À RÉINSTALLER (VOIR AUSSI ING. MÉC-ÉLEC.)
 - D5: CONDUIT ÉLECTRIQUE + RECHARGE IPAD À PROTÉGER À FAIRE PASSER DANS LE NOUVEAU MUR DE GYPSE ÉTAGÉRÉS, ÉQUERRES ET ANCRAGES D'ACCROCHAGES À RETIRER.
 - D6: CASIERS À RETIRER ET REMPLACER
 - D7: CASIERS À RETIRER ET REMPLACER
 - D8: BABILLARD À RETIRER ET REMPLACER
 - D9: CONDUIT EN SURFACE À RETIRER (VOIR AUSSI ING. MÉC-ÉLEC.)
 - D10: LAVABO À DÉMOLIR (VOIR AUSSI ING. MÉC-ÉLEC.)
 - D11: GRILLE DE RADIATEUR À NETTOYER, PONCER, RETIRER ET RÉINSTALLER APRÈS PEINTURE EN ATELIER.
 - D12: FONTAINE D'EAU À CONSERVER
 - D13: LAVABO À PROTÉGER ET CONSERVER
 - D14: DISTRIBUTEUR DE PAPIER DE +/-1220mm À RETIRER ET RÉINSTALLER.
 - D15: PANNEAU DE SORTIE À ENLEVER ET REMPLACER (VOIR AUSSI ING. MÉC-ÉLEC.). CONSIDÉRER QUE LES RAGRÉAGES MURAUX SONT À PRÉVOIR POUR TOUTES LES ENSEIGNES À REMPLACER, MÊME SI NON ILLUSTRÉES AUX PLANS EN ARCHITECTURE.
 - D16: HORLOGE À RETIRER ET REMPLACER LE CADRE
 - D17: APPAREIL SANITAIRE À DÉMOLIR (VOIR AUSSI ING. MÉC-ÉLEC.)
 - D18: TRANCHÉE OU OUVERTURE DANS LA CLOISON EXISTANTE AU-DESSUS DE LA PORTE POUR INTERVENTION EN MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ. VOIR AUSSI PLANS ING. MÉC. ÉLECT.
 - D19: MACHINE DISTRIBUTRICE À DÉPLACER ET RÉINSTALLER À LA FIN DES TRAVAUX.
 - D20: CLOISON ET PORTE À DÉMOLIR
 - D21: POUTRE EN BÉTON SOUS LES TOILETTES (VOIR ING. MÉC.)
 - D22: MIROIR DE CLASSE À CONSERVER ET PROTÉGER. CADRE DU MIROIR À PEINDRE
 - D23: TABLEAU À RETIRER ET REMPLACER PAR BABILLARD
 - D24: CONTREPLAQUÉ À RETIRER
 - D25: DISTRIBUTEUR DE SAVON ET DE PAPIER À ENLEVER ET À RÉINSTALLER
 - D26: TABLEAU VERT À RETIRER ET REMPLACER PAR BABILLARD DE LA MÊME COULEUR QUE LA CLASSE
 - D27: MEUBLE À DÉPLACER ET RÉINSTALLER SUITE AUX TRAVAUX
 - D28: EMPATTEMENT À 180CM DU SOL À CONSERVER
 - D29: EMPATTEMENT À 100CM DU SOL À CONSERVER
 - D30: BABILLARD VITRÉ À CONSERVER ET À PROTÉGER
 - D31: CAMÉRA ET ÉQUIPEMENT ÉLECTRO-MÉCANIQUE À PROTÉGER
 - D32: AIGUSOIR À RETIRER ET RÉINSTALLER. PRÉVOIR DE RETIRER ET REMPLACER LE CONTREPLAQUÉ EN-DESSOUS
 - D33: DALLE DE BÉTON AU PLAFOND À DÉMOLIR (VOIR AUSSI ING. STRUC.). CONSIDÉRER QUE LES NOMBREUX ÉLÉMENTS MÉC.-ÉLEC. NE SONT PAS ILLUSTRÉS SUR CE PLAN.
 - D34: PRÉVOIR RETRAIT ET PROTECTION DE NOMBREUX ÉLÉMENTS MÉC.-ÉLEC. AU PLAFOND DANS LE VIDE SANITAIRE (VOIR AUSSI ING. MÉC-ÉLEC.)
 - D35: PRÉVOIR RETRAIT DE LA TUYAUTERIE DE DRAINAGE DE LA GRILLE GRATTE-PIEDS. FAIRE AUSSI COFFRAGE DANS ESPACE CLOS POUR OBTURER LE DRAIN DE GRILLE GRATTE-PIEDS (VOIR AUSSI ING. STRUC. ET MÉC-ÉLEC.)
 - D36: PRÉVOIR PERCEMENT DANS LA DALLE DE BÉTON (VOIR AUSSI ING. STRUC.)
 - D37: PRÉVOIR TRANCHÉE POUR INTERVENTION EN MÉC-ÉLEC. DE +/-610mm x 1220mm (VOIR AUSSI ING. MÉC-ÉLEC.)
 - D38: CASIER MÉTALLIQUE ET NOMBREUX MOBILIERS À DÉPLACER POUR LES TRAVAUX DE PLANCHER. VOIR AUSSI PHOTOS 2/A101.

NOTES GÉNÉRALES

- NG 1. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION ET DE LA COORDINATION DE TOUTES LES COTES. TOUTES LES COTES SONT SUJETTES À LA VÉRIFICATION SUR LE SITE.
- NG 2. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.
- NG 3. TOUTES LES CONTRADICTIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX PROFESSIONNELS.
- NG 4. TOUTS LES TRAVAUX DEVONT ÊTRE CONFORMES À L'ÉDITION LA PLUS RÉCENTE DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CNB EN VIGUEUR).
- NG 5. L'ENTREPRENEUR DOIT UTILISER POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX LES DESSINS PORTANT LA MENTION "POUR CONSTRUCTION" ET CES DESSINS DEVONT ÊTRE SIGNÉS ET SCÉLLÉS PAR LE PROFESSIONNEL.



ÉMISSIONS

NO	DATE	DESCRIPTION	PAR
01	2024-10-21	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	SJ

CLIENT

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec) H1M 1W2

ARCHITECTURE

SJA Architecture

7992, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2R 2G1

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE

BPA

8580 Ave. De l'Esplanade
Montréal, Québec, H2P 2R8

STRUCTURE

DBA Experts-Conseils

262 boul. Brien
Repentigny, (Québec) J6A 6V2

NO. DE PROJET CLIENT 023E22010 NO. DE PROJET ARCHITECTE 181-2024

TITRE DU PROJET

**ÉCOLE DES ROSERAIRES
REMPLACEMENT DE LA FINITION
INTÉRIEURE - PHASE 3**

ADRESSE DU PROJET

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec) H1M 1W2

DESSIN

**PLAN D'AMÉNAGEMENT
NIVEAU SOUS-SOL
DÉMOLITION**

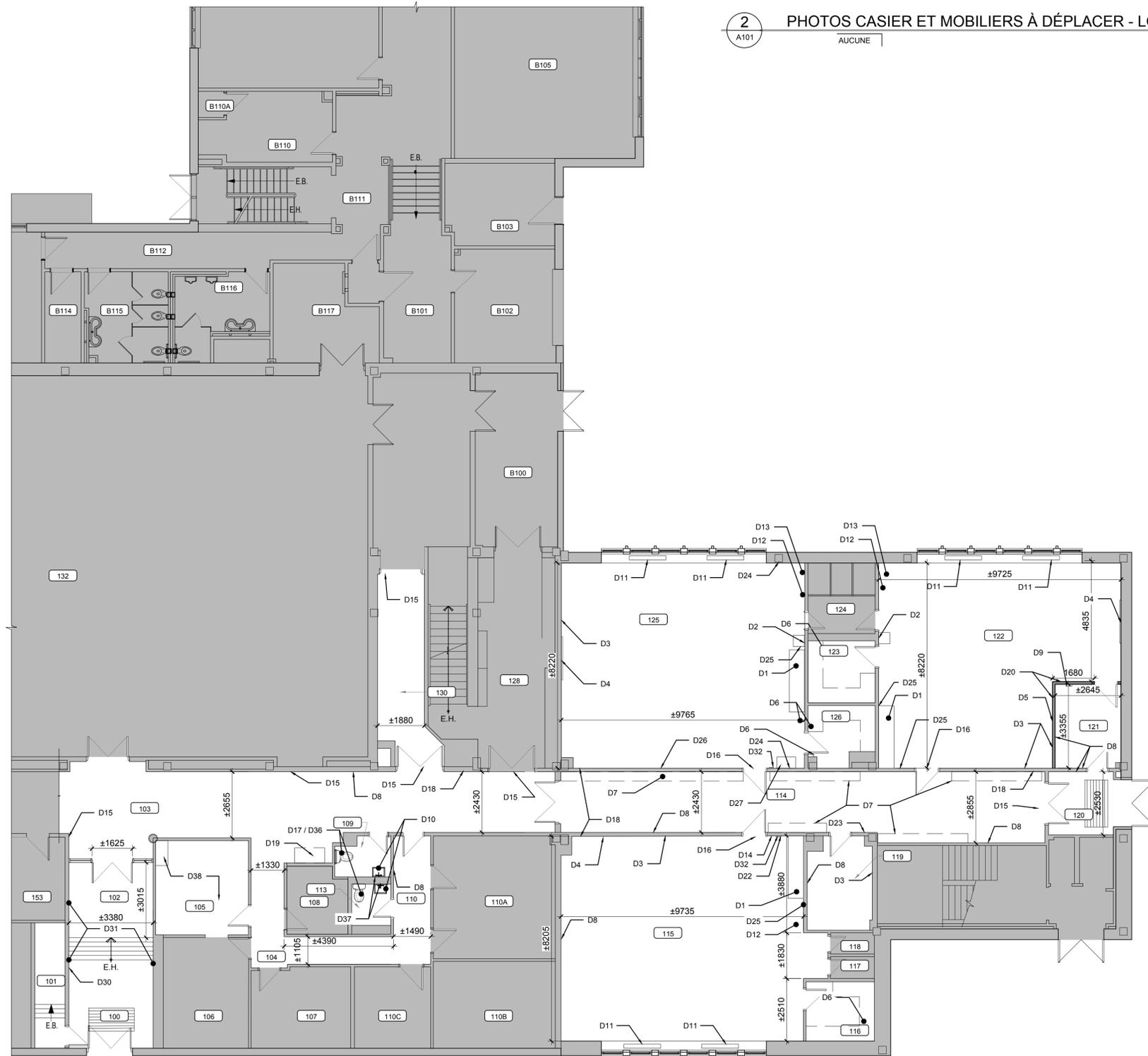
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUIRE

DISCIPLINE **ARCHITECTURE**

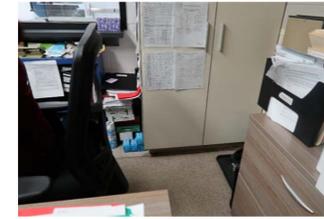
ECHELLE INDICQUÉE SCEAU

FICHER 181_2024_A000dwdg
DESSINÉ PAR NM
VÉRIFIÉ PAR SJ
DESSIN NO.

A100



2 PHOTOS CASIER ET MOBILIERS À DÉPLACER - LOCAL 105
A101 AUCUNE



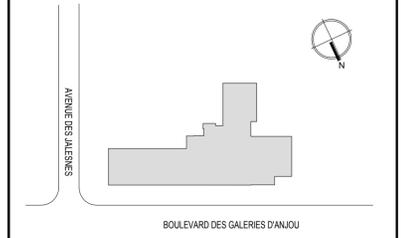
NOTES SPÉCIFIQUES - DÉMOLITION

- D1: MEUBLE À CONSERVER ET PROTÉGER.
- D2: ARMOIRE À RETIRER
- D3: TABLEAU BLANC À RETIRER ET RÉINSTALLER
- D4: TABLEAU BLANC INTERACTIF À RETIRER ET À RÉINSTALLER (VOIR AUSSI ING. MEC-ÉLEC.)
- D5: CONDUIT ÉLECTRIQUE + RECHARGE IPAD À PROTÉGER À FAIRE PASSER DANS LE NOUVEAU MUR DE GYPSE
- D6: ÉTAGÈRES, ÉQUERRES ET ANCRAGES D'ACCROCHAGES À RETIRER.
- D7: CASIERS À RETIRER ET REMPLACER
- D8: BABILLARD À RETIRER ET REMPLACER
- D9: CONDUIT EN SURFACE À RETIRER (VOIR AUSSI ING. MEC-ÉLEC.)
- D10: LAVABO À DÉMOLIR (VOIR AUSSI ING. MEC-ÉLEC.)
- D11: GRILLE DE RADIATEUR À NETTOYER, PONCER, RETIRER ET RÉINSTALLER APRÈS PEINTURE EN ATELIER.
- D12: FONTAINE D'EAU À CONSERVER
- D13: LAVABO À PROTÉGER ET CONSERVER
- D14: DISTRIBUTEUR DE PAPIER DE +1220mm À RETIRER ET RÉINSTALLER.
- D15: PANNEAU DE SORTIE À ENLEVER ET REMPLACER (VOIR AUSSI ING. MEC-ÉLEC.). CONSIDÉRER QUE LES RAGRÉAGES MURAUX SONT À PRÉVOIR POUR TOUTES LES ENSEIGNES À REMPLACER, MÊME SI NON ILLUSTRÉES AUX PLANS EN ARCHITECTURE.
- D16: HORLOGE À RETIRER ET REMPLACER LE CADRE
- D17: APPAREIL SANITAIRE À DÉMOLIR (VOIR AUSSI ING. MEC-ÉLEC.)
- D18: TRANCHÉE OU OUVERTURE DANS LA CLOISON EXISTANTE AU-DESSUS DE LA PORTE POUR INTERVENTION EN MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ. VOIR AUSSI PLANS ING. MEC. ÉLECT.
- D19: MACHINE DISTRIBUTRICE À DÉPLACER ET RÉINSTALLER À LA FIN DES TRAVAUX.
- D20: CLOISON ET PORTE À DÉMOLIR
- D21: POUTRE EN BÉTON SOUS LES TOILETTES (VOIR ING. MEC.)
- D22: MIROIR DE CLASSE À CONSERVER ET PROTÉGER. CADRE DU MIROIR À PEINDRE
- D23: TABLEAU À RETIRER ET REMPLACER PAR BABILLARD
- D24: CONTREPLAQUÉ À RETIRER
- D25: DISTRIBUTEUR DE SAVON ET DE PAPIER À ENLEVER ET À RÉINSTALLER
- D26: TABLEAU VERT À RETIRER ET REMPLACER PAR BABILLARD DE LA MÊME COULEUR QUE LA CLASSE
- D27: MEUBLE À DÉPLACER ET RÉINSTALLER SUITE AUX TRAVAUX
- D28: EMPATTEMENT À 180CM DU SOL À CONSERVER
- D29: EMPATTEMENT À 100CM DU SOL À CONSERVER
- D30: BABILLARD VITRÉ À CONSERVER ET À PROTÉGER
- D31: CAMÉRA ET ÉQUIPEMENT ÉLECTRO-MÉCANIQUE À PROTÉGER
- D32: AIGUISOIR À RETIRER ET RÉINSTALLER. PRÉVOIR DE RETIRER ET REMPLACER LE CONTREPLAQUÉ EN-DESSOUS
- D33: DALLE DE BÉTON AU PLAFOND À DÉMOLIR (VOIR AUSSI ING. STRUC.). CONSIDÉRER QUE LES NOMBREUX ÉLÉMENTS MEC.-ÉLEC. NE SONT PAS ILLUSTRÉS SUR CE PLAN.
- D34: PRÉVOIR RETRAIT ET PROTECTION DE NOMBREUX ÉLÉMENTS MEC.-ÉLEC. AU PLAFOND DANS LE VIDE SANITAIRE (VOIR AUSSI ING. MEC-ÉLEC.)
- D35: PRÉVOIR RETRAIT DE LA TUYAUTERIE DE DRAINAGE DE LA GRILLE GRATTE-PIEDS. FAIRE AUSSI COFFRAGE DANS ESPACE CLOS POUR OBTURER LE DRAIN DE GRILLE GRATTE-PIEDS (VOIR AUSSI ING. STRUC. ET MEC-ÉLEC.)
- D36: PRÉVOIR PERCEMENT DANS LA DALLE DE BÉTON (VOIR AUSSI ING. STRUC.)
- D37: PRÉVOIR TRANCHÉE POUR INTERVENTION EN MEC.-ÉLEC. DE +1610mm x 1220mm (VOIR AUSSI ING. MEC-ÉLEC.)
- D38: CASIER MÉTALLIQUE ET NOMBREUX MOBILIERS À DÉPLACER POUR LES TRAVAUX DE PLANCHER. VOIR AUSSI PHOTOS 2/A101.

NOTES GÉNÉRALES

- NG 1. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION ET DE LA COORDINATION DE TOUTES LES COTES. TOUTES LES COTES SONT SUJETTES À LA VÉRIFICATION SUR LE SITE.
- NG 2. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.
- NG 3. TOUTES LES CONTRADICTIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX PROFESSIONNELS.
- NG 4. TOUTS LES TRAVAUX DEVONT ÊTRE CONFORMES À L'ÉDITION LA PLUS RÉCENTE DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CNB EN VIGUEUR).
- NG 5. L'ENTREPRENEUR DOIT UTILISER POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX LES DESSINS PORTANT LA MENTION "POUR CONSTRUCTION" ET CES DESSINS DEVONT ÊTRE SIGNÉS ET SCÉLLÉS PAR LE PROFESSIONNEL.

PLAN CLÉ



ÉMISSIONS

NO	DATE	DESCRIPTION	PAR
01	2024-10-21	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	SJ

NO	DATE	DESCRIPTION	PAR
	AAAA-MM-JJ		

CLIENT

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec
6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec) H1M 1W2

ARCHITECTURE

SJA Architecture
7992, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2R 2G1

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE

BPA
8580 Ave. De l'Esplanade
Montréal, Québec, H2P 2R8

STRUCTURE

DBA Experts-Conseils
262 boul. Brien
Repentigny, (Québec) J6A 6V2

NO. DE PROJET CLIENT 023E22010 NO. DE PROJET ARCHITECTE 181-2024

TITRE DU PROJET
ÉCOLE DES ROSERAIES
REMPLACEMENT DE LA FINITION
INTÉRIEURE - PHASE 3

ADRESSE DU PROJET
6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec) H1M 1W2

DESSIN

PLAN D'AMÉNAGEMENT
NIVEAU RDC
DÉMOLITION

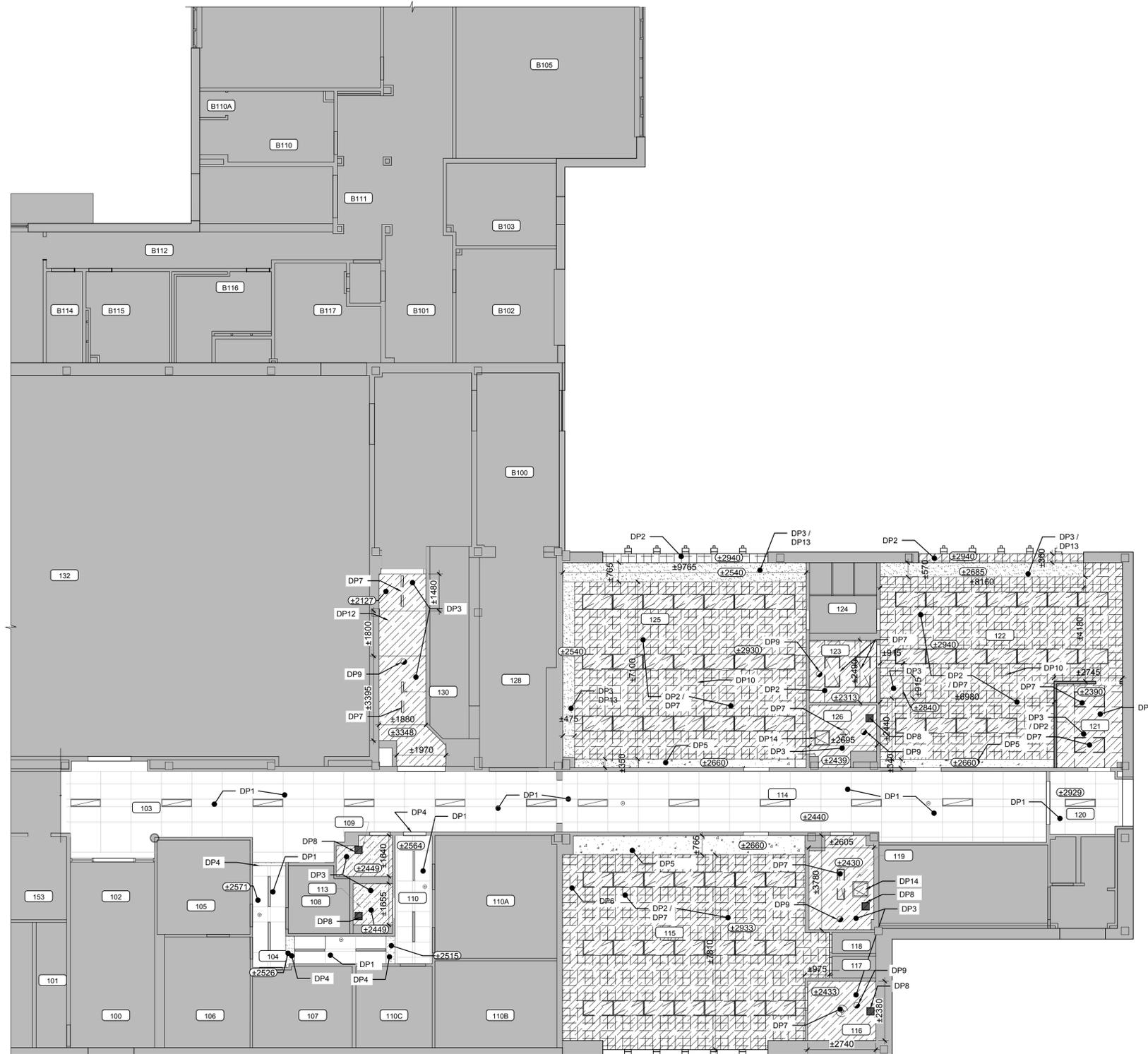
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUIRE

DISCIPLINE ARCHITECTURE

ECHELLE INDICUÉE
SCEAU
FICHER 181_2024_A000dwg
DESSINÉ PAR NM
VÉRIFIÉ PAR SJ
DESSIN NO.

Ordre des architectes du Québec
A4167 SYLVIA JEFREMCZUK ARCHITECTE
A101

1 PLAN D'AMÉNAGEMENT - NIVEAU RDC - DÉMOLITION - PARTIEL
A101 1:100



LÉGENDE DES FINIS DE PLAFOND

-  - SUSPENSIONS ET TUILES ACOUSTIQUES +/- 305mm x 305mm COLLÉES SUR GYPSE ET INCLUANT LE GYPSE À DÉMOLIR (MCA, VOIR AUSSI DOC. HYGIÈNE)
-  - PLAFOND EXISTANT DE SUSPENSIONS ET TUILES ACOUSTIQUES À CONSERVER
-  - NOUVELLES SUSPENSIONS ET TUILES ACOUSTIQUES (TA1)
-  - SUSPENSIONS ET TUILES ACOUSTIQUES +/- 1220mm x 610mm COLLÉES ET INCLUANT LE GYPSE À DÉMOLIR.
-  - PLAFOND DE GYPSE À DÉMOLIR
-  - RETOMBÉE DE GYPSE
-  - DALLE DE BÉTON APPARENTE
-  - LUMINAIRES (VOIR AUSSI MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ)
-  - GRILLE DE VENTILATION, DIFFUSEUR ET RETOUR D'AIR (VOIR AUSSI DOCUMENTS MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ)
-  - DÉTECTEURS DE CHALEUR (VOIR AUSSI DOCUMENTS MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ)
-  - TRAPPE D'ACCÈS (VOIR AUSSI DOCUMENTS MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ)

NOTE 1: SE RÉFÉRER AUX PLANS D'INGÉNIEURS MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ POUR LES AUTRES SECTEURS DE PLAFONDS TOUCHÉS PAR LES TRAVAUX. PRÉVOIR LE RAGRÉAGE DE CES ZONES MÊME SI CELLES-CI NE SONT PAS IDENTIFIÉES AUX PLANS EN ARCHITECTURE.

NOTE 2: POUR LA LÉGENDE DE PEINTURE, SE RÉFÉRER AU PLAN A261.

NOTES GÉNÉRALES - PLAFOND - DÉMOLITION

- A: ENLEVER TOUS LES LUMINAIRES, DIFFUSEURS, ÉCLAIRAGES D'URGENCE, CAMÉRA ETC. DANS LA ZONE DES TRAVAUX OÙ LES PLAFONDS SONT DÉMANTELÉS VOIR AUSSI PLANS DES INGÉNIEURS MÉC.-ÉLECT.
- B: L'ENTREPRENEUR DEVRA CONSIDÉRER QUE TOUTES LES TUILES DE PLAFONDS CONTIENNENT DE L'AMIANTE (VOIR AUSSI DOC. HYGIÈNE). TOUTES LES TUILES À ENLEVER ET CONTENANT DE L'AMIANTE DEVRONT ÊTRE JETÉES SELON LES INDICATIONS DES DOCUMENTS D'HYGIÈNE.

NOTES SPÉCIFIQUES - PLAN DE PLAFOND - DÉMOLITION

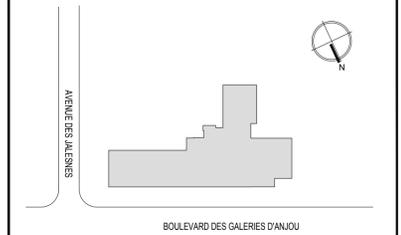
- DP.1 TUILES ACOUSTIQUES, SUSPENSIONS, LUMINAIRES, DIFFUSEURS, ETC. À CONSERVER ET PROTÉGER PENDANT LES TRAVAUX DE MÉCANIQUE-ÉLECTRIQUE PRÉVOIR DE RAGRÉER TEL QU'EXISTANT LES ÉLÉMENTS ENDOMMAGÉS ET DE SOUTENIR LE PLAFOND EXISTANT LORS DES TRAVAUX ÉLECTROMÉCANIQUES.
- DP.2 TUILES ACOUSTIQUES ET SUSPENSIONS À DÉMANTELER (MCA). VOIR AUSSI DOC. HYGIÈNE
- DP.3 PLAFOND OU RETOMBÉE DE GYPSE À DÉMOLIR
- DP.4 RETOMBÉE DE GYPSE À CONSERVER.
- DP.5 RETOMBÉE DE BÉTON À CONSERVER
- DP.6 CORDE À LINGE À RETIRER ET RÉINSTALLER
- DP.7 LUMINAIRES À RETIRER (VOIR AUSSI ING. MÉC-ÉLEC.)
- DP.8 GRILLE DE VENTILATION OU RETOUR D'AIR À RETIRER ET REMPLACER (VOIR AUSSI ING. MÉC-ÉLEC.)
- DP.9 DÉTECTEUR DE FUMÉE À RETIRER ET RÉINSTALLER (VOIR AUSSI ING. MÉC-ÉLEC.)
- DP.10 VENTILATEUR DE PLAFOND À DÉMANTELER (VOIR AUSSI ING. MÉC-ÉLEC.)
- DP.11 PLAFOND DOUBLE À DÉMOLIR
- DP.12 CRÉPI DE +/-20mm D'ÉP. SUR BÉTON À DÉMOLIR
- DP.13 CONSIDÉRER UN PLAFOND DOUBLE À DÉMOLIR ET QUE LA TUILE AVEC (MCA) PASSE AU-DESSUS DE LA RETOMBÉE.
- DP.14 TRAPPE D'ACCÈS À DÉMOLIR

1 PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI - NIVEAU RDC - DÉMOLITION
A151 1:100

NOTES GÉNÉRALES

- NG 1. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION ET DE LA COORDINATION DE TOUTES LES COTES. TOUTES LES COTES SONT SUJETTES À LA VÉRIFICATION SUR LE SITE.
- NG 2. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.
- NG 3. TOUTES LES CONTRADICTIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX PROFESSIONNELS.
- NG 4. TOUS LES TRAVAUX DEVRONT ÊTRE CONFORMES À L'ÉDITION LA PLUS RÉCENTE DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CNB EN VIGUEUR).
- NG 5. L'ENTREPRENEUR DOIT UTILISER POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX LES DESSINS PORTANT LA MENTION "POUR CONSTRUCTION" ET CES DESSINS DEVRONT ÊTRE SIGNÉS ET SCÉLLÉS PAR LE PROFESSIONNEL.

PLAN CLÉ



ÉMISSIONS

NO	DATE	DESCRIPTION	PAR
01	2024-10-21	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	SJ

CLIENT

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec
6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec) H1M 1W2

ARCHITECTURE

SJA Architecture
7992, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2R 2G1

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE

BPA
8580 Ave. De l'Esplanade
Montréal, Québec, H2P 2R8

STRUCTURE

DBA Experts-Conseils
262 boul. Brien
Repentigny, (Québec) J6A 6V2

NO. DE PROJET CLIENT 023E22010 NO. DE PROJET ARCHITECTE 181-2024

TITRE DU PROJET

ÉCOLE DES ROSERAIRES
REMPACEMENT DE LA FINITION INTÉRIEURE - PHASE 3

ADRESSE DU PROJET

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec) H1M 1W2

DESSIN

PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI
NIVEAU RDC
DÉMOLITION

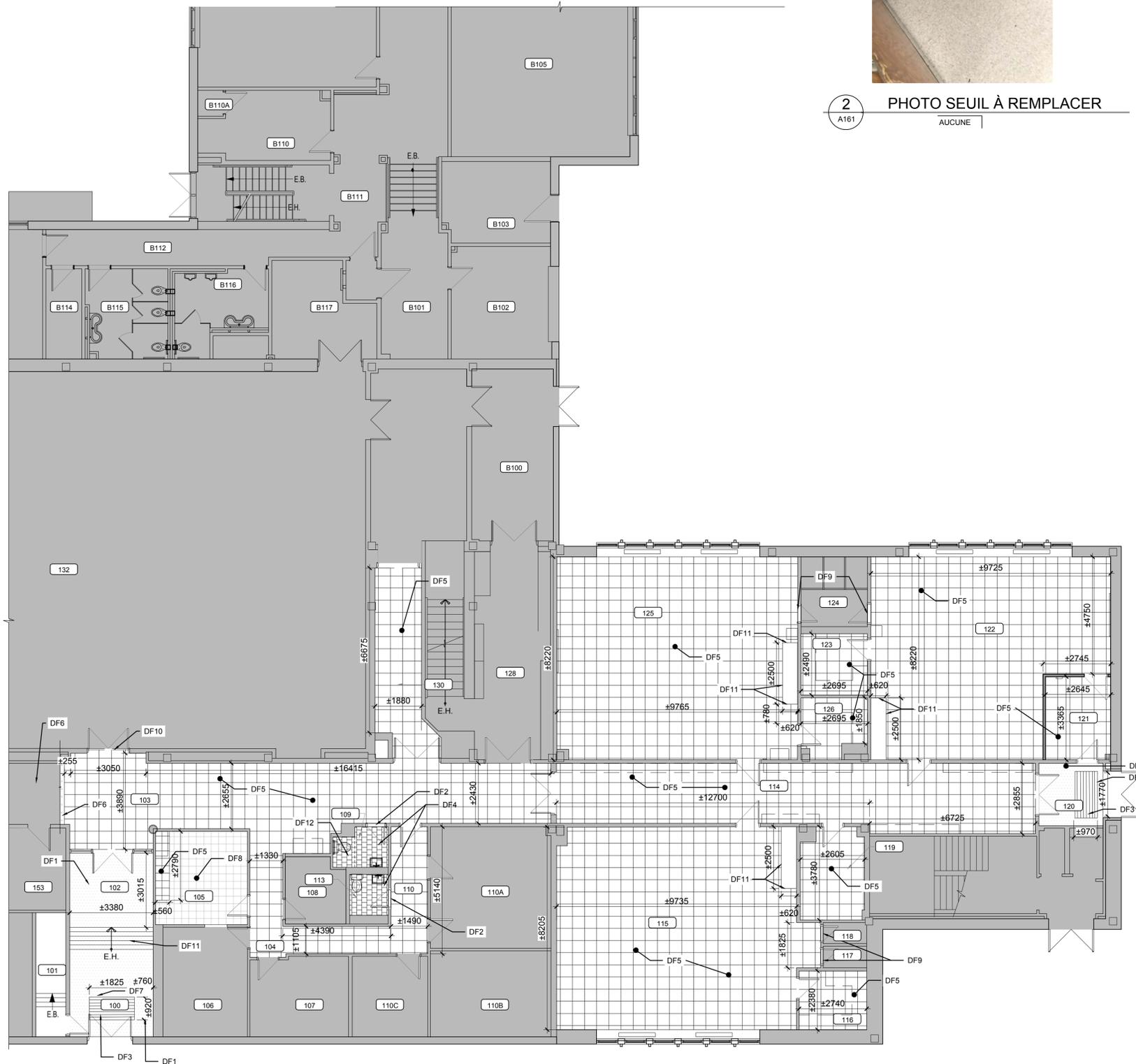
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUIRE

DISCIPLINE ARCHITECTURE

ECHELLE INDICUÉE SCEAU FICHER 181_2024_A000dww DESSINÉ PAR NM VÉRIFIÉ PAR SJ DESSIN NO.



A151



2
A161
PHOTO SEUIL À REMPLACER
AUCUNE

NOTES GÉNÉRALES - FINIS DE PLANCHER - DÉMOLITION

A: CONSIDÉRER QUE POUR LA DÉMOLITION DE LA CHAPE, L'ÉPAISSEUR INDIQUÉE EN ARCHITECTURE PRIME SUR CELLE EN STRUCTURE. PRENDRE NOTE QUE L'ÉPAISSEUR DU TERRAZZO S'AJOUTE À L'ÉPAISSEUR DE LA CHAPE ET DE LA DALLE DE STRUCTURE.

LÉGENDE DES FINIS DE PLANCHER - DÉMOLITION

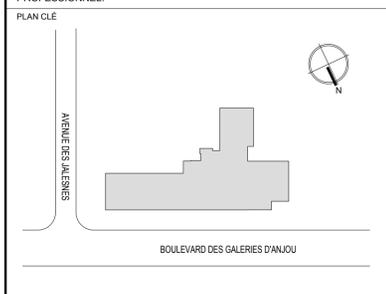
- TUILE DE TVC EXISTANTE À CONSERVER
- TUILES DE TVC 305mm x 305mm À DÉMOLIR
- REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE EXISTANT À DÉMOLIR
- REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE EXISTANT À CONSERVER
- TERRAZZO ET PLINTHES DE TERRAZZO DE 150mm EXISTANT À RESURFACER
- CÉRAMIQUE EXISTANTE À DÉMOLIR

- NOTES SPÉCIFIQUES - PLAN DES FINIS - DÉMOLITION**
- DF.1 TERRAZZO EXISTANT À CONSERVER ET RESURFACER
 - DF.2 SEUIL DE MARBRE À DÉMOLIR. PRÉVOIR DE RAGRÉER AVEC DU MORTIER (MR-01)
 - DF.3 GRATTE-PIEDS ET ANCRAGES À DÉMOLIR. PRÉVOIR LE DÉMANTÈLEMENT DU TERRAZZO SUR +/-305 mm AU POURTOUR DE LA GRILLE GRATTE-PIEDS
 - DF.4 CÉRAMIQUE EXISTANTE À DÉMOLIR. PRÉVOIR RETRAIT +/- 52mm DE BÉTON MAIGRE ET REMPLACER PAR DU MORTIER (MR-01).
 - DF.5 REVÊTEMENT DE TVC ET PLINTHE À DÉMOLIR. RETIRER TOUT RÉSIDU DE COLLE. PLÂTRER LES IMPERFECTIONS ET TROUS AU BAS DES MURS AVANT D'INSTALLER LES NOUVELLES PLINTHES.
 - DF.6 REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE EXISTANT À CONSERVER.
 - DF.7 CONSIDÉRER LA DÉMOLITION DU TERRAZZO DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA GRILLE GRATTE-PIEDS UNIQUEMENT.
 - DF.8 REVÊTEMENT EN TVC ET PLINTHES À CONSERVER.
 - DF.9 SEUIL DE MARBRE À CONSERVER
 - DF.10 SEUIL À REMPLACER (VOIR AUSSI PHOTO 2/A161 ET DÉTAIL 6/A002).
 - DF.11 MARCHES DE TERRAZZO À RESURFACER ET BANDES DE CARBORUNDUM NOIR À RETIRER ET REMPLACER.
 - DF.12 SURÉPAISSEUR DE CHAPE À DÉMOLIR DE +/-125mm

1
A161
PLAN DE FINIS DE PLANCHER - NIVEAU RDC - DÉMOLITION
1:100

NOTES GÉNÉRALES

- NG 1. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION ET DE LA COORDINATION DE TOUTES LES COTES. TOUTES LES COTES SONT SUJETTES À LA VÉRIFICATION SUR LE SITE.
- NG 2. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.
- NG 3. TOUTES LES CONTRADICTIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX PROFESSIONNELS.
- NG 4. TOUS LES TRAVAUX DEVONT ÊTRE CONFORMES À L'ÉDITION LA PLUS RÉCENTE DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CNB EN VIGUEUR).
- NG 5. L'ENTREPRENEUR DOIT UTILISER POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX LES DESSINS PORTANT LA MENTION "POUR CONSTRUCTION" ET CES DESSINS DEVONT ÊTRE SIGNÉS ET SCÉLLÉS PAR LE PROFESSIONNEL.



ÉMISSIONS

NO.	DATE	DESCRIPTION	PAR
01	2024-10-21	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	SJ

CLIENT

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec) H1M 1W2

ARCHITECTURE

SJA Architecture

7992, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2R 2G1

MECANIQUE / ÉLECTRIQUE

BPA

8580 Ave. De l'Esplanade
Montréal, Québec, H2P 2R8

STRUCTURE

DBA Experts-Conseils

262 boul. Brien
Repentigny, (Québec) J6A 6V2

NO. DE PROJET CLIENT 023E22010 NO. DE PROJET ARCHITECTE 181-2024

TITRE DU PROJET

**ÉCOLE DES ROSERAIRES
REMPLACEMENT DE LA FINITION
INTÉRIEURE - PHASE 3**

ADRESSE DU PROJET

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec) H1M 1W2

DESSIN

**PLAN DE FINIS DE PLANCHER
NIVEAU RDC
DÉMOLITION**

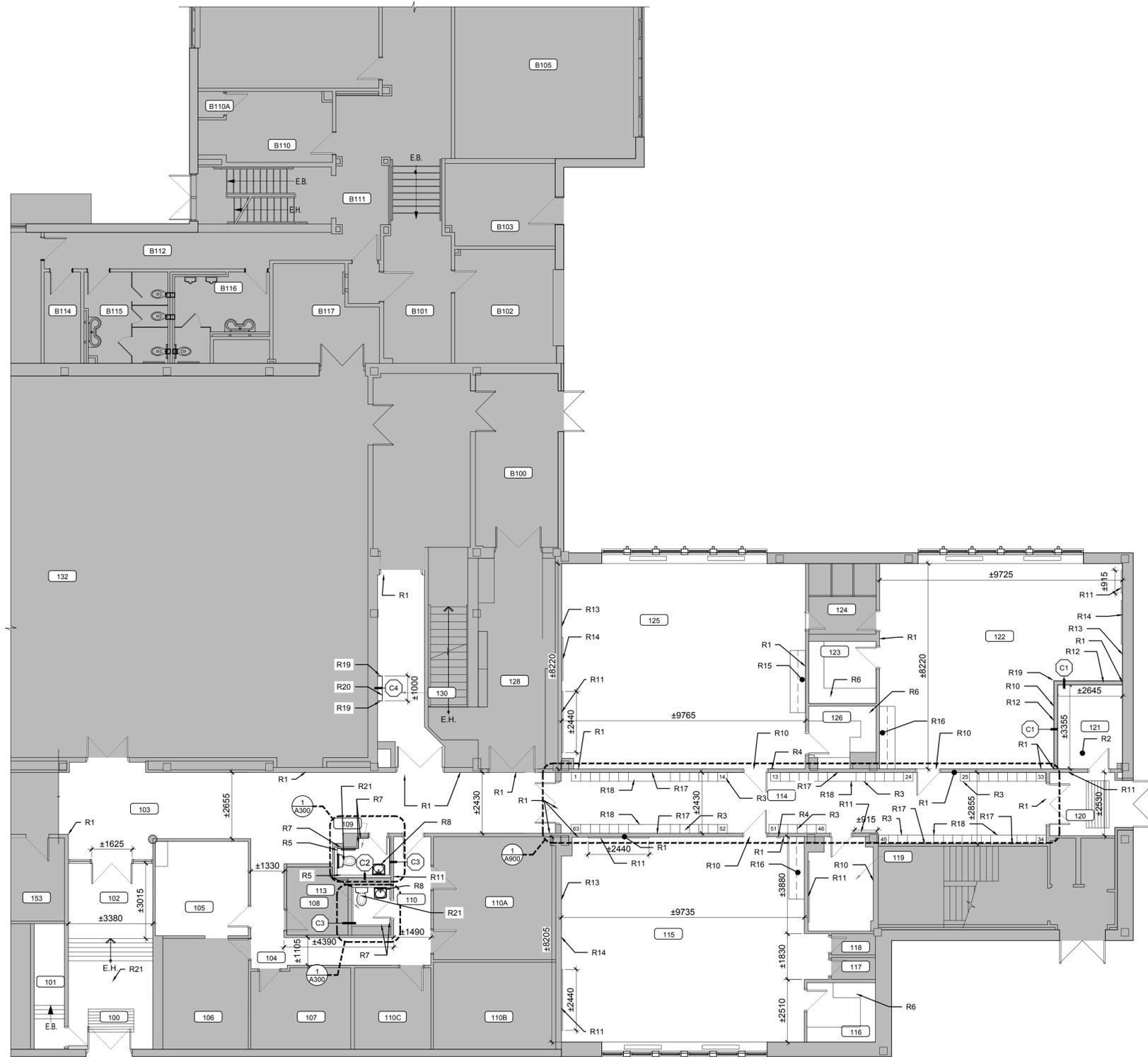
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUIRE

DISCIPLINE **ARCHITECTURE**

ECHELLE INDIQUÉE

FICHER 181_2024_A000dwdg
DESSINÉ PAR NM
VÉRIFIÉ PAR SJ
DESSIN NO.

A161



NOTES GÉNÉRALES - AMÉNAGEMENT - RÉAMÉNAGEMENT

- A: PRÉVOIR DE RAGRÉER TOUTES LES CLOISONS TOUCHÉES PAR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PANNEAUX ÉLECTRIQUES PUIS PEINDRE TEL QUE L'EXISTANT SI LE LOCAL N'EST PAS DANS LA ZONE DE TRAVAUX EN ARCHITECTURE. VOIR DOCUMENTS MÉC.-ÉLECT. POUR LA PORTÉE DES TRAVAUX.
- B: PARTOUT OÙ DES CLOISONS SONT RETIRÉES, PRÉVOIR LE RAGRÉAGE DE LA DALLE DE BÉTON ET DU REVÊTEMENT DE PLANCHER DE TVC.
- C: TOUTES LES TOILES SOLAIRES ET/OU RIDEAUX (INCLUANT RAILS ET ANCRAGES) DES FENÊTRES DES CLASSES DANS LA ZONE DES TRAVAUX SONT À RETIRER ET REMPLACER PAR DES NOUVELLES TOILES SOLAIRES ENCASTRÉES ENTRE LES OUVERTURES DES FENÊTRES (VOIR AUSSI DEVIS).
- D: TOUS LES TNI SONT À RETIRER, PROTÉGER, ENTREPOSER, RÉINSTALLER ET CALIBRER À LA FIN DES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR DEVRA IDENTIFIER LES TNI ET LES AUTRES TABLEAUX AFIN DE S'ASSURER QUE LA RÉINSTALLATION SERA FAITE À SON ENDROIT D'ORIGINE. POUR TOUS LES TABLEAUX INTERACTIFS ET PROJECTEURS, LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DÉSIGNERA UN EMPLACEMENT DANS L'ÉCOLE POUR LES ENTREPOSER DURANT LES TRAVAUX.

NOTES SPÉCIFIQUES - AMÉNAGEMENT - RÉAMÉNAGEMENT

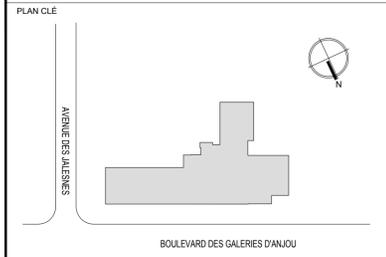
- R1: RAGRÉER LES CLOISONS EXISTANTES (GYPSE ET/OU BÉTON) SUITE À LA DÉMOLITION DE CLOISONS, D'ENLÈVEMENT DE FINIS, DE MOBILIER FIXE, D'ACCESSOIRES, ET/OU SUITE AUX INTERVENTIONS EN MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ ET ARCHITECTURE. VOIR AUSSI DOCUMENTS EN MÉCANIQUE-ÉLECTRIQUE.
- R2: DALLE DE BÉTON À RAGRÉER SUITE À LA DÉMOLITION DE CLOISONS.
- R3: NOUVEAUX CASIERS
- R4: AIGUISOIR EXISTANT À RÉINSTALLER SUR NOUVEAU CONTREPLAQUÉ DE MERISIER RUSSE VERNIS CLAIR DE +/-205mm x 205mm.
- R5: NOUVEAU SOUFFLAGE PLEINE HAUTEUR (C2)
- R6: NOUVELLES TABLETTES À INSTALLER (VOIR AUSSI PAGE A902)
- R7: NOUVEAU SOUFFLAGE PLEINE HAUTEUR (C3)
- R8: NOUVEAU LAVABO ET ROBINETTERIE (VOIR AUSSI ING. MÉC.-ÉLEC.)
- R9: NOUVELLE PORTE DOUBLE COUPE-FEU À INSTALLER
- R10: HORLOGE À RÉINSTALLER SUR NOUVEAU CONTREPLAQUÉ DE MERISIER RUSSE VERNIS CLAIR D'ÉP. 16mm DE +/-400mm x 400mm.
- R11: NOUVEAU BABILLARD À INSTALLER DE LA MÊME COULEUR QUE LA CLASSE DE LARGEUR VARIABLE x HAUTEUR 1220mm. EMPLACEMENT À COORDONNER AVEC LE CLIENT.
- R12: NOUVELLE CLOISON DE GYPSE (C1) SUR PLEINE HAUTEUR
- R13: TABLEAU BLANC EXISTANT À RÉINSTALLER
- R14: TABLEAU INTERACTIF À RÉINSTALLER
- R15: NOUVEAU MOBILIER À INSTALLER AU DESSUS DU MEUBLE EXISTANT, TYPE 1 (VOIR AUSSI PAGE A903). PRÉVOIR DES FONDOS DE CLOUAGE.
- R16: NOUVEAU MOBILIER À INSTALLER AU DESSUS DU MEUBLE EXISTANT, TYPE 2 (VOIR AUSSI PAGE A903). PRÉVOIR DES FONDOS DE CLOUAGE.
- R17: BABILLARD À INSTALLER AU-DESSUS DU BANC
- R18: BANC ENTRE LES CASIERS
- R19: NOUVEAU COIN PROTÉCTEUR (CP-1)
- R20: NOUVEAU SOUFFLAGE PLEINE HAUTEUR (C4)
- R21: RAGRÉAGE DE DALLE DE BÉTON (VOIR AUSSI ING. STRUC.)

LÉGENDE

NOUVEAU COIN PROTÉCTEUR (CP-1):

NOTES GÉNÉRALES

- NG 1. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION ET DE LA COORDINATION DE TOUTES LES COTES. TOUTES LES COTES SONT SUJETTES À LA VÉRIFICATION SUR LE SITE.
- NG 2. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.
- NG 3. TOUTES LES CONTRADICTIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX PROFESSIONNELS.
- NG 4. TOUS LES TRAVAUX DEVONT ÊTRE CONFORMES À L'ÉDITION LA PLUS RÉCENTE DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CNB EN VIGUEUR).
- NG 5. L'ENTREPRENEUR DOIT UTILISER POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX LES DESSINS PORTANT LA MENTION "POUR CONSTRUCTION" ET CES DESSINS DEVONT ÊTRE SIGNÉS ET SCÉLLÉS PAR LE PROFESSIONNEL.



ÉMISSIONS			
NO.	DATE	DESCRIPTION	PAR
01	2024-10-21	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	SJ
NO.	AAAA-MM-JJ	DESCRIPTION	PAR

CLIENT

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec) H1M 1W2

ARCHITECTURE

SJA Architecture

7992, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2R 2G1

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE

BPA

8580 Ave. De l'Esplanade
Montréal, Québec, H2P 2R8

STRUCTURE

DBA Experts-Conseils

262 boul. Brien
Repentigny, (Québec) J6A 6V2

NO. DE PROJET CLIENT 023E22010 NO. DE PROJET ARCHITECTE 181-2024

TITRE DU PROJET

**ÉCOLE DES ROSERAIES
REMPLACEMENT DE LA FINITION
INTÉRIEURE - PHASE 3**

ADRESSE DU PROJET

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec) H1M 1W2

DESSIN

**PLAN D'AMÉNAGEMENT
NIVEAU RDC
RÉAMÉNAGEMENT**

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUIRE

DISCIPLINE ARCHITECTURE

ECHELLE INDIQUÉE

SCEAU

FICHER 181_2024_A000dwg

DESSINÉ PAR NM

VÉRIFIÉ PAR SJ

DESSIN NO.

A201

1 PLAN D'AMÉNAGEMENT - NIVEAU RDC - RÉAMÉNAGEMENT - PARTIEL

A201

1:100



LÉGENDE DES FINIS DE PLAFOND

- SUSPENSIONS ET TUILES ACOUSTIQUES +/- 305mm x 305mm COLLÉES SUR GYPSE ET INCLUANT LE GYPSE À DÉMOLIR (MCA, VOIR AUSSI DOC. HYGIÈNE)
- PLAFOND EXISTANT DE SUSPENSIONS ET TUILES ACOUSTIQUES À CONSERVER
- NOUVELLES SUSPENSIONS ET TUILES ACOUSTIQUES (TA1)
- SUSPENSIONS ET TUILES ACOUSTIQUES +/- 1220mm x 610mm COLLÉES ET INCLUANT LE GYPSE À DÉMOLIR.
- PLAFOND DE GYPSE À DÉMOLIR
- RETOMBÉE DE GYPSE
- DALLE DE BÉTON APPARENTE
- LUMINAIRES (VOIR AUSSI MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ)
- GRILLE DE VENTILATION, DIFFUSEUR ET RETOUR D'AIR (VOIR AUSSI DOCUMENTS MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ)
- DÉTECTEURS DE CHALEUR (VOIR AUSSI DOCUMENTS MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ)
- TRAPPE D'ACCÈS (VOIR AUSSI DOCUMENTS MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ)

NOTE 1:
SE RÉFÉRER AUX PLANS D'INGÉNIEURS MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ POUR LES AUTRES SECTEURS DE PLAFONDS TOUCHÉS PAR LES TRAVAUX. PRÉVOIR LE RAGRÉAGE DE CES ZONES MÊME SI CELLES-CI NE SONT PAS IDENTIFIÉES AUX PLANS EN ARCHITECTURE.

NOTE 2: POUR LA LÉGENDE DE PEINTURE, SE RÉFÉRER AU PLAN A261.

NOTES SPÉCIFIQUES - PLAN DE PLAFOND - RÉAMÉNAGEMENT

- RP.1 NOUVELLES TUILES ACOUSTIQUES ET SUSPENSIONS (TA1)
- RP.2 TUILES ACOUSTIQUES ET LUMINAIRES EXISTANTS, ETC. À CONSERVER ET PROTÉGER. VOIR AUSSI DOC. INGÉNIEURS MÉCANIQUE-ÉLECTRIQUE. PRÉVOIR LE RAGRÉAGE DES PLAFONDS ET SUSPENSION POUR LES LOCAUX TOUCHÉS PAR LES TRAVAUX DE MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ. MÊME SI CEUX-CI NE SONT PAS INDICUÉS AUX PLANS ET DEVIS EN ARCHITECTURE.
- RP.3 NOUVEAU LUMINAIRE À INSTALLER (VOIR AUSSI ING. MÉC.-ÉLEC.).
- RP.4 PAS D'INTERVENTION AU NIVEAU DU PLAFOND DANS CE LOCAL.
- RP.5 NOUVELLE GRILLE DE VENTILATION À INSTALLER (VOIR AUSSI ING. MÉC.-ÉLEC.)
- RP.6 NOUVEAU PLAFOND EN GYPSE À PEINDRE
- RP.7 RETOMBÉE DE BÉTON OU EN GYPSE EXISTANTE À PEINDRE
- RP.8 NOUVELLE RETOMBÉE DE GYPSE À CONSTRUIRE TELLE QUE L'EXISTANT. LA RECONSTRUCTION DEVRA ÊTRE VALIDÉE PAR L'ARCHITECTE.

1 PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI - NIVEAU RDC - RÉAMÉNAGEMENT - PARTIEL
A251 1:100

NOTES GÉNÉRALES

NG 1. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION ET DE LA COORDINATION DE TOUTES LES COTES. TOUTES LES COTES SONT SUJETTES À LA VÉRIFICATION SUR LE SITE.

NG 2. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.

NG 3. TOUTES LES CONTRADICTIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX PROFESSIONNELS.

NG 4. TOUS LES TRAVAUX DEVRONT ÊTRE CONFORMES À L'ÉDITION LA PLUS RÉCENTE DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CNB EN VIGUEUR).

NG 5. L'ENTREPRENEUR DOIT UTILISER POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX LES DESSINS PORTANT LA MENTION "POUR CONSTRUCTION" ET CES DESSINS DEVRONT ÊTRE SIGNÉS ET SCELLÉS PAR LE PROFESSIONNEL.

PLAN CLÉ

ÉMISSIONS

NO.	DATE	DESCRIPTION	PAR
01	2024-10-21	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	SJ
NO.	AAAA-MM-JJ	DESCRIPTION	PAR

CLIENT

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec) H1M 1W2

ARCHITECTURE

SJA Architecture

7992, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2R 2G1

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE

BPA

8580 Ave. De l'Esplanade
Montréal, Québec, H2P 2R8

STRUCTURE

DBA Experts-Conseils

262 boul. Brien
Repentigny, (Québec) J6A 6V2

NO. DE PROJET CLIENT 023E22010 NO. DE PROJET ARCHITECTE 181-2024

TITRE DU PROJET

ÉCOLE DES ROSERAIES
REMPACEMENT DE LA FINITION INTÉRIEURE - PHASE 3

ADRESSE DU PROJET

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec) H1M 1W2

DESSIN

PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI
NIVEAU RDC
RÉAMÉNAGEMENT

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUIRE

DISCIPLINE ARCHITECTURE

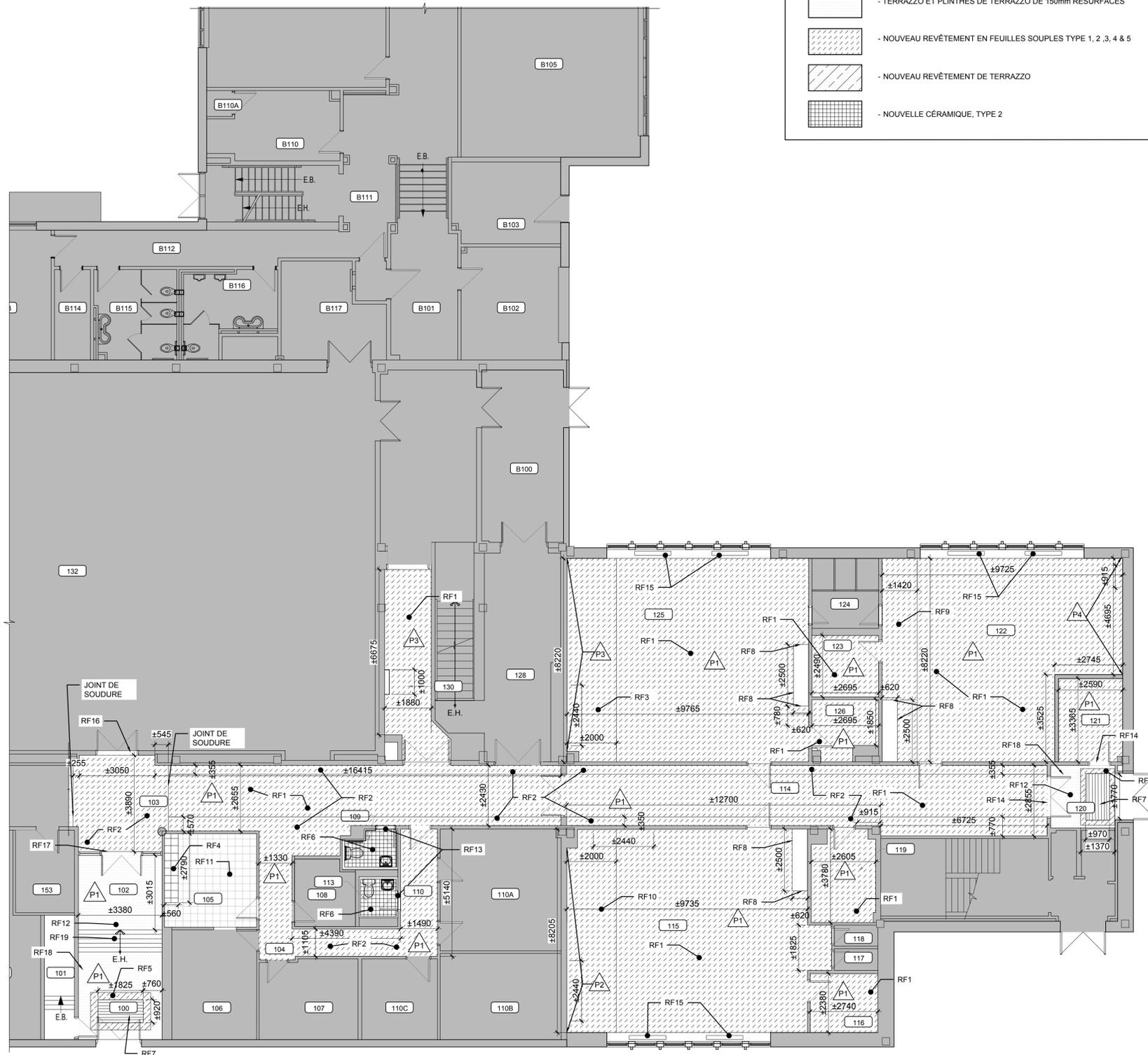
ECHELLE INDICUÉE SCEAU

FICHER 181_2024_A000dwg
DESSINÉ PAR NM
VÉRIFIÉ PAR SJ
DESSIN NO.

Ordre des architectes du Québec

A4167 SYLVIA JEFREMCZUK ARCHITECTE

A251



LÉGENDE DES FINIS DE PLANCHER - RÉAMÉNAGEMENT

- TUILES DE TVC EXISTANTE CONSERVÉES
- NOUVELLES TUILES DE TVC 305mm x 305mm
- REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE EXISTANT CONSERVÉ
- TERRAZZO ET PLINTHES DE TERRAZZO DE 150mm RESURFACÉS
- NOUVEAU REVÊTEMENT EN FEUILLES SOUPLES TYPE 1, 2, 3, 4 & 5
- NOUVEAU REVÊTEMENT DE TERRAZZO
- NOUVELLE CÉRAMIQUE, TYPE 2

NOTES SPÉCIFIQUES - PLAN DES FINIS - RÉAMÉNAGEMENT

RF.1 NOUVEAU REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE TYPE 1 AVEC PLINTHE DE VINYLE DE 102mm DE HAUT.

RF.2 NOUVEAU REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE TYPE 2 AVEC PLINTHE DE VINYLE DE 102mm DE HAUT.

RF.3 NOUVEAU REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE TYPE 3 AVEC PLINTHE DE VINYLE DE 102mm DE HAUT.

RF.4 NOUVEAU REVÊTEMENT DE TVC DE +/-305mm x 305mm ET PLINTHES DE VINYLE DE 102mm DE HAUT.

RF.5 PRÉVOIR NOUVEAU REVÊTEMENT DE TERRAZZO AUTOUR DE LA GRILLE GRATTE-PIEDS.

RF.6 NOUVEAU REVÊTEMENT DE SOL EN CÉRAMIQUE (CER-02), PRÉVOIR NOUVELLE CHAPE DE BÉTON ET NIVELLEMENT AVEC MORTIER (MR-01) DE +/-52mm D'ÉP.

RF.7 NOUVELLE GRILLE GRATTE-PIEDS (VOIR AUSSI DÉTAIL TYP. 5/A002. PRÉVOIR MEMBRANE CIMENTAIRE (MR-03) AU PÉRIMÈTRE (VOIR AUSSI DEVIS).

RF.8 INSTALLER DES NOUVELLES PLINTHES DE VINYLE DE 102mm DE HAUT AU POURTOUR DU MOBILIER EXISTANT.

RF.9 NOUVEAU REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE TYPE 4 AVEC PLINTHE DE VINYLE DE 102mm DE HAUT.

RF.10 NOUVEAU REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE TYPE 5 AVEC PLINTHE DE VINYLE DE 102mm DE HAUT.

RF.11 TVC À RAGRÉER

RF.12 TERRAZZO À RESURFACER

RF.13 MOULURE (ML-01)

RF.14 MORTIER EXISTANT À CONSERVER ET RAGRÉER AVEC MORTIER (MR-02). CETTE NOTE S'APPLIQUE AUSSI PARTOUT OÙ DES NOUVELLES SURFACES DE SOL SOUPLE SONT INSTALLÉES ET AU POURTOUR DES DRAINS CONDAMNÉS DES GRILLES GRATTE-PIEDS.

RF.15 GRILLE DE CONVECTEUR À PEINTURE DE COULEUR P7

RF.16 NOUVEAU SEUIL, VOIR AUSSI DÉTAIL 6/A002.

RF.17 MOULURE EXISTANTE À CONSERVER

RF.18 CAROTTE DANS LE TERRAZZO EXISTANT À VIDER ET RÉPARER

RF.19 ESCALIER DE TERRAZZO À RESURFACER ET BANDES DE CARBORUNDUM À INSTALLER

LÉGENDE - PEINTURE

- SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES MURS EN PLAQUES DE GYPSE ET DE BLOCS DE BÉTON SERONT PEINTS: P1, P2, P3 OU P4 SELON INDICATION AUX DESSINS.
- SAUF INDICATION CONTRAIRE - TOUS LES CADRES DES PORTES SERONT PEINTS COULEUR P6 (VOIR AUSSI DEVIS). LES CADRES SONT À PEINTURER DES DEUX CÔTÉS ET CELA MÊME S'IL N'Y A PAS DE TRAVAUX DANS UNE PIÈCE.
- SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES PLAFONDS ET RETOMBÉES DE PLAQUES DE GYPSE ET DE BÉTON SERONT PEINTS COULEUR: P5
- TOUS LES CONDUITS DE MÉCANIQUE, PLOMBERIE ET ÉLECTRICITÉ APPARENTS DOIVENT ÊTRE PEINTS DE LA MÊME COULEUR QUE LE MUR OU PLAFOND ADJACENT.
- TOUTES LES COULEURS DE PEINTURE DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉES SUR LE CHANTIER POUR APPROBATION PAR LE PROFESSIONNEL. L'ENTREPRENEUR DEVRA SOUMETTRE DES ÉCHANTILLONS 300MM X 300MM DE CHAQUE COULEUR ET DE CHAQUE DEGRÉ DE BRILLANCE POUR APPROBATION.
- ENLEVER TOUS LES BABILLARDS, AFFICHES, PANNEAUX D'AFFICHAGES, PLAQUETTES DE SIGNALISATION, TABLEAUX DES FINISSANTS, ETC ET RÉINSTALLER APRÈS LES TRAVAUX DE PEINTURE.
- SOUMETTRE UN PLAN DE COLORATION DES MURS ET BABILLARDS IDENTIFIÉS POUR APPROBATION PAR L'ARCHITECTE.

COULEURS:

MURS - 1
 COMPAGNIE: BENJAMIN MOORE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ PAR LE PROFESSIONNEL
 SYSTÈME: (VOIR DEVIS)
 COULEUR: 2139-60, MATIN GRIS

MURS - 2
 COMPAGNIE: BENJAMIN MOORE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ PAR LE PROFESSIONNEL
 SYSTÈME: (VOIR DEVIS)
 COULEUR: 350 VALIÉE LUMINEUSE

MURS - 3
 COMPAGNIE: BENJAMIN MOORE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ PAR LE PROFESSIONNEL
 SYSTÈME: (VOIR DEVIS)
 COULEUR: CSP 560 BLEU DU NIL

MURS - 4
 COMPAGNIE: BENJAMIN MOORE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ PAR LE PROFESSIONNEL
 SYSTÈME: (VOIR DEVIS)
 COULEUR: CSP 870 POUCE VERT

RETOMBÉES/PLAFONDS
 COMPAGNIE: BENJAMIN MOORE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ PAR LE PROFESSIONNEL
 SYSTÈME: (VOIR DEVIS)
 COULEUR: 2139-60, MATIN GRIS

CADRES DE PORTE
 COMPAGNIE: BENJAMIN MOORE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ PAR LE PROFESSIONNEL
 SYSTÈME: (VOIR DEVIS)
 COULEUR: 2133-10, NOIR ABSOLU

GRILLES DE CONVECTEURS
 COMPAGNIE: BENJAMIN MOORE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ PAR LE PROFESSIONNEL
 SYSTÈME: (VOIR DEVIS)
 COULEUR: AGENCÉE AVEC LE MUR ADJACENT

NOTES GÉNÉRALES

NG.1. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DE LA COORDINATION DE TOUTES LES COTES. TOUTES LES COTES SONT SUJETTES À LA VÉRIFICATION SUR LE SITE.

NG.2. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.

NG.3. TOUTES LES CONTRADICTIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX PROFESSIONNELS.

NG.4. TOUS LES TRAVAUX DEVRONT ÊTRE CONFORMES À L'ÉDITION LA PLUS RÉCENTE DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CNB EN VIGUEUR).

NG.5. L'ENTREPRENEUR DOIT UTILISER POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX LES DESSINS PORTANT LA MENTION "POUR CONSTRUCTION" ET CES DESSINS DEVRONT ÊTRE SIGNÉS ET SCÉLLÉS PAR LE PROFESSIONNEL.

PLAN CLÉ

ÉMISSIONS

NO	DATE	DESCRIPTION	PAR
01	2024-10-21	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	SJ

CLIENT

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
 Montréal (Québec) H1M 1W2

ARCHITECTURE

SJA Architecture

7992, rue Saint-Denis
 Montréal (Québec) H2R 2G1

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE

BPA

8580 Ave. De l'Esplanade
 Montréal, Québec, H2P 2R8

STRUCTURE

DBA Experts-Conseils

262 boul. Brien
 Repentigny, (Québec) J6A 6V2

NO. DE PROJET CLIENT: 023E22010 NO. DE PROJET ARCHITECTE: 181-2024

TITRE DU PROJET

**ÉCOLE DES ROSERAIES
 REMPLACEMENT DE LA FINITION INTÉRIEURE - PHASE 3**

ADRESSE DU PROJET

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
 Montréal (Québec) H1M 1W2

DESSIN

**PLAN DE FINIS DE PLANCHER
 NIVEAU RDC
 RÉAMÉNAGEMENT**

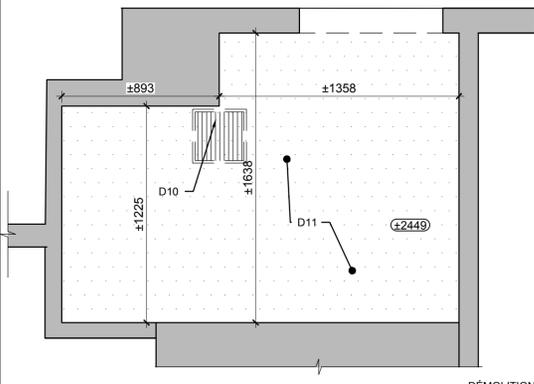
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUIRE

DISCIPLINE: ARCHITECTURE

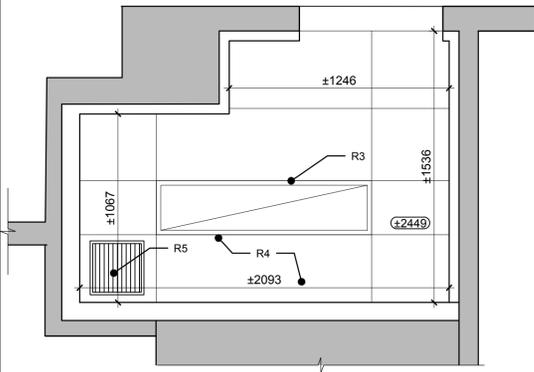
ECHELLE INDIQUÉE

SCÉAU

FICHER: 181_2024_A000dwdg
 DESSINÉ PAR: NM
 VÉRIFIÉ PAR: SJ
 DESSIN NO: A261

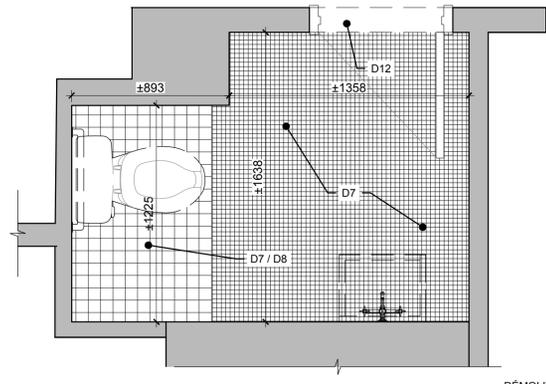


DÉMOLITION

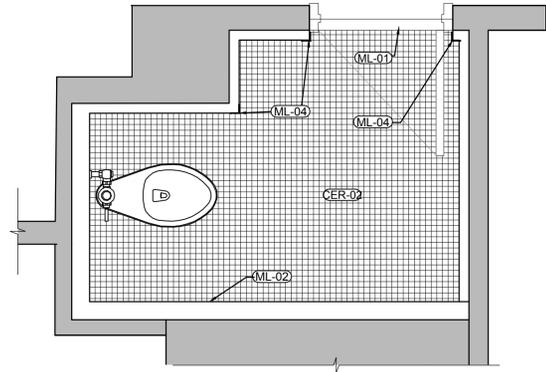


RÉAMÉNAGEMENT

7 PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI WC 109 - DÉMO. ET RÉAM.

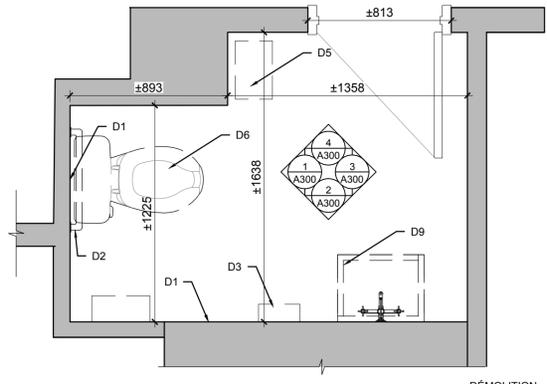


DÉMOLITION

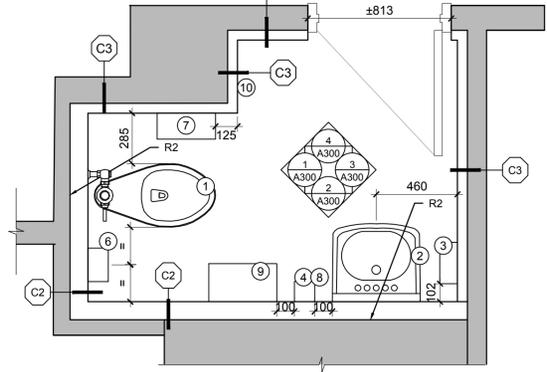


RÉAMÉNAGEMENT

6 PLAN DE FINIS DE PLANCHER WC 109 - DÉMO. ET RÉAM.

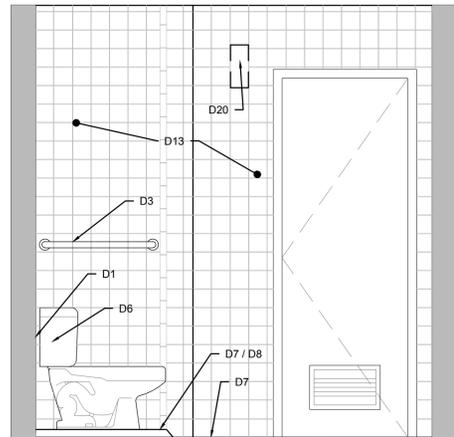


DÉMOLITION

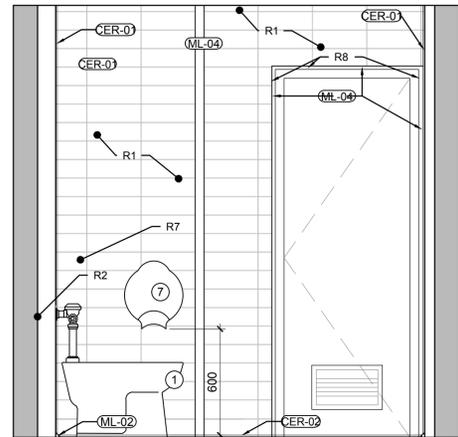


RÉAMÉNAGEMENT

5 PLAN AGRANDI WC 109 - DÉMO. ET RÉAM.

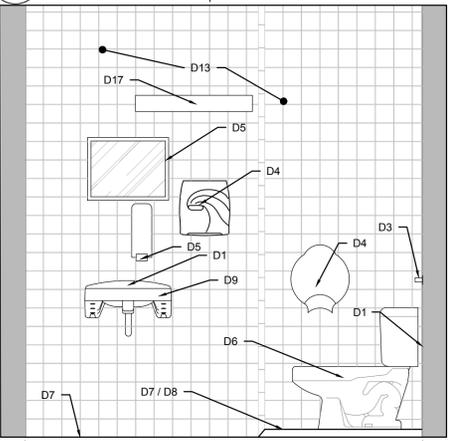


DÉMOLITION

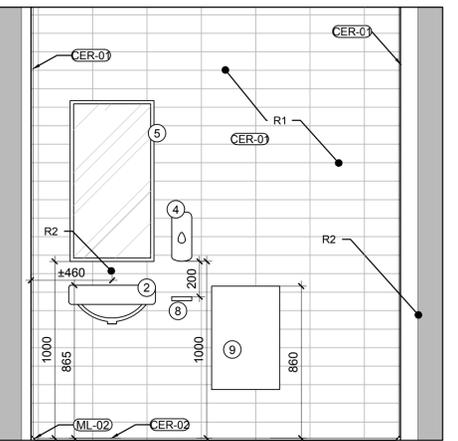


RÉAMÉNAGEMENT

4 ÉLÉVATIONS WC 109 - DÉMOLITION ET RÉAMÉNAGEMENT

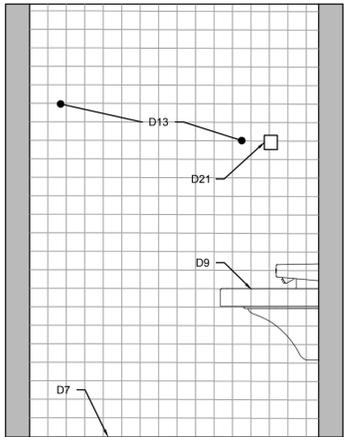


DÉMOLITION

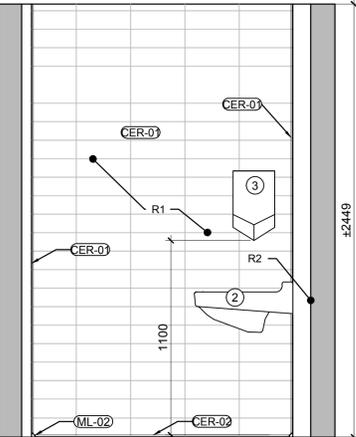


RÉAMÉNAGEMENT

2 ÉLÉVATIONS WC 109 - DÉMOLITION ET RÉAMÉNAGEMENT

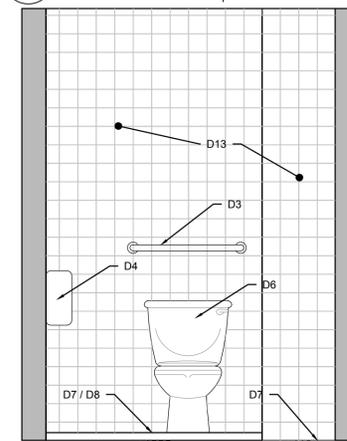


DÉMOLITION

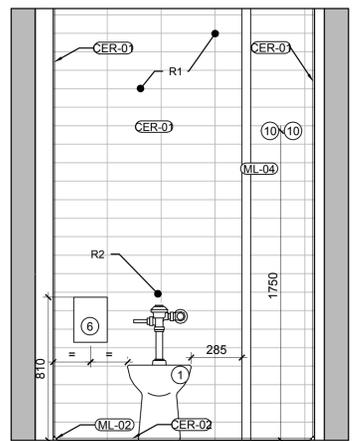


RÉAMÉNAGEMENT

3 ÉLÉVATIONS WC 109 - DÉMOLITION ET RÉAMÉNAGEMENT



DÉMOLITION



RÉAMÉNAGEMENT

1 ÉLÉVATIONS WC 109 - DÉMOLITION ET RÉAMÉNAGEMENT

- LÉGENDE - APPAREILS ET ACCESSOIRES TOILETTE**
- ① APPAREIL SANITAIRE. (VOIR AUSSI ING. MÉC.-ÉLEC.)
 - ② LAVABO MURAL ET ROBINETTERIE. (VOIR AUSSI ING. MÉC. ÉLEC.)
 - ③ SÈCHE-MAINS (VOIR AUSSI ING. MÉC.-ÉLEC.)
 - ④ DISTRIBUTEUR DE SAVON À MAIN (VOIR AUSSI DEVIS)
 - ⑤ MIROIR 610mm X 910mm (VOIR AUSSI DEVIS)
 - ⑥ POUCELLE POUR SERVIETTE HYGIÉNIQUE (VOIR AUSSI DEVIS)
 - ⑦ DISTRIBUTEUR DE PAPIER HYGIÉNIQUE (VOIR AUSSI DEVIS)
 - ⑧ SAVONNIER (VOIR AUSSI DEVIS)
 - ⑨ POUCELLE (VOIR AUSSI DEVIS)
 - ⑩ CROCHETS (VOIR AUSSI DEVIS)

- LÉGENDE DES FINIS INTÉRIEURS**
- CER-01 CÉRMIQUE MURALE, TYPE 1
 - CER-02 CÉRMIQUE DE PLANCHER, TYPE 2
 - CP-1 COIN PROTECTEUR
 - ML-01 MOULURE DE TRANSITION
 - ML-02 PROFILÉ À GORGE POUR TRANSITION SOL / MUR À INSTALLER AU PÉRIMÈTRE DE LA PIÈCE
 - ML-04 MOULURE DE PROTECTION POUR COIN

- NOTES SPÉCIFIQUES - DÉMOLITION**
- D1: PRÉVOIR TRANCHÉE POUR INTERVENTION EN MÉC.-ÉLEC. DE +/-610mm x 1220mm (VOIR AUSSI ING. MÉC.-ÉLEC.)
 - D2: POUCELLE À RETIRER
 - D3: BARRE D'APPUI ET ANCRAGES À RETIRER
 - D4: DISTRIBUTEUR DE PAPIER HYGIÉNIQUE ET/OU PAPIER À MAINS À RETIRER
 - D5: MIROIR À ENLEVER ET DISPOSER
 - D6: APPAREIL SANITAIRE À RETIRER (VOIR AUSSI PLANS ING. MÉC.-ÉLEC.)
 - D7: REVÊTEMENT DE CÉRMIQUE À ENLEVER. PRÉVOIR RETRAIT +/- 52mm DE BÉTON MAIGRE ET REMPLACER PAR DU MORTIER (MR-01).
 - D8: SURÉPAISSEUR DE CHAPE DE BÉTON +/-75mm À DÉMOLIR.
 - D9: LAVABO À DÉMOLIR (VOIR AUSSI ING. MÉC.-ÉLEC.)
 - D10: GRILLE DE VENTILATION À RETIRER ET REMPLACER (VOIR AUSSI ING. MÉC.-ÉLEC.)
 - D11: PLAFOND DE PLÂTRE SUR GYPSE ET SUSPENSIONS À DÉMOLIR
 - D12: SEUIL DE MARBRE À RETIRER
 - D13: CÉRMIQUE MURALE À CONSERVER
 - D14: DISTRIBUTEUR DE PAPIER HYGIÉNIQUE ENCASTRÉ À RETIRER
 - D15: MOBILIER ET/OU PHARMACIE À DÉMOLIR
 - D16: SAVONNIER MURAL ET/OU DISTRIBUTEUR DE SAVON À RETIRER ET DISPOSER
 - D17: LUMINAIRE MURAL À RETIRER (VOIR AUSSI ING. MÉC.-ÉLEC.)
 - D18: FOND DE CLOUAGE ET CROCHETS MULTIPLES À RETIRER ET DISPOSER
 - D19: ANCRAGES À RETIRER
 - D20: DISTRIBUTEUR À RETIRER

- NOTES GÉNÉRALES - RÉAMÉNAGEMENT**
- A: CONSIDÉRER QUE SOUS TOUS LES ACCESSOIRES DE TOILETTE, TOUS LES ÉQUIPEMENTS MÉC.-ÉLEC. LA CÉRMIQUE MURALE EST CONTINUE.
 - B: TOUS LES ACCESSOIRES DE TOILETTES SONT À POSITIONNER AVEC LE CLIENT ET L'ARCHITECTE SUR PLACE AVANT LEUR INSTALLATION.
 - C: LA CÉRMIQUE EST DESSINÉE À TITRE INDICATIF. L'ENTREPRENEUR-CARRELEUR DEVRA RENCONTRER L'ARCHITECTE POUR LES DÉPARTS DE CÉRMIQUE. CONSIDÉRER QU'IL DEVRA PRÉVOIR LA COUPE DE CÉRMIQUE DES 2 CÔTÉS
 - D: PRÉVOIR POUR LES NOUVEAUX LAVABOS UN SUPPORT (VOIR AUSSI ING. MÉC.-ÉLEC.)

- NOTES SPÉCIFIQUES - RÉAMÉNAGEMENT**
- R1: METTRE UN APPRÊT SUR TOUS LES MURS DEVANT RECEVOIR DE LA NOUVELLE CÉRMIQUE (VOIR AUSSI DEVIS).
 - R2: RAGRÉER LES MURS DE BLOCS DE BÉTON SUITE AUX INTERVENTIONS EN MÉC.-ÉLEC. ET/OU ARCHITECTURE (VOIR AUSSI DOCUMENTS EN MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ).
 - R3: NOUVEAU LUMINAIRE (VOIR AUSSI ING. MÉC.-ÉLEC.)
 - R4: NOUVELLES TUILES ACOUSTIQUES ET SUSPENSIONS (TA1)
 - R5: NOUVELLE GRILLE DE VENTILATION À INSTALLER (VOIR AUSSI ING. MÉC.-ÉLEC.)
 - R6: PRÉVOIR DE RAGRÉER AVEC MORTIER (MR-02) SOUS LA NOUVELLE MOULURE (ML-01)
 - R7: MUR DE BLOCS DE BÉTON À RAGRÉER AVEC MORTIER ET BLOC DE BÉTON SUITE AU RETRAIT DE DISTRIBUTEUR DE PAPIER HYGIÉNIQUE ET BARRES D'APPUI ENCASTRÉS.
 - R8: DESSOUS ET CÔTÉS NON APPARENTS AVEC FINI DE CÉRMIQUE.

NOTES GÉNÉRALES

NG 1. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DE LA COORDINATION DE TOUTES LES COTES. TOUTES LES COTES SONT SUJETTES À LA VÉRIFICATION SUR LE SITE.

NG 2. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.

NG 3. TOUTES LES CONTRADICTIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX PROFESSIONNELS.

NG 4. TOUS LES TRAVAUX DEVONT ÊTRE CONFORMES À L'ÉDITION LA PLUS RÉCENTE DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CNB EN VIGUEUR).

NG 5. L'ENTREPRENEUR DOIT UTILISER POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX LES DESSINS PORTANT LA MENTION "POUR CONSTRUCTION" ET CES DESSINS DEVONT ÊTRE SIGNÉS ET SCÉLLÉS PAR LE PROFESSIONNEL.

PLAN CLÉ

ÉMISSIONS

NO	DATE	DESCRIPTION	PAR
01	2024-10-21	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	SJ

CLIENT

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec) H1M 1W2

ARCHITECTURE

SJA Architecture

7992, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2R 2G1

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE

BPA

8580 Ave. De l'Esplanade
Montréal, Québec, H2P 2R8

STRUCTURE

DBA Experts-Conseils

262 boul. Brien
Repentigny, (Québec) J6A 6V2

NO. DE PROJET CLIENT 023E22010 NO. DE PROJET ARCHITECTE 181-2024

TITRE DU PROJET

**ÉCOLE DES ROSERAIES
REMPLACEMENT DE LA FINITION INTÉRIEURE - PHASE 3**

ADRESSE DU PROJET

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec) H1M 1W2

DESSIN

**PLANS AGRANDIS
ET ÉLÉVATIONS
NIVEAU RDC
BLOC SANITAIRE 109**

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUIRE

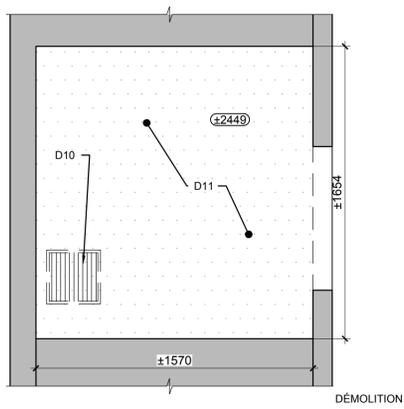
DISCIPLINE ARCHITECTURE

ECHILLE INDIQUÉE SCEAU

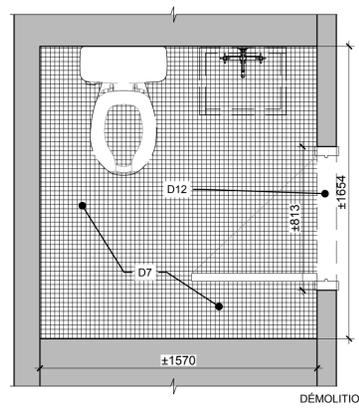
FICHER 181_2024_A000dwg
DESSINÉ PAR NM
VÉRIFIÉ PAR SJ
DESSIN NO.

A300

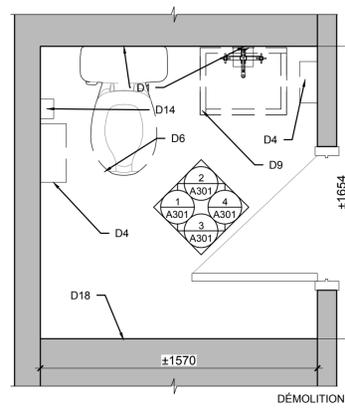
Ordre des architectes du Québec



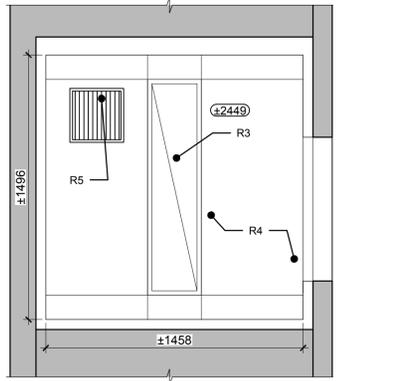
DÉMOLITION



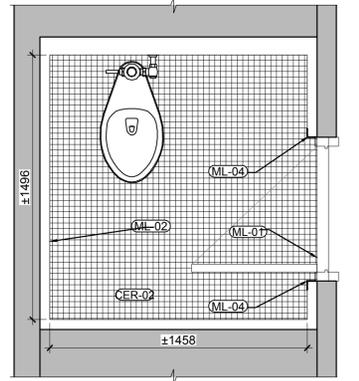
DÉMOLITION



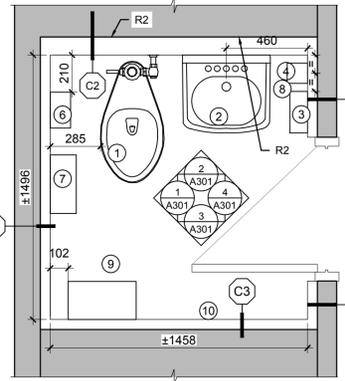
DÉMOLITION



RÉAMÉNAGEMENT



RÉAMÉNAGEMENT



RÉAMÉNAGEMENT

7 PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI WC 113 - DÉMO ET RÉAM.

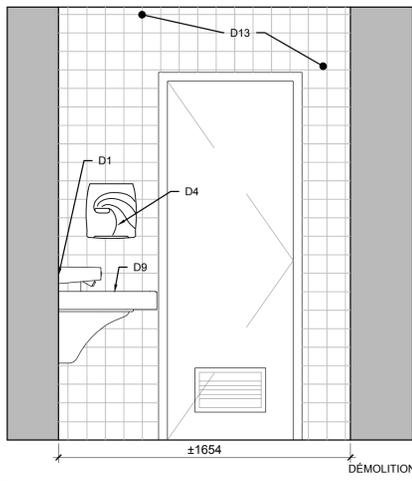
A301

6 PLAN DE FINIS DE PLANCHER WC 113 - DÉMO ET RÉAM.

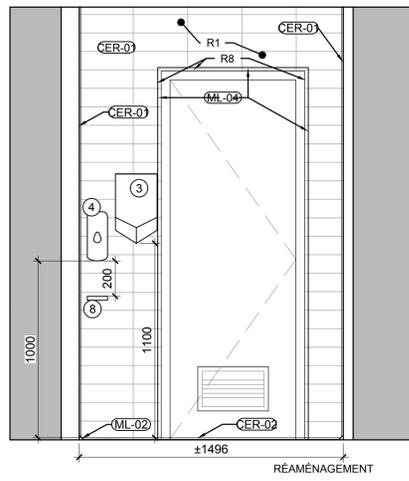
A301

5 PLAN AGRANDI WC 113 - DÉMO ET RÉAM.

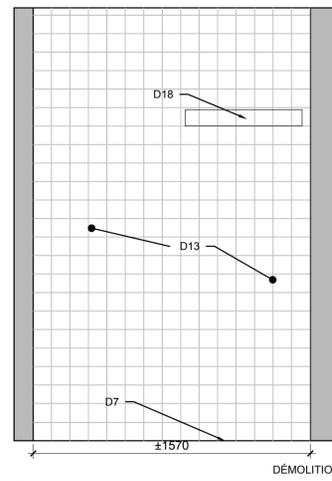
A301



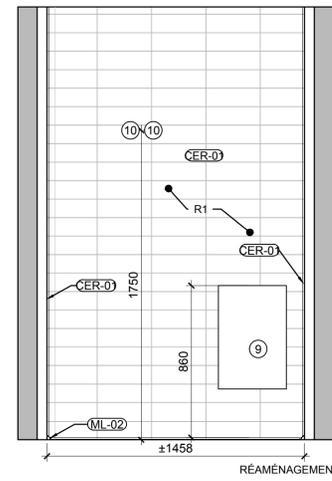
DÉMOLITION



RÉAMÉNAGEMENT



DÉMOLITION



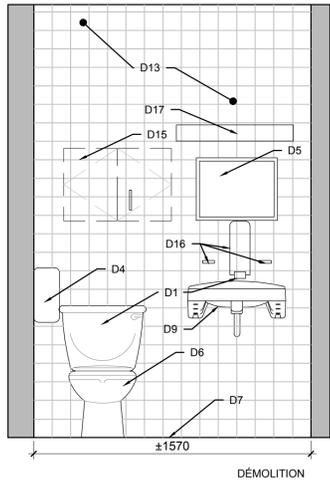
RÉAMÉNAGEMENT

4 ÉLÉVATIONS WC 113 - DÉMOLITION ET RÉAMÉNAGEMENT

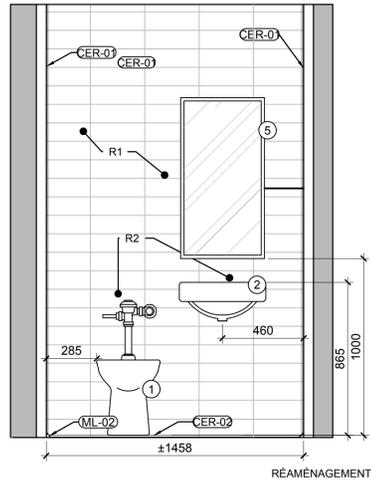
A301

3 ÉLÉVATIONS WC 109 - DÉMOLITION ET RÉAMÉNAGEMENT

A301



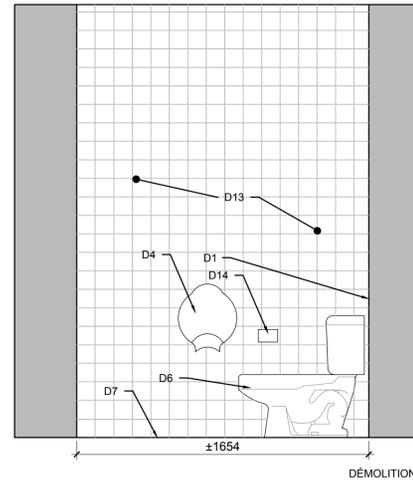
DÉMOLITION



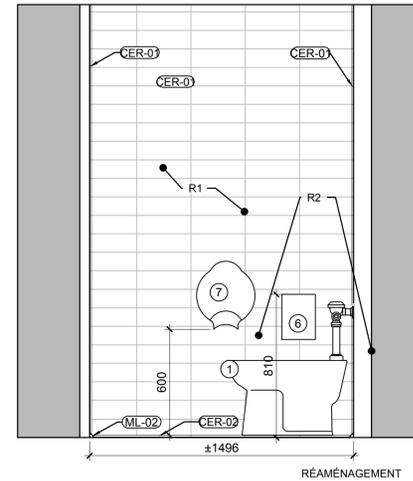
RÉAMÉNAGEMENT

2 ÉLÉVATIONS WC 113 - DÉMOLITION ET RÉAMÉNAGEMENT

A301



DÉMOLITION



RÉAMÉNAGEMENT

1 ÉLÉVATIONS WC 109 - DÉMOLITION ET RÉAMÉNAGEMENT

A301

LÉGENDE - APPAREILS ET ACCESSOIRES TOILETTE

- 1 APPAREIL SANITAIRE. (VOIR AUSSI ING. MÉC.-ÉLEC.)
- 2 LAVABO MURAL ET ROBINETTERIE. (VOIR AUSSI ING. MÉC. ÉLEC.)
- 3 SÈCHE-MAINS (VOIR AUSSI ING. MÉC.-ÉLEC.)
- 4 DISTRIBUTEUR DE SAVON À MAIN (VOIR AUSSI DEVIS)
- 5 MIROIR 610mm X 910mm (VOIR AUSSI DEVIS)
- 6 POUBELLE POUR SERVIETTE HYGIÉNIQUE (VOIR AUSSI DEVIS)
- 7 DISTRIBUTEUR DE PAPIER HYGIÉNIQUE (VOIR AUSSI DEVIS)
- 8 SAVONNIER (VOIR AUSSI DEVIS)
- 9 POUBELLE (VOIR AUSSI DEVIS)
- 10 CROCHETS (VOIR AUSSI DEVIS)

LÉGENDE DES FINIS INTÉRIEURS

- CER-01 CÉRAMIQUE MURALE, TYPE 1
- CER-02 CÉRAMIQUE DE PLANCHER, TYPE 2
- CP-1 COIN PROTECTEUR
- ML-01 MOULURE DE TRANSITION
- ML-02 PROFILÉ À GORGE POUR TRANSITION SOL / MUR À INSTALLER AU PÉRIMÈTRE DE LA PIÈCE
- ML-04 MOULURE DE PROTECTION POUR COIN

NOTES SPÉCIFIQUES - DÉMOLITION

- D1: PRÉVOIR TRANCHÉE POUR INTERVENTION EN MÉC.-ÉLEC. DE +/-610mm x 1220mm (VOIR AUSSI ING. MÉC.-ÉLEC.)
- D2: POUBELLE À RETIRER
- D3: BARRE D'APPUI ET ANCRAGES À RETIRER
- D4: DISTRIBUTEUR DE PAPIER HYGIÉNIQUE ET/OU PAPIER À MAINS À RETIRER
- D5: MIROIR À ENLEVER ET DISPOSER
- D6: APPAREIL SANITAIRE À RETIRER (VOIR AUSSI PLANS ING. MÉC.-ÉLEC.)
- D7: REVÊTEMENT DE CÉRAMIQUE À ENLEVER. PRÉVOIR RETRAIT +/- 52mm DE BÉTON MAIGRE ET REMPLACER PAR DU MORTIER (MR-01).
- D8: SUREPASSEUR DE CHAPE DE BÉTON +/-75mm À DÉMOLIR.
- D9: LAVABO À DÉMOLIR (VOIR AUSSI ING. MÉC.-ÉLEC.)
- D10: GRILLE DE VENTILATION À RETIRER ET REMPLACER (VOIR AUSSI ING. MÉC.-ÉLEC.)
- D11: PLAFOND DE PLÂTRE SUR GYPSE ET SUSPENSIONS À DÉMOLIR
- D12: SEUIL DE MARBRE À RETIRER
- D13: CÉRAMIQUE MURALE À CONSERVER
- D14: DISTRIBUTEUR DE PAPIER HYGIÉNIQUE ENCASTRÉ À RETIRER
- D15: MOBILIER ET/OU PHARMACIE À DÉMOLIR
- D16: SAVONNIER MURAL ET/OU DISTRIBUTEUR DE SAVON À RETIRER ET DISPOSER
- D17: LUMINAIRE MURAL À RETIRER (VOIR AUSSI ING. MÉC.-ÉLEC.)
- D18: FOND DE CLOUAGE ET CROCHETS MULTIPLES À RETIRER ET DISPOSER
- D19: ANCRAGES À RETIRER
- D20: DISTRIBUTEUR À RETIRER

NOTES GÉNÉRALES - RÉAMÉNAGEMENT

- A: CONSIDÉRER QUE SOUS TOUS LES ACCESSOIRES DE TOILETTE, TOUS LES ÉQUIPEMENTS MÉC.-ÉLEC. LA CÉRAMIQUE MURALE EST CONTINUE.
- B: TOUS LES ACCESSOIRES DE TOILETTES SONT À POSITIONNER AVEC LE CLIENT ET L'ARCHITECTE SUR PLACE AVANT LEUR INSTALLATION.
- C: LA CÉRAMIQUE EST DESSINÉE À TITRE INDICATIF. L'ENTREPRENEUR-CARRELEUR DEVRA RENCONTRER L'ARCHITECTE POUR LES DÉPARTS DE CÉRAMIQUE. CONSIDÉRER QU'IL DEVRA PRÉVOIR LA COUPE DE CÉRAMIQUE DES 2 CÔTÉS
- D: PRÉVOIR POUR LES NOUVEAUX LAVABOS UN SUPPORT (VOIR AUSSI ING. MÉC.-ÉLEC.)

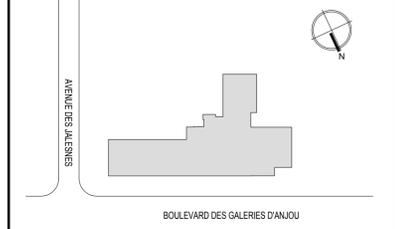
NOTES SPÉCIFIQUES - RÉAMÉNAGEMENT

- R1: METTRE UN APPRÊT SUR TOUS LES MURS DEVANT RECEVOIR DE LA NOUVELLE CÉRAMIQUE (VOIR AUSSI DEVIS).
- R2: RAGRÉER LES MURS DE BLOCS DE BÉTON SUITE AUX INTERVENTIONS EN MÉC.-ÉLEC. ET/OU ARCHITECTURE (VOIR AUSSI DOCUMENTS EN MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ).
- R3: NOUVEAU LUMINAIRE (VOIR AUSSI ING. MÉC.-ÉLEC.)
- R4: NOUVELLES TUILLES ACOUSTIQUES ET SUSPENSIONS (TA1)
- R5: NOUVELLE GRILLE DE VENTILATION À INSTALLER (VOIR AUSSI ING. MÉC.-ÉLEC.)
- R6: PRÉVOIR DE RAGRÉER AVEC MORTIER MR-02) SOUS LA NOUVELLE MOULURE (ML-01)
- R7: MUR DE BLOCS DE BÉTON À RAGRÉER AVEC MORTIER ET BLOC DE BÉTON SUITE AU RETRAIT DE DISTRIBUTEUR DE PAPIER HYGIÉNIQUE ET BARRES D'APPUI ENCASTRÉS.
- R8: DESSOUS ET CÔTÉS NON APPARENTS AVEC FINI DE CÉRAMIQUE.

NOTES GÉNÉRALES

- NG 1. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DE LA COORDINATION DE TOUTES LES COTES. TOUTES LES COTES SONT SUJETTES À LA VÉRIFICATION SUR LE SITE.
- NG 2. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.
- NG 3. TOUTES LES CONTRADICTIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX PROFESSIONNELS.
- NG 4. TOUS LES TRAVAUX DEVONT ÊTRE CONFORMES À L'ÉDITION LA PLUS RÉCENTE DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CNB EN VIGUEUR).
- NG 5. L'ENTREPRENEUR DOIT UTILISER POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX LES DESSINS PORTANT LA MENTION "POUR CONSTRUCTION" ET CES DESSINS DEVONT ÊTRE SIGNÉS ET SCÉLLÉS PAR LE PROFESSIONNEL.

PLAN CLÉ



ÉMISSIONS

NO	DATE	DESCRIPTION	PAR
01	2024-10-21	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	SJ

NO	DATE	DESCRIPTION	PAR
01	2024-10-21	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	SJ

CLIENT

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec) H1M 1W2

ARCHITECTURE

SJA Architecture

7992, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2R 2G1

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE

BPA

8580 Ave. De l'Esplanade
Montréal, Québec, H2P 2R8

STRUCTURE

DBA Experts-Conseils

262 boul. Brien
Repentigny, (Québec) J6A 6V2

NO. DE PROJET CLIENT 023E22010 NO. DE PROJET ARCHITECTE 181-2024

TITRE DU PROJET

ÉCOLE DES ROSERAIES REMPLACEMENT DE LA FINITION INTÉRIEURE - PHASE 3

ADRESSE DU PROJET

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec) H1M 1W2

DESSIN

PLANS AGRANDIS ET ÉLÉVATIONS NIVEAU RDC BLOC SANITAIRE 113

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUIRE

DISCIPLINE ARCHITECTURE

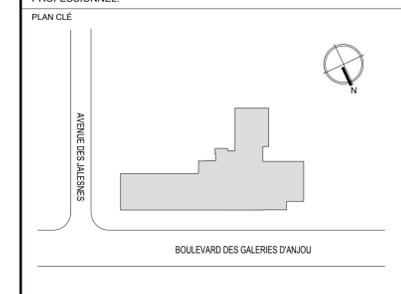
ECHELLE INDICUÉE SCEAU

FICHER 181_2024_A000dwg
DESSINÉ PAR NM
VÉRIFIÉ PAR SJ
DESSIN NO.

A301

NOTES GÉNÉRALES

- NG 1. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION ET DE LA COORDINATION DE TOUTES LES COTES. TOUTES LES COTES SONT SUJETTES À LA VÉRIFICATION SUR LE SITE.
- NG 2. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.
- NG 3. TOUTES LES CONTRADICTIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX PROFESSIONNELS.
- NG 4. TOUS LES TRAVAUX DEVONT ÊTRE CONFORMES À L'ÉDITION LA PLUS RÉCENTE DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CNB EN VIGUEUR).
- NG 5. L'ENTREPRENEUR DOIT UTILISER POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX LES DESSINS PORTANT LA MENTION "POUR CONSTRUCTION" ET CES DESSINS DEVONT ÊTRE SIGNÉS ET SCÉLLÉS PAR LE PROFESSIONNEL.



ÉMISSIONS

NO	DATE	DESCRIPTION	PAR
01	2024-10-21	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	SJ
	AAAA-MM-JJ		

CLIENT

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec) H1M 1W2

ARCHITECTURE

SJA Architecture

7992, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2R 2G1

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE

BPA

8580 Ave. De l'Esplanade
Montréal, Québec, H2P 2R8

STRUCTURE

DBA Experts-Conseils

262 boul. Brien
Repentigny, (Québec) J6A 6V2

NO. DE PROJET CLIENT 023E22010 NO. DE PROJET ARCHITECTE 181-2024

TITRE DU PROJET

**ÉCOLE DES ROSERAIRES
REMPLACEMENT DE LA FINITION
INTÉRIEURE - PHASE 3**

ADRESSE DU PROJET

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec) H1M 1W2

DESSIN

**PLAN ET ÉLÉVATIONS
CASIERS**

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUIRE

DISCIPLINE **ARCHITECTURE**

ECHELLE INDIQUÉE

FICHER 181_2024_A900.dwg

DESSINÉ PAR NM

VÉRIFIÉ PAR SJ

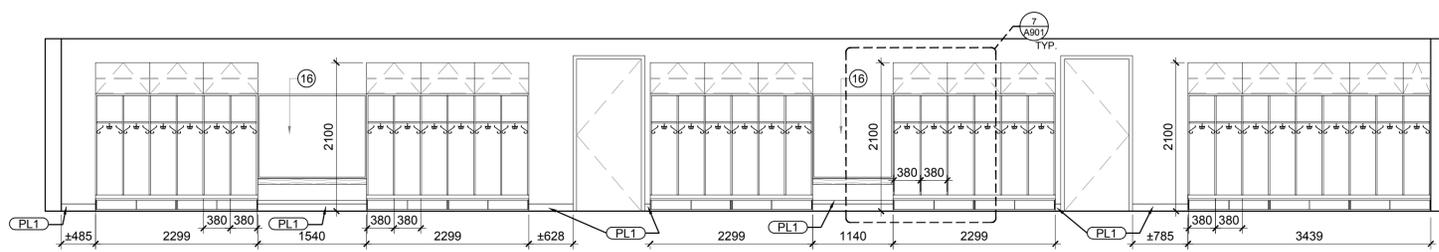
DESSIN NO. A900

Ordre des architectes du Québec

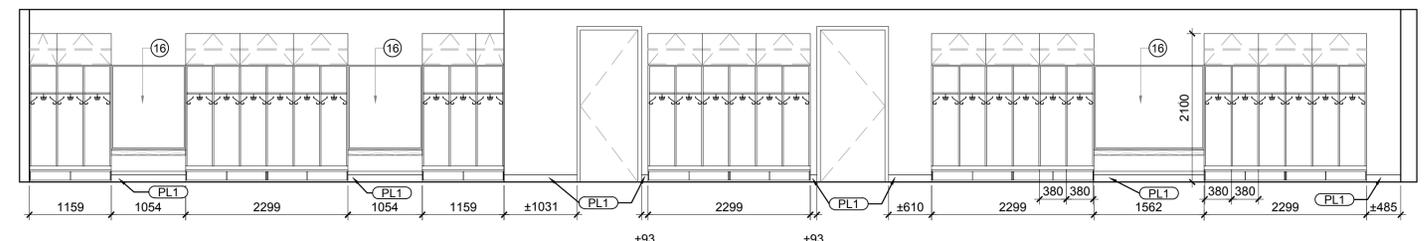
A4167 SYLVIA JEFREMCZUK ARCHITECTE

- LÉGENDE - APPAREILS ET ACCESSOIRES DE MOBILIER
- 11 CHARNIÈRE 110 DEGRÉS (VOIR AUSSI DEVIS)
 - 12 LIMITEUR D'OUVERTURE (VOIR AUSSI DEVIS)
 - 13 CROCHETS DOUBLES, MODÈLE A (VOIR AUSSI DEVIS)
 - 14 CROCHETS DOUBLES, MODÈLE B (VOIR AUSSI DEVIS)
 - 15 CROCHETS PORTE-MANTEAUX DOUBLES, MODÈLE C (VOIR AUSSI DEVIS)
 - 16 TABLEAU D'AFFICHAGE EN LIÈGE COLLÉ EN PLEINE ADHÉRENCE SUR LE CONTREPLAQUÉ (CP1), VOIR AUSSI DEVIS
 - 17 CHARNIÈRE AVENTOS TYPE 2x PAR PORTE (VOIR AUSSI DEVIS)
 - 18 BUTOIR MURAL (VOIR AUSSI DEVIS)
 - 19 POIGNÉE (VOIR AUSSI DEVIS)

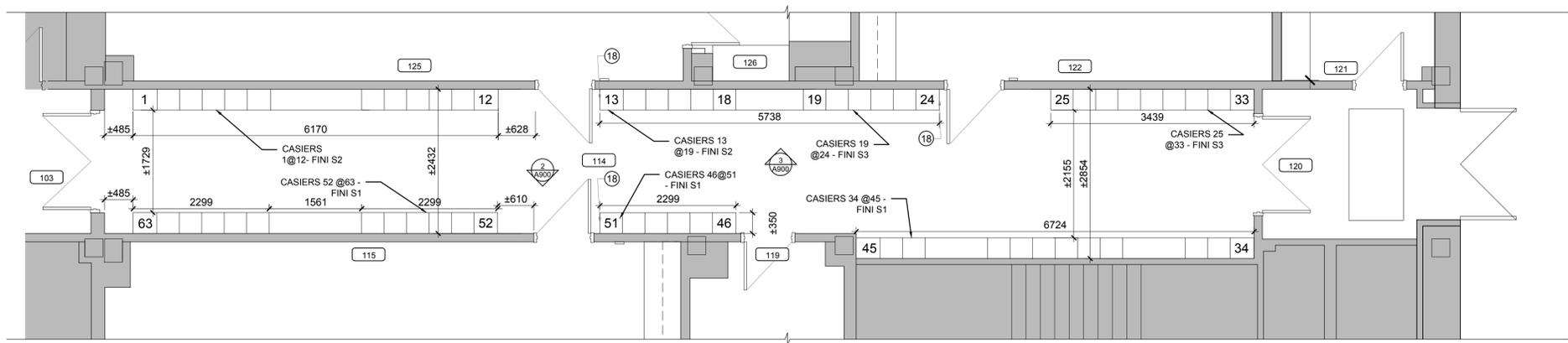
- LÉGENDE DES FINIS INTÉRIEURES
- S1 PLASTIQUE STRATIFIÉ, TYPE 1 - COULEUR ACCENT
 - S2 PLASTIQUE STRATIFIÉ, TYPE 2 - COULEUR ACCENT
 - S3 PLASTIQUE STRATIFIÉ, TYPE 3 - COULEUR ACCENT
 - S4 CONTREPLAQUÉ DE MERISIER RUSSE 19mm VERNIS CLAIR. LES CHANTS DU CONTREPLAQUÉ SERONT SABLÉS ET VERNIS (ÉPAISSEUR SELON INDICATIONS AUX DÉTAILS ET AUX PLANS)
 - PL1 PLINTE DE VINYLE, VOIR AUSSI DEVIS



3 ÉLEVATION CASIERS
A900 1:50



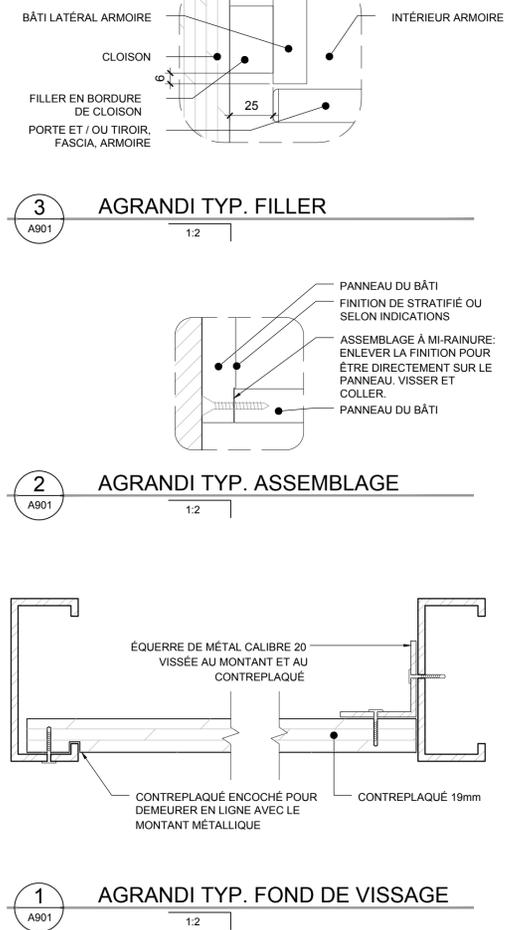
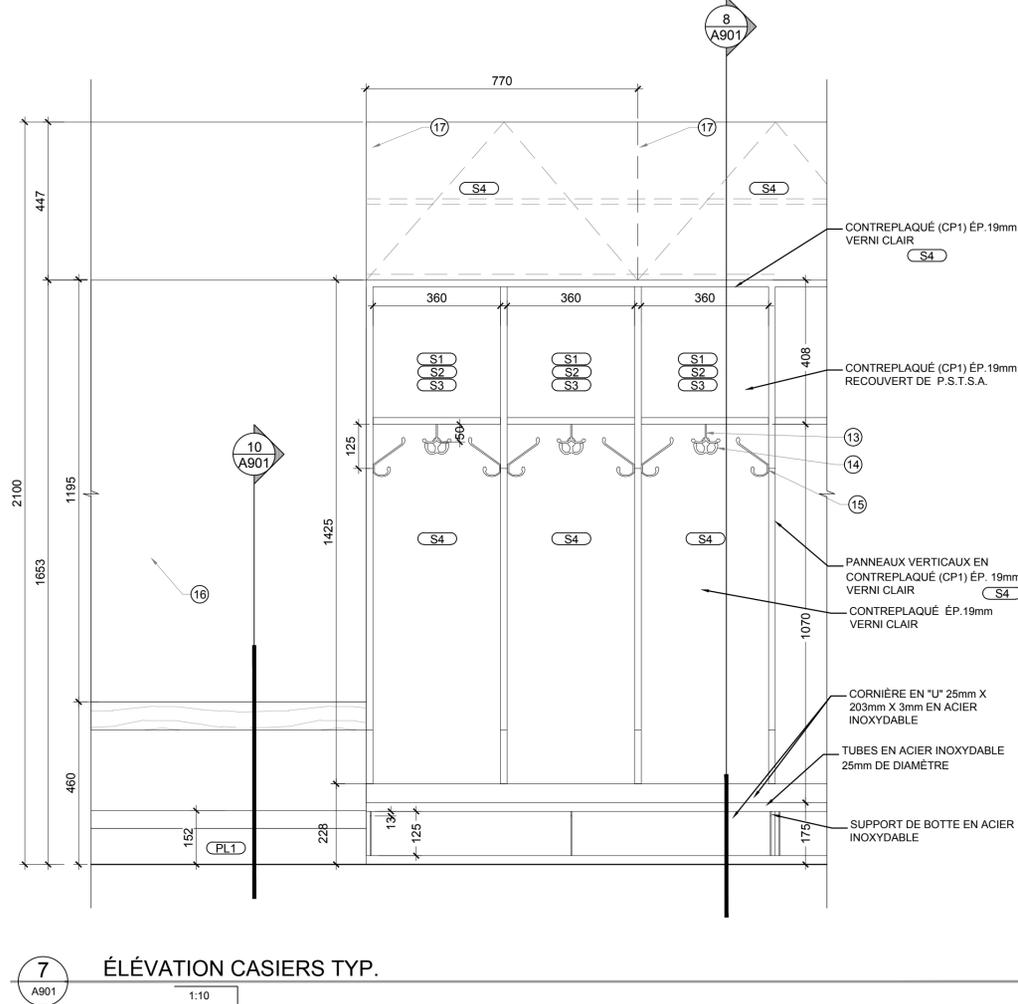
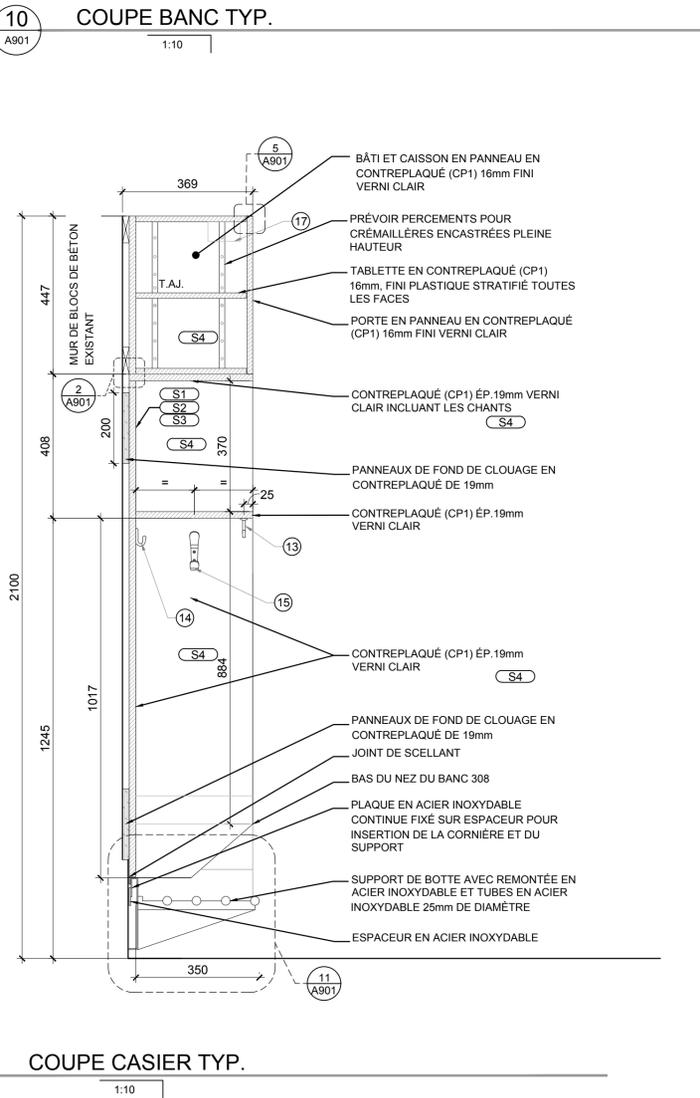
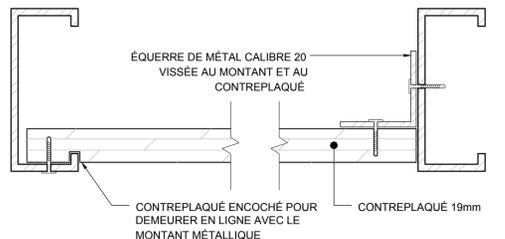
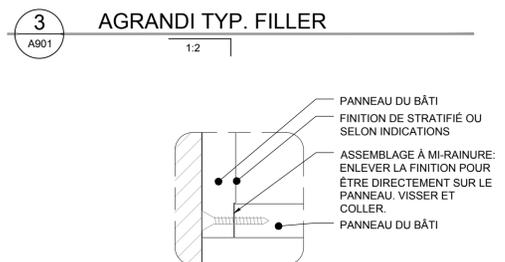
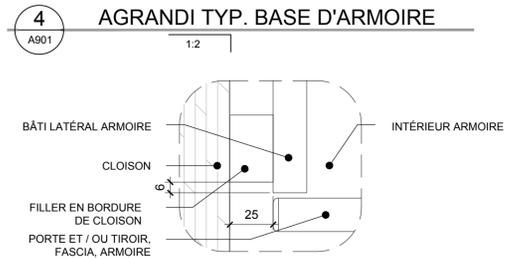
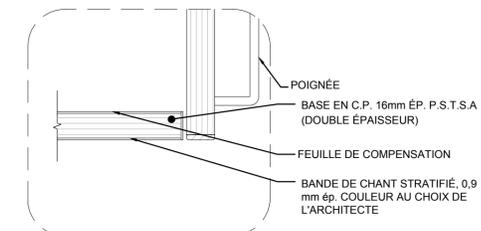
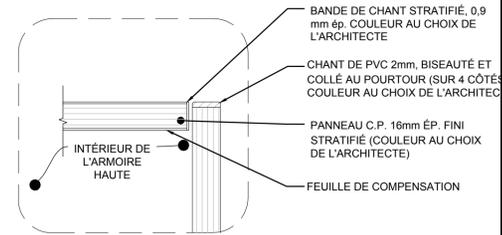
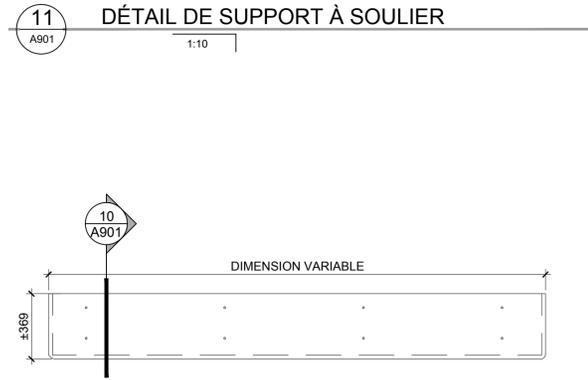
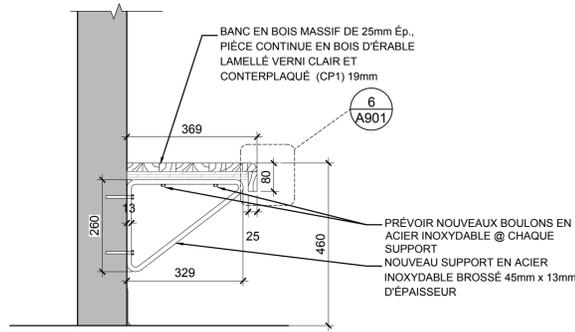
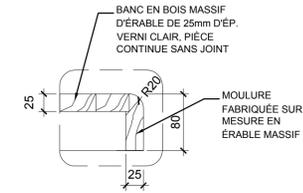
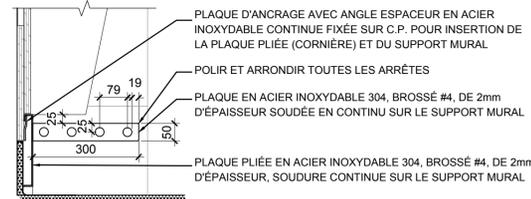
2 ÉLEVATION CASIERS
A900 1:50



1 PLAN CASIERS
A900 1:50

NOTES DE SUPPORTS

- PRÉVOIR 3 SUPPORTS PAR BANC DE +/-1000mm @ 1200mm
- PRÉVOIR 4 SUPPORTS PAR BANC DE +/-1500mm @ 1800mm



NOTES GÉNÉRALES

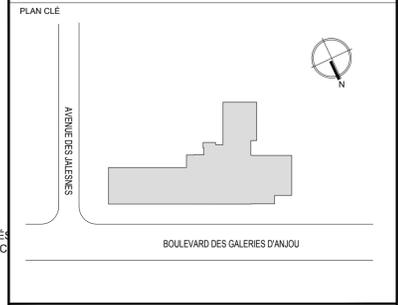
NG 1. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION ET DE LA COORDINATION DE TOUTES LES COTES. TOUTES LES COTES SONT SUJETTES À LA VÉRIFICATION SUR LE SITE.

NG 2. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.

NG 3. TOUTES LES CONTRADICTIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX PROFESSIONNELS.

NG 4. TOUS LES TRAVAUX DEVONT ÊTRE CONFORMES À L'ÉDITION LA PLUS RÉCENTE DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CNB EN VIGUEUR).

NG 5. L'ENTREPRENEUR DOIT UTILISER POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX LES DESSINS PORTANT LA MENTION "POUR CONSTRUCTION" ET CES DESSINS DEVONT ÊTRE SIGNÉS ET SCÉLLÉS PAR LE PROFESSIONNEL.



ÉMISSIONS

NO	DATE	DESCRIPTION	PAR
01	2024-10-21	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	SJ

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec) H1M 1W2

SJA Architecture

7992, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2R 2G1

BPA

8580, Ave. De l'Esplanade
Montréal, Québec, H2P 2R8

DBA Experts-Conseils

262 boul. Brien
Repentigny, (Québec) J6A 6V2

NO. DE PROJET CLIENT: 023E22010 | NO. DE PROJET ARCHITECTE: 181-2024

TITRE DU PROJET

ÉCOLE DES ROSERAIRES
REMPACEMENT DE LA FINITION INTÉRIEURE - PHASE 3

ADRESSE DU PROJET

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec) H1M 1W2

DESSIN

ÉLÉVATION ET COUPES CASIER TYP. ET BANC TYP.

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUIRE

DISCIPLINE: ARCHITECTURE

ECHILLE INDIQUÉE

SCÉAU

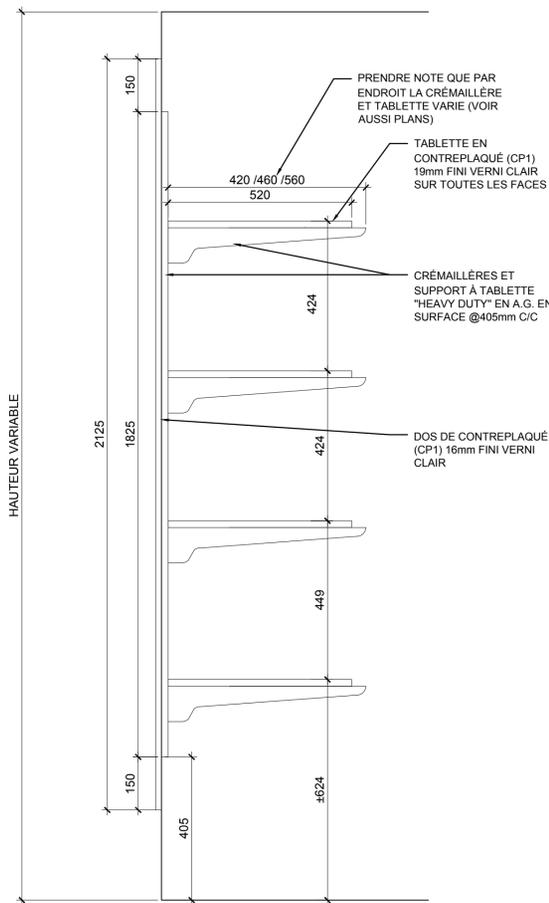
FICHER: 181_2024_A900.dwg
DESSINÉ PAR: NM
VÉRIFIÉ PAR: SJ
DESSIN NO.:

Ordre des architectes du Québec

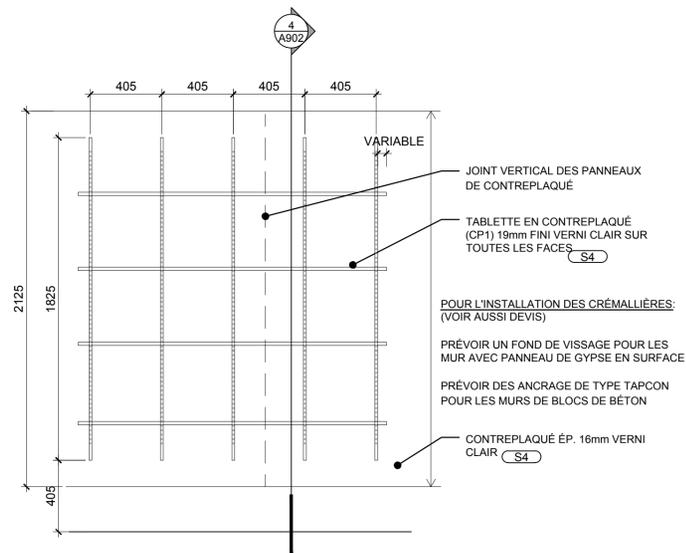
A4167 SYLVIA JEFREMCZUK ARCHITECTE

A901

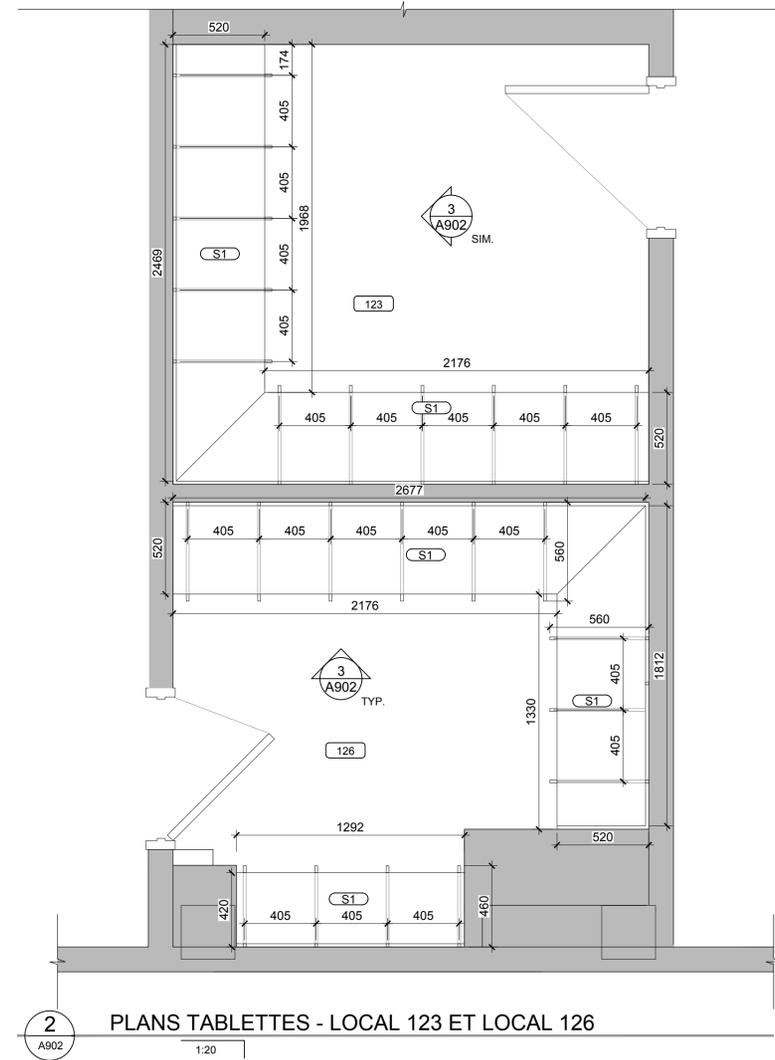
NOTE DE SUPPORTS
 - LOCAL 123: AJUSTER LE NOMBRE DE TABLETTES EN FONCTION DE LA HAUTEUR DU LOCAL AINSI QUE LA HAUTEUR DU CONTREPLAQUÉ.



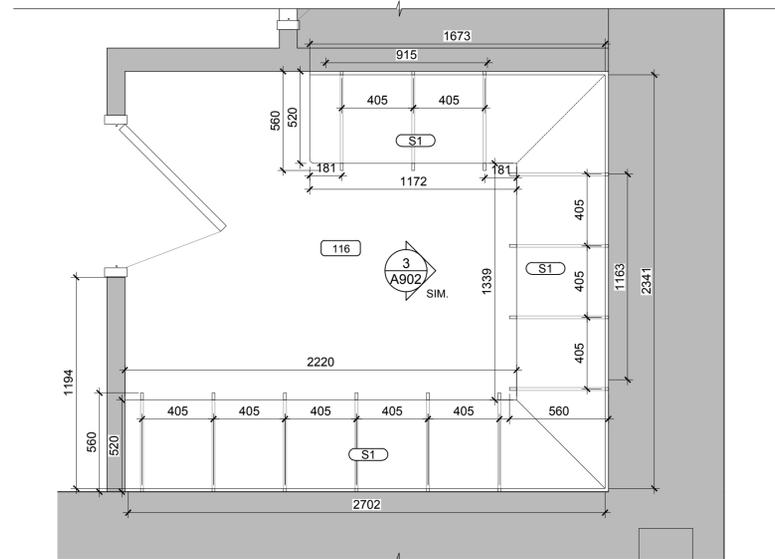
4 COUPE TABLETTES TYP.
 A902 1:10



3 ÉLÉVATION TABLETTES TYP.
 A902 1:20

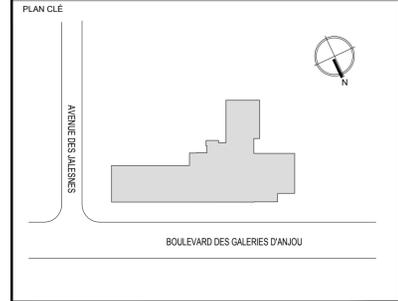


2 PLANS TABLETTES - LOCAL 123 ET LOCAL 126
 A902 1:20



1 PLAN TABLETTES TYP. - LOCAL 116
 A902 1:20

NOTES GÉNÉRALES
 NG 1. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION ET DE LA COORDINATION DE TOUTES LES COTES. TOUTES LES COTES SONT SUJETTES À LA VÉRIFICATION SUR LE SITE.
 NG 2. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.
 NG 3. TOUTES LES CONTRADICTIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX PROFESSIONNELS.
 NG 4. TOUTS LES TRAVAUX DEVRONT ÊTRE CONFORMES À L'ÉDITION LA PLUS RÉCENTE DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CNB EN VIGUEUR).
 NG 5. L'ENTREPRENEUR DOIT UTILISER POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX LES DESSINS PORTANT LA MENTION "POUR CONSTRUCTION" ET CES DESSINS DEVRONT ÊTRE SIGNÉS ET SCÉLLÉS PAR LE PROFESSIONNEL.



ÉMISSIONS

NO	DATE	DESCRIPTION	PAR
01	2024-10-21	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	SJ

CLIENT

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
 Montréal (Québec) H1M 1W2

ARCHITECTURE

SJA Architecture

7992, rue Saint-Denis
 Montréal (Québec) H2R 2G1

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE

BPA

8580 Ave. De l'Esplanade
 Montréal, Québec, H2P 2R8

STRUCTURE

DBA Experts-Conseils

262 boul. Brien
 Repentigny, (Québec) J6A 6V2

NO. DE PROJET CLIENT 023E22010 NO. DE PROJET ARCHITECTE 181-2024

TITRE DU PROJET

ÉCOLE DES ROSERAIRES REMPLACEMENT DE LA FINITION INTÉRIÈRE - PHASE 3

ADRESSE DU PROJET

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
 Montréal (Québec) H1M 1W2

DESSIN

PLAN, ÉLÉVATIONS ET COUPE TABLETTES LOCAL 116, 123 ET 126

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUIRE

DISCIPLINE ARCHITECTURE

ECHELLE INDICQUÉE

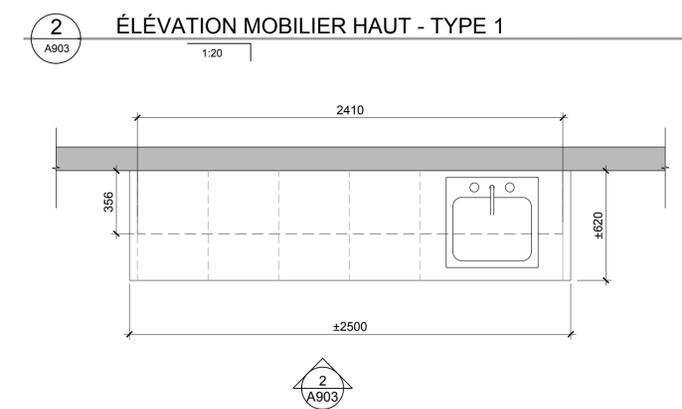
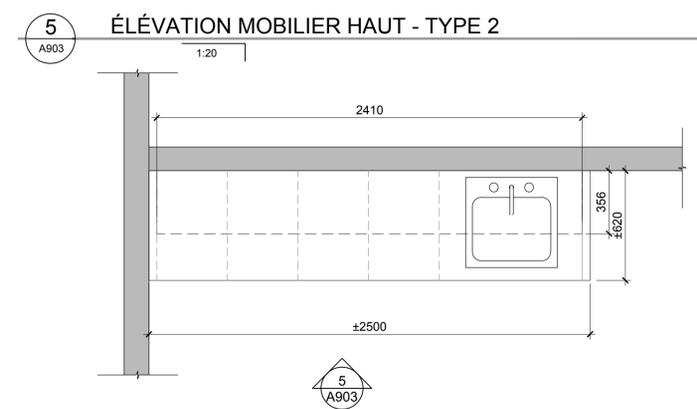
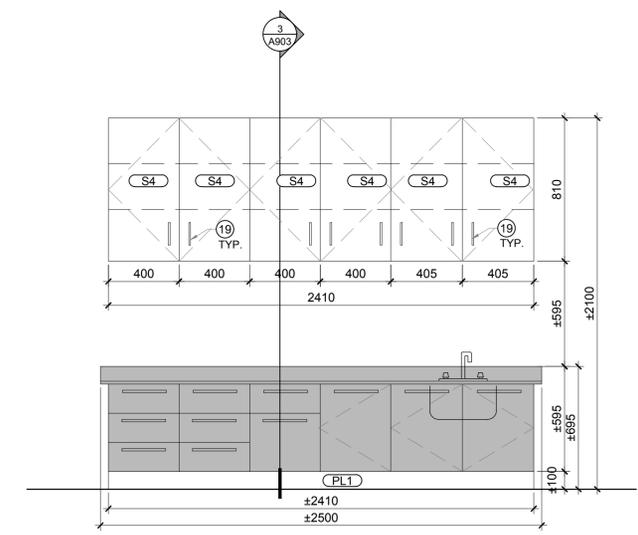
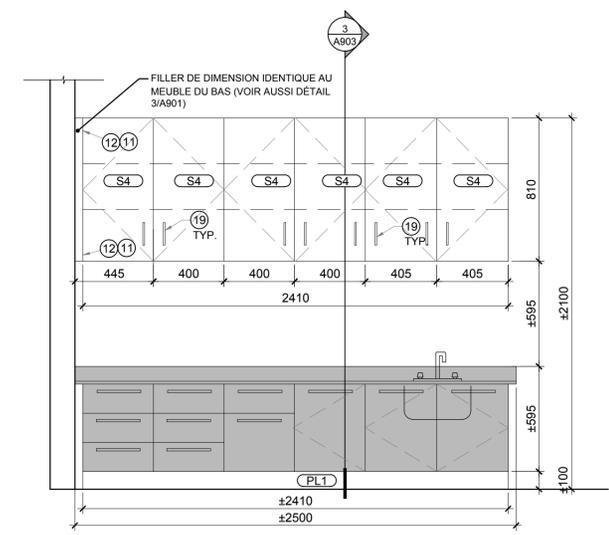
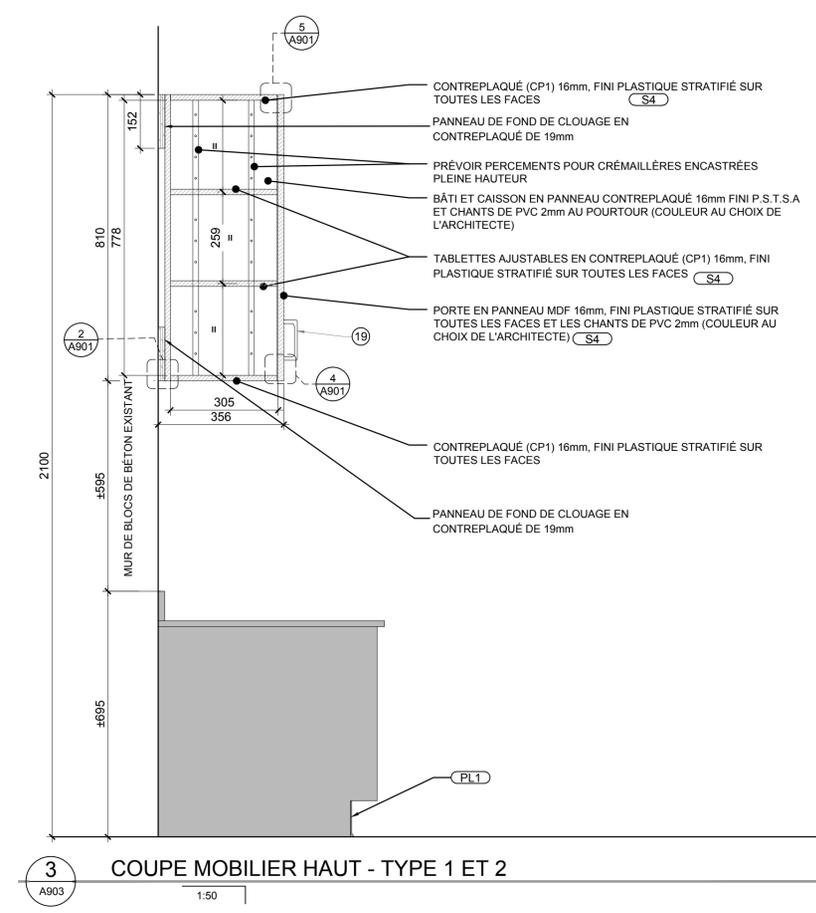
FICHER A4167 SYLVIA JEFREMCZUK ARCHITECTE

DESSINÉ PAR NM

VÉRIFIÉ PAR SJ

DESSIN NO.

A902



NOTES GÉNÉRALES

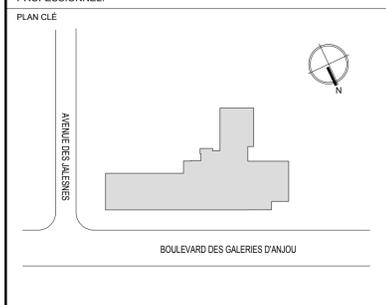
NG 1. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION ET DE LA COORDINATION DE TOUTES LES COTES. TOUTES LES COTES SONT SUJETTES À LA VÉRIFICATION SUR LE SITE.

NG 2. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.

NG 3. TOUTES LES CONTRADICTIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AUX PROFESSIONNELS.

NG 4. TOUTS LES TRAVAUX DEVRONT ÊTRE CONFORMES À L'ÉDITION LA PLUS RÉCENTE DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CNB EN VIGUEUR).

NG 5. L'ENTREPRENEUR DOIT UTILISER POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX LES DESSINS PORTANT LA MENTION "POUR CONSTRUCTION" ET CES DESSINS DEVRONT ÊTRE SIGNÉS ET SCÉLLÉS PAR LE PROFESSIONNEL.



ÉMISSIONS

NO	DATE	DESCRIPTION	PAR
01	2024-10-21	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	SJ

CLIENT

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec) H1M 1W2

ARCHITECTURE

SJA Architecture

7992, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2R 2G1

MECANIQUE / ÉLECTRIQUE

BPA

8580 Ave. De l'Esplanade
Montréal, Québec, H2P 2R8

STRUCTURE

DBA Experts-Conseils

262 boul. Brien
Repentigny, (Québec) J6A 6V2

NO. DE PROJET CLIENT 023E22010 NO. DE PROJET ARCHITECTE 181-2024

TITRE DU PROJET

**ÉCOLE DES ROSERAIES
REMPACEMENT DE LA FINITION
INTÉRIEURE - PHASE 3**

ADRESSE DU PROJET

6440, Boulevard des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec) H1M 1W2

DESSIN

**PLANS, ÉLÉVATIONS
ET COUPE MOBILIER
HAUT - TYPE 1 ET 2**

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUIRE

DISCIPLINE ARCHITECTURE

ECHELLE INDICQUÉE

FICHER 181_2024_A900.dwg

DESSINÉ PAR NM

VÉRIFIÉ PAR SJ

DESSIN NO.

A903

Ordre des architectes du Québec

A4167 SYLVIA JEFREMCZUK ARCHITECTE